

RAPPORT D'ÉTUDE

L'ACTION CULTURELLE EN FAVEUR DE LA POPULATION PÉNALE

Sous la responsabilité de
Delphine SAURIER, Enseignant Chercheur à SciencesCom, CESDIP
(CNRS/ministère de la Justice), Audencia Recherche

Avec
Kathia BARBIER, Chargée d'étude, Doctorante, CESDIP (CNRS/ministère de
la Justice)
Sophie NÉVANEN, Ingénieure d'études statistiques, CESDIP (CNRS/ministère
de la Justice)

Septembre 2011



Table des matières

Table des matières.....	3
Introduction.....	5
Remerciements.....	5
Cadre de l'étude.....	5
Méthodologie de l'étude.....	5
Structuration du rapport.....	6
Partie 1.....	7
Exploitation des questionnaires.....	7
Préambule.....	7
.....	8
1. Les établissements concernés.....	8
2. Le profil des publics concernés.....	10
3. Le contenu des projets : thèmes et activités.....	12
4. Les objectifs identifiés.....	15
5. Les cadres des projets.....	16
• Cadre temporel.....	16
• Cadre partenarial.....	17
• Cadre financier.....	17
• Cadre spatial.....	17
• Cadre humain.....	18
7. Préparer et évaluer les projets.....	18
8. Questions de freins.....	21
Partie 2.....	24
Analyse thématique des entretiens.....	24
Préambule.....	24
1. Les dispositifs : description factuelle.....	26
1.1. Histoires de rencontres : genèse et mise en place des dispositifs.....	26
1.2. Histoires de contenus : processus décisionnels et critères de sélection.....	30
1.3. Histoires de formes.....	35
1.4. Histoires de temporalité : le temps des projets.....	36
1.5. Histoires de public : le recruter, le connaître	38
2. Les partenariats : structurations et modes de fonctionnement.....	44
2.1. L'identité des partenaires.....	44
2.2. Formaliser les partenariats : comment et pourquoi ?.....	46
2.3. Les partenaires financiers.....	49
3. Dimensions organisationnelle et matérielle des projets.....	54
3.1. Le temps donné aux projets.....	54
3.2. Rencontre entre deux mondes.....	56
3.3. Les nécessaires médiations.....	62
4. La part de l'individu.....	66

4.1. Emotion et sensibilité des acteurs professionnels.....	66
4.2. Intérêt et postures pédagogiques.....	70
4.3. Engagement et intériorisation des normes institutionnelles.....	73
4.4. Croyances dans le pouvoir de la culture.....	77
5. Des axes de progrès.....	81
5.1. Evaluer et dresser un bilan.....	81
5.2. Professionnaliser et former.....	83
5.3. Informer et communiquer.....	87
Conclusion.....	89
Annexes.....	91
LEXIQUE.....	92
QUESTIONNAIRE.....	93

Introduction

Remerciements

Nous tenons à adresser tous nos remerciements aux personnes qui ont accepté de participer à cette étude en répondant à nos questions et interrogations.

Cadre de l'étude

En 2009, un troisième protocole d'accord a été signé entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication. Dans ce cadre, des partenariats sont créés¹, garantissant *l'accès à la culture* aux personnes placées sous main de justice et travaillant à leur *réinsertion*. Toutefois, l'ensemble des actions menées, en plus des partenariats formalisés, offre peu de visibilité aux institutions de tutelle.

Dans ce contexte, le Département de la politique des publics de la Direction générale des patrimoines a souhaité qu'une étude soit réalisée afin de dresser **un état des lieux** des actions entreprises. Afin d'encadrer la réalisation de cette étude, une convention a été signée entre le ministère de la Culture et de la Communication, Audencia Group et le CNRS. Elle a pris effet à partir du 15 janvier 2011, pour une période de six mois.

Méthodologie de l'étude

• Au printemps 2010, le Département du ministère a constitué **un questionnaire**, mêlant questions fermées et ouvertes, afin d'explorer les dimensions suivantes :

- les types de publics ciblés par les actions ;
- la pérennité des actions ;
- la nature et les objectifs des projets ;
- la forme partenariale des actions ;
- l'identité des institutions engagées ;
- le type de personnel mobilisé ;
- les difficultés rencontrées ;
- l'origine des financements obtenus ;
- la mise en place de formation pour accompagner les projets ;
- les évaluations mises en place.

Le questionnaire a été adressé à plus de 1800 établissements patrimoniaux (archives, musées, monuments, villes et pays d'art et d'histoire, écoles d'architecture, Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, centres d'interprétation du patrimoine) en juin 2010. Deux relances ont été faites et les dossiers sont parvenus au service du ministère jusqu'en octobre de cette même année. La présente étude avait pour objectif de prendre en charge le recueil des données, leur traitement et leur analyse.

¹ Le site web du ministère de la Justice recense, en juin 2010, 562 conventions partenariales entre des institutions culturelles, des SPIP et établissements (organisation d'ateliers, accueil spectacle).

• Ce volet quantitatif avait pour objectif de dresser un état des lieux des actions patrimoniales menées en direction des personnes placées sous main de justice. Un **second volet de l'étude, celui-ci qualitatif**, a été envisagé.

Si le questionnaire devait permettre de connaître l'existence des actions, les publics ciblés, la nature et l'objectif des actions, les formes partenariales développées ; il ne pouvait pas approcher les représentations, les cadres de valeurs, ni les cadres institutionnels et matériels qui permettent – ou non – le développement de telles actions. C'est précisément l'objectif du volet qualitatif. Quelles représentations les acteurs des institutions et des services patrimoniaux se font des publics placés sous main de justice ? Quels liens peut-il exister entre ces publics et le patrimoine (et plus globalement la culture), selon les acteurs du patrimoine, mais aussi ceux de la justice ? Entre l'impératif de la *réinsertion* et l'injonction à la *délectation* et au *plaisir*, comment concrètement s'articulent et se développent les actions ? Les professionnels de la justice et du patrimoine connaissent-ils les dispositifs concrets et institutionnels (comme la convention) qui favorisent la réalisation de telles actions ?

En somme, des entretiens réalisés auprès des acteurs de la justice et du patrimoine, qu'ils soient porteurs ou non de projets patrimoniaux pérennes en direction de publics placés sous main de justice, devaient permettre de mieux saisir les représentations, les valeurs et les cadres institutionnels et organisationnels qui expliquent l'état des lieux des actions étudiées, dressé par le volet quantitatif de l'étude.

Au total, 16 entretiens ont été réalisés auprès de 23 professionnels de la Culture et de la Justice. Ils ont été contactés sur la base d'une sélection d'établissements culturels opérée à partir des questionnaires retournés. Les critères qui ont présidé à cette sélection ont été : le genre des personnes condamnées, leur âge, le « milieu » pénitentiaire (ouvert et fermé), le type d'actions développées, le type d'établissement culturel concerné, le type de structure de rattachement des publics. Sur cette base, et cherchant à couvrir la diversité des questionnaires retournés, onze établissements ont été retenus et huit nous ont répondu favorablement.

Structuration du rapport

Le rapport se présente en deux parties. Dans un premier temps sont présentées les analyses des questionnaires retournés par les établissements culturels. Compte tenu du nombre restreint de retours, malgré les relances, les résultats n'ont fait l'objet que de tris à plat. Puis, une deuxième partie propose une analyse transversale des données qualitatives.

Partie 1

Exploitation des questionnaires

Préambule

Sur les 1800 questionnaires envoyés aux établissements qui peuvent être porteurs de projets patrimoniaux en direction des personnes placées sous main de justice, nous avons reçu 474 réponses ; dont 422 réponses négatives et 52 questionnaires remplis, concernant 105 projets. Deux relances ont été faites par courriels. Les questionnaires ont généralement été renseignés soit par la direction de l'établissement, soit par les personnes en charge des publics (service des publics, service culturel, médiateurs).

Service de rattachement des personnes ayant répondu au questionnaire

Service de rattachement	Effectif
Service des publics	21
Direction	13
Médiateurs/animateurs	6
Services internes (logistique, accueil...)	4
Statut (assistant, attaché de conservation...)	3
Services culturels	2
Mairie	1

Nous avons analysé ces questionnaires en procédant à un tri à plat, dont nous présentons ci-après les résultats. Compte tenu du nombre de questionnaires retournés, nous n'avons pas pu procéder à des tris croisés et les résultats ne sont pas présentés en pourcentages, mais en effectifs. Il est important de lire ces résultats comme des témoignages, au mieux des tendances et non comme un reflet de l'existant. En effet, nous savons qu'il existe un nombre plus important de projets patrimoniaux portés par les établissements.

1. Les établissements concernés

Où se situent les établissements culturels ayant répondu au questionnaire ? Que sont ces structures culturelles ? Avec quels établissements du côté de la justice ces projets sont-ils réalisés ?

- Ci-dessous, nous présentons **la répartition des questionnaires retournés selon la région de l'établissement culturel porteur du ou des projet(s)**.

Région	Nombre de questionnaires retournés
Ile-de-France	9
Rhône-Alpes	7
Normandie	6
Nord-Pas-de-Calais	5
Pays de la Loire	4
Languedoc-Roussillon	4
Alsace	3
Bretagne	2
Poitou-Charentes	2
Lorraine	2
Franche-Comté	2
Bourgogne	2
Provence-Alpes-Côte-D'azur	2
Midi-Pyrénées	1
Centre	1

Même si les données ne sont pas représentatives de la réalité produite sur le terrain, il peut être intéressant de comparer cette répartition avec celle des établissements culturels, des établissements pénitentiaires, des correspondants culture au sein des DISP, des DRAC, ou encore des chargés de mission « culture/justice » régionaux.

- Ces 52 questionnaires émanent de 51 établissements. En effet, un établissement a renvoyé 2 questionnaires portant sur des projets différents.

Le tableau ci-dessous répertorie les questionnaires par type d'établissement. Il permet de constater que **la grande majorité des établissements ayant répondu au questionnaire (35 sur 51) sont des musées**. Les musées de société, d'ethnographie, écomusées arrivent en tête, suivis par les musées d'art, de l'Antiquité à l'art contemporain. On remarquera que les écoles d'architecture et les CAUE n'ont pas répondu.

Répartition des questionnaires par type d'établissement

Type d'établissement	Effectif
Musées	35
Musée d'ethnographie, de société, écomusée...	10
Musée de peinture, sculpture, de l'Antiquité jusqu'au XXème siècle	9
Musée d'art moderne et contemporain	4
Musée thématique	6
Musée/Centre d'histoire	2
Musée de CST et muséum	2
Musée de préhistoire et d'archéologie	1
Ensemble de musées	1
Archives départementales	5
Villes et pays d'art et d'histoire	2
Monuments (châteaux...)	3
Services archéologiques de villes	1
Services patrimoine de villes	1
Service départemental de l'architecture et du patrimoine	1
DRAC	1
Mairies	1
Maisons régionales de l'architecture	1
Ecoles d'architecture	0
CAUE	0
Total établissements porteurs de projets	51

- Ces établissements culturels élaborent - ou contribuent à élaborer - des projets patrimoniaux en direction de personnes placées sous main de justice qui sont rattachées à des établissements de différentes natures : établissement de l'administration pénitentiaire, établissements dépendants de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les Centres d'action éducative (CAE), des associations et des classes relais. Le tableau ci-dessous montre que 77 projets sur 105 touchent des publics rattachés à l'administration pénitentiaire, dont 44 avec des maisons d'arrêt.

Répartition des projets en fonction des établissements de rattachement des publics

		Effectif / Total projets	Effectif des structures sur le territoire national (2010) ²
Administration pénitentiaire	Maison d'Arrêt	44 / 105	106
	Centre de Détention	12 / 105	24
	Maison Centrale	5 / 105	6
	Centre de Semi Liberté	1 / 105	12
	Centre pour Peines Aménagées	2 / 105	4
	Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs	2 / 105	6
	SPIP	11 / 105	103
PJJ (secteur public + associatif)	Jeunes en PJJ pris en charge par des services territoriaux (STEMO, STEMOI, STEI)	15 / 105	191
	Jeunes en Etablissement de Placement Educatif (EPE, EPEI)	4 / 105	95

² Données issues des *Chiffres clés de la Justice*, 2010. Consultable sur http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_stat_chiffrescles10_20101213.pdf.

Le chiffre des classes relais correspond au chiffre des années 2007-2008, diffusé sur éducol. Consultable sur <http://www.eduscol.education.fr/cid45657/accueil.html>

	Jeunes en Centre Educatif Fermé (CEF)	4 / 105	49
	Jeunes en Centre Educatif Renforcé (CER)	1 / 105	62
CAE, CAEI, UEAJ		5 / 105	
Associations		1 / 105	
Classes relais		5 / 105	279

2. Le profil des publics concernés

- 46 questionnaires ont été complétés au sujet des populations sous main de justice accueillies. Les projets touchent les mineurs et les majeurs, les hommes et les femmes, rattachés aux milieux ouvert et fermé. Le tableau ci-dessous présente la répartition des questionnaires en fonction du profil des personnes concernées par les projets.

Répartition des projets en fonction du profil des publics concernés (1)

	Mineurs		Adultes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Milieu ouvert	14 / 46	11 / 46	12 / 46	8 / 46
Milieu fermé	6 / 46	4 / 46	18 / 46	6 / 46

Une répartition par âge, genre et milieu permet de constater que globalement, **les personnes majeurs sont plus concernées par ces projets que les mineurs, les hommes plus que les femmes et les personnes rattachées au milieu ouvert plus que celles du milieu fermé.**

Répartition des projets en fonction du profil des publics concernés (2)

Age	
Mineurs	35
Majeurs	44
Genre	
Hommes	50
Femmes	29
Milieu	
Fermé	34
Ouvert	45

- Les projets sont généralement qualitatifs du point de vue du nombre de participants. En effet, une large majorité touche moins de 10 personnes. Il s'agit d'un état de fait pour lequel nous ne savons pas, via le questionnaire, s'il s'agit d'un souhait de la structure culturelle, de l'établissement pénitentiaire ou d'une difficulté de recrutement.

Nombre de participants par projet

Modalité	Effectif
Moins de 10 personnes	59
Entre 10 et 20 personnes	18
Plus de 20 personnes	17
<i>Total</i>	<i>94</i>

3. Le contenu des projets : thèmes et activités

Quel est le contenu de ces actions dont on connaît mieux les publics et les cadres institutionnels ? Le questionnaire permet de mieux discerner ce contenu grâce aux intitulés des projets et aux activités qu'ils développent.

• **Les intitulés des projets sont hétérogènes** et portent :

- **Sur la forme de l'action qui permet une mise en relation avec l'objet culturel** : mise en place d'ateliers de pratiques créatives et de réflexion ; proposition de visites de musées, d'expositions, de lieux patrimoniaux ; contribution à l'entretien et à la valorisation des objets culturels.
- **Sur les thématiques abordées dans le cadre de ces projets** : culture locale, arts (littérature, beaux arts, arts moderne et contemporain, musique, architecture), histoire, archéologie, culture contemporaine, culture professionnelle, culture scientifique et technique...
- **Sur les liens aux institutions culturelles ou judiciaires que les projets présupposent** : il est alors question de la nature des institutions, ou encore des formes de partenariat.
- **Sur le type de sanction dont font l'objet les personnes placées sous main de justice** : stage de citoyenneté, TIG...

Titres et thèmes des projets tels qu'ils sont portés sur le questionnaire	Effectif
ATELIER	14
"Le travail" + atelier d'écriture	1
Animation d'un atelier d'arts plastiques sur le thème : images d'aujourd'hui	1
Animation d'un atelier sur le thème : l'art et la nature	1
Animation d'un atelier sur le thème : vraies, fausses publicités	1
Atelier cathédrale dans le cadre d'une mesure de réparation (2h)	1
Atelier d'écriture, tableaux musée des Beaux Arts	1
L'immigration des ouvriers dans le bassin de la Loire + atelier d'écriture	1
Ateliers de pratique musicale et conférences participatives	1
Stage de création d'histoires au musée	1
Stage de steel drums	1
Ateliers parfums arts plastiques	1
Atelier « Evolution humaine »	1
Atelier « Insectes »	1
Projet artistique et historique sur la fermeture de la Maison d'arrêt et l'ouverture du Centre pénitentiaire	1
DECOUVERTE/VISITE ARTISTIQUE, PATRIMONIALE, MUSEALE, CULTURELLE	17
Visite de l'exposition en cours et des collections du musée avec un groupe de détenus et leurs accompagnateurs	1
Découverte de la culture minière	1
Découverte des arts plastiques EFE	1
Découverte du patrimoine local : historique de la mosaïque, découverte des vitraux et ateliers associés	1
Découverte du patrimoine local des forges	1
Découvrir le musée	2

Visite de l'exposition	1
Visite des collections	1
Visite du château : les Grands Appartements et les jardins	1
Visite du musée	1
Visite guidée du palais pendant le week-end des Journées européennes du patrimoine	1
Animation Fromages de Brie	1
Accueil des groupes en visite libre ou commentée	1
Découverte des collections du musée sur le thème "contes et mythologie" durée 1h30	1
Journée d'accueil spécifique menée en partenariat avec un mécène du château (groupes PJJ parmi d'autres publics)	1
Découverte de l'exposition temporaire et atelier d'arts plastiques avec l'artiste	1
ENTRETIEN, VALORISATION, REALISATION	3
En projet, participation à la restauration d'un fort militaire du XIXème siècle tous les étés	1
Entretien et valorisation des abords du site du château	1
Réalisation de costumes par l'atelier de couture de la Maison d'Arrêt	1
THEMATIQUES	28
Citadelles voyages invisibles	1
"Autour de l'image"	1
"Le livre comme objet" (artiste en "résidence")	1
"Mail Art"	1
"Prolongation" (une promenade dans l'image)	1
"J'annonce, je m'affiche" (création et impression sur tee shirts)	1
Evasion autorisée : "atelier ouvert"	1
Exposition "Savoir-faire et faire savoir"	1
Evasion autorisée : drôle d'impression, fresque, au nom du corps	1
Art postal	1
Bulles en fureur	1
Hydrovauban	1
Il était une fois une ville	1
Impression sur étoffes et métiers de la photogravure	1
Intervention autour du voyage de Charles Darwin à la maison d'arrêt	1
La couleur est une libération	1
La mosaïque	2
La mythologie des Gaulois à la Renaissance	1
Le charbon, sa formation et son extraction	1
Les instruments de musique fabriqués à la Couture Boussey	1
Projection du film "l'esprit des friches" de CP Chavanon et débat à suivre avec lui et des architectes	1
Projet culturel et artistique sur l'archéologie et l'art et l'artisanat ancien	1
Pèle Mêle textile	1
Sous le soleil de Normandie	1
Les traces de l'activité minière dans la mémoire collective et individuelle	1
« Derrière les barreaux ». Evolution historique des prisons du Moyen Age à nos jours	1
L'art sort des murs	1
INTITULE EN RAPPORT AUX INSTITUTIONS	17
Centre d'action éducative	1
Concours photo journées du patrimoine	1
Journées du Patrimoine	1
Musée citoyen	1
Mise en place d'un projet de partenariat avec la PJJ	1

Actions à destination des personnels pénitentiaires	1
Ouverture du musée en milieu carcéral	1
Partenariat avec la maison centrale	1
Participation à la "journée citoyenne" (2 fois par an)	1
Prêt de l'exposition	1
Partenariat avec la maison d'arrêt	1
Contribution à des journées de stages ouverts au public	1
Projet annuel	1
Projet annuel (mythologie, gravure, couleur, nature morte)	1
Projet test initial (les fleurs, Jim Dine, Philippe Borderieux)	1
Projet égalité des chances	1
Quartier des sortants, à 6 mois des dates de sortie CDT	1
TIG	18
Stage de citoyenneté	3
Placement extérieur	1
Accueil de 120 jeunes encadrés par la PJJ dans le cadre annuel "parcours du goût"	1
Accueil de TIG	9
Accueil de personnes placées sous main de justice en permission de sortie	1
Actions à destination de personnes en TIG	1
Surveillance à l'Hôtel Dieu	1
Insertion dans l'équipe par le travail	1
Total	97

A travers les titres donnés aux projets, on perçoit d'une part, que l'attention porte tantôt sur la nature de la sanction, tantôt sur la forme de l'action, sur le rapport aux institutions, ou encore sur la thématique du projet ; d'autre part, que les thématiques au cœur des projets sont diversifiées.

• **La mise en forme concrète des projets à travers les actions et activités permet également de mieux cerner le contenu des projets patrimoniaux** qui nous intéressent. 96 projets ont été renseignés de ce point de vue, sachant qu'un projet peut faire l'objet de plusieurs actions. On remarque que les pratiques proposées se rapprochent fortement de l'offre culturelle des établissements vers le « *tout public* » : cours et ateliers, visites guidées et rencontres arrivent en tête ; tandis que les spectacles et les restitutions de réalisations restent moindre (constat à mettre en corrélation, pour cette deuxième action, avec le caractère généralement ponctuel des projets). Par ailleurs, les projets que nous analysons entrent peu dans le cadre des manifestations nationales (7 projets sur 96).

Répartition des projets par type d'actions

Actions	Effectif / Total projets
Cours, ateliers	47 / 96
Visites de l'établissement patrimonial	45 / 96
Rencontres, conférences, débats	41 / 96
Projections de films / vidéos / diaporamas	28 / 96
Expositions / Expositions itinérantes	21 / 96
TIG, réinsertion sociale, stage de citoyenneté	11 / 96
Manifestations nationales (Journées européennes du patrimoine, Nuit des musées, etc.)	7 / 96
Spectacles / concerts	6 / 96

Restitution de réalisation (lectures à voix haute...)	6 / 96
Chantiers (fouilles, restauration)	5 / 96
Recueil de témoignages	1 / 96

4. Les objectifs identifiés

Les objectifs précisés permettent de mieux identifier les raisons d'être des projets, du point de vue des institutions culturelles. Les résultats présentent les items comptabilisés dans la partie « *objectifs* » des questionnaires et dans la documentation complémentaire envoyée par les structures. A la lecture des objectifs, lorsqu'un item revient plusieurs fois dans l'argumentaire d'un même projet, nous ne l'avons comptabilisé qu'une fois.

Pour les institutions culturelles, le développement de projets patrimoniaux en direction des personnes placées sous main de justice permet :

- Avant tout de **créer du lien avec le champ culturel**, d'abord en ménageant un accès à l'art et au patrimoine, qu'il s'agisse d'une visite de l'établissement culturel ou d'une entrée de l'art dans l'établissement pénitentiaire ;
- De **développer du lien social**, compris comme la réinsertion de la personne condamnée dans la société, mais aussi comme un ancrage de cette personne dans le territoire ou encore dans le monde du travail ;
- De créer **un pont avec la sphère des connaissances** et ainsi de susciter la réflexion et l'échange ;
- D'engager les personnes condamnées dans **une démarche créative**, qu'elle soit artistique, manuelle ou scripturale ;
- D'accompagner les publics concernés vers un **processus de valorisation de soi**, réflexion sur soi et réflexivité ;
- De susciter **des évolutions des institutions culturelles et pénitentiaires** par confrontation des pratiques, des professionnels et des publics.

Les objectifs des projets répartis par items (en effectifs)

Création de liens avec le champ artistique, patrimonial, muséal	69
Accéder à, (primo) découverte du patrimoine, du musée, de l'exposition, de l'art	39
Transmettre, sensibiliser à l'art, au patrimoine, au musée...	11
Faire comprendre l'organisation muséale	5
Changer le regard sur le musée, montrer son accessibilité	4
S'approprier le patrimoine, l'art... (notamment par des actions de valorisation)	4
Rencontre et atelier avec artiste (lien par le biais d'un acteur du champ)	4
Susciter le plaisir	2
Production du lien social	48
Créer du lien avec la société (réinsertion des personnes condamnées dans la société)	18
TIG	10
Créer du lien avec le territoire (aller vers cette population pour la réintégrer au territoire, animer dans l'établissement pénitentiaire, musée en prison)	8
Créer du lien avec le monde du travail (découverte de métiers, des savoir faire)	6
Créer du lien humain dans un collectif (travail collectif par projet)	5
Créer du lien avec les institutions qui composent la société (favoriser un autre	1

rapport aux institutions...)	
Accès aux connaissances, développement de la réflexion, appréhension du monde	32
Connaissances, savoirs historiques et contemporains	19
Réflexion, échange	12
Moral (discours de rappel/sensibilisation aux devoirs citoyens)	1
Développement de la création	27
Activité artistique	16
Activité manuelle/technique	6
Activité d'écriture	5
Valorisation de soi	19
Valorisation de l'activité (lecture à haute voix, exposition, contribution à un projet plus large)	10
Valorisation de soi à travers une activité ou la réalisation d'un objet	9
Développement de la réflexivité	12
S'exprimer, sortir de soi	6
Réflexion sur soi, ses actions et sa place en société (travail et autres)	4
Savoir être	2
Développement des liens Culture/Justice	12
Apporter une expertise (culturelle et de médiation) à l'institution pénitentiaire	6
Favoriser le travail commun justice/culture	2
Faire évoluer le musée et ses médiations au contact d'autres publics	2
Valoriser le rôle des personnels pénitentiaires	2

5. Les cadres des projets

• Cadre temporel

Les projets patrimoniaux en direction des personnes placées sous main de justice dont nous avons connaissance sont majoritairement **des projets ponctuels et donc peu pérennes**. En effet, 31 questionnaires sur 43 mentionnent l'élaboration de projets ponctuels ; tandis que dans 16 questionnaires sur 43, l'accueil fait l'objet de projets développés sur le long terme et que dans 18 questionnaires, l'accueil donne lieu à une offre spécifique.

Plusieurs réponses sont ici possibles, plusieurs types de projets sont parfois liés :

Modalité	Effectif
offre spécifique (seule)	4
projets développés sur le long terme (seuls)	3
projets ponctuels (seuls)	17
projets ponctuels et offre spécifique	6
projets long terme et offre spécifique	5
projets ponctuels et développés sur le long terme	5
projets ponctuels et sur le long terme et offre spécifique	3
<i>Total</i>	<i>43</i>

• Cadre partenarial

Concernant le cadre partenarial, dans 19 questionnaires sur 43, le répondant indique que les projets ont donné lieu à une convention formalisée entre l'établissement et l'institution pénitentiaire. Les durées des conventions varient selon les projets de 2 heures à 3 ans reconductibles.

Précisons que la DRAC est impliquée dans 18 cas sur 44 répondants ; son implication est majoritairement de nature financière.

La nature de l'implication de la DRAC

Modalité	Effectif
Financement	13
Accompagnement et conseil	2
Soutien technique	1

• Cadre financier

Sur l'ensemble des dossiers, 32 mentionnent des financements. Aussi, des projets peuvent ne pas être financés, comme ils peuvent recevoir plusieurs financements. Si la structure culturelle puise dans ses propres fonds, dans 24 cas de financement sur 94 ; la ville apparaît comme la source de financement la plus présente pour ces projets patrimoniaux, loin devant les autres collectivités territoriales. Ensuite, viennent les services déconcentrés des ministères de la Justice et de la Culture (la DISP, la DIPJJ, la DRAC), avec une présence particulièrement marquée de la DISP et de la DIPJJ. A noter que le mécénat apparaît comme un financeur possible.

Origine des financements accordés aux projets

	Effectif / Total projets
Ville, communauté d'agglomérations	39/94
Apport de l'établissement culturel	24/94
DRAC	20/94
DISP	16/94
DIPJJ/DRPJJ	10/94
SPIP	10/94
Département	9/94
Région	6/94
Autres (établissement pénitentiaire, association des amis du musée, ULE, théâtre de l'école des Beaux-Arts)	5/94
Mécénat	4/94

• Cadre spatial

A la lecture du tableau ci-dessous, on constate que les projets se déroulent (presque) autant dans les établissements pénitentiaires que dans les établissements culturels, parfois même dans les deux types de lieux pour un même projet. Cet enchevêtrement montre que les établissements culturels et patrimoniaux tendent à sortir de leurs murs pour investir des espaces et des publics « éloignés » ; tout comme les publics « éloignés » se voient proposés de

sortir de leurs lieux d'enfermement³.

Lieu de déroulement des actions

Modalité	Effectif
Dans l'établissement culturel	45
Dans l'établissement pénitentiaire	33
A la fois dans l'établissement patrimonial et dans l'établissement pénitentiaire	18
Autres (sur l'ensemble du territoire)	1
<i>Total</i>	<i>97</i>

• Cadre humain

Enfin, le cadre humain est également important et la diversité des types de personnels investis montre que :

- le personnel du côté de l'établissement culturel est plus présent que celui des structures pénitentiaires dans le cadre de ces projets (tropisme ? Ou effet logique du porteur de projet ?) ;
- (quasiment) tous les statuts professionnels peuvent se retrouver dans ces projets et être investis de tâches ;
- les métiers ayant une part importante de médiation sont très présents (médiateurs/animateurs, conférenciers, enseignants/éducateurs).

Personnels investis dans les projets (en nombre)

	Effectif/Total projets
Personnel rattaché à l'établissement culturel	188
Médiateurs/animateurs	61/92
Conservateurs / archivistes / architectes	48/92
Conférenciers	23/92
Artistes	16/92
Autres personnels des établissements culturels	32/92
Personnel de direction et des services musée	8/92
Personnel rattaché aux structures judiciaires	81
Personnels du SPIP ou de la DISP	46/92
Personnels de la PJJ ou DIPJJ	19/92
Enseignants/éducateurs	10/92
Tuteurs	5/92
Personnels de l'établissement pénitentiaire	1/92
Autres	4/92

Les projets portent donc la richesse de cette diversité de personnels en termes de réflexion et de rencontre ; une richesse qui peut aussi générer lenteur, conflit et confusion.

7. Préparer et évaluer les projets

• **Pour 23 dossiers sur 46, il existe des dossiers ressources ou des supports d'information mis à disposition des publics concernés et de leurs représentants.** La circulation d'une

³ Il est à noter néanmoins que sur l'ensemble des répondants, 4 estiment avoir rencontré des difficultés pour obtenir une autorisation de sortie des détenus du Juge d'Application des Peines ; contre 11 qui déclarent n'avoir rencontré aucune difficulté.

information pensée sur et pour les projets est donc moindre. Par ailleurs, l'élaboration de ces documents revient tantôt - et le plus souvent - à l'établissement culturel, tantôt à la structure partenaire, tantôt aux deux structures conjointement.

Les documents d'information sont élaborés

Modalité	Effectif
Par l'établissement seul	11
Par la structure partenaire seule	4
Conjointement par la structure et l'établissement	4
A la fois « par l'établissement seul » et « conjointement par la structure et l'établissement »	2
A la fois « par la structure partenaire seule » et « conjointement par la structure et l'établissement »	1

• Pour 22 questionnaires sur 48, il existe des actions de formation qui accompagnent les projets évoqués. Ces actions sont le plus souvent initiées par l'établissement culturel et en amont des projets.

Initiateur des actions de formation

Modalité	Effectif
Par l'établissement	12
Par l'administration pénitentiaire	4
Conjointement par l'établissement et l'administration pénitentiaire	5
<i>Total</i>	<i>19</i>

Moment de mise en œuvre de ces actions

Modalité	Effectif
En amont des projets	29
En aval des projets	12
A la fois en amont et en aval des projets	5
<i>Total</i>	<i>46</i>

Ces actions de formation permettent aux personnels de l'établissement culturel, mais plus souvent aux personnels de l'Administration pénitentiaire et de la PJJ, de visiter le lieu et l'exposition culturels et de se former aux projets et aux activités proposées.

Nature des actions de formation

Destinataires	Actions	Effectif / Total questionnaires
Personnels des établissements	Visites	19 / 48
	Formations aux projets et aux activités proposées	16 / 48
	Journée d'étude et adhésion à un réseau sur le thème de l'art en prison	2 / 48
	Information sur le milieu carcéral	1 / 48
Administration pénitentiaire et PJJ	Visites	30 / 48
	Formations aux projets et aux activités proposées	24 / 48

	Rencontre avec l'équipe de l'établissement culturel	5 / 48
--	---	--------

Parmi les 26 questionnaires dans lesquels n'est mentionnée aucune action de formation, les raisons de leur non mise en œuvre ne sont précisées que dans 14 cas. La formation n'est pas jugée nécessaire dans 8 cas ; elle n'est pas envisagée par manque de temps dans 9 cas ; elle n'est pas mise en œuvre pour cause d'absence de financement dans 3 cas. Sont notées aussi les deux raisons suivantes : « non prévu dans le cadre de l'exécution des TIG » et « pas pensé ».

• **Une évaluation des actions mises en œuvre** dans le cadre des projets mentionnés est réalisée dans 20 cas sur 39 répondants. Ce résultat semble peu important au regard du protocole d'accord signé entre le ministère de la Culture et le ministère de la Justice et de la mention de l'évaluation que l'on y trouve.

La nature des outils utilisés est précisée pour 54 projets. L'outil que constitue le questionnaire est largement utilisé, sans pour autant être systématisé auprès d'un public : en effet, il concerne tantôt les personnes placées sous main de justice, tantôt le personnel du musée ou encore les partenaires de l'Administration pénitentiaire. Rappelons par ailleurs que le questionnaire est un outil qui a su envahir l'espace public, mais que les acteurs sociaux se retrouvent souvent confrontés, sans savoir-faire, au nécessaire traitement qui suit le recueil des données. Ainsi, qu'en est-il pour les projets qui nous intéressent ? Enfin, le bilan écrit est mentionné comme l'outil le plus utilisé et permet de revenir sur l'expérience du projet. Pour autant, il ne s'agit pas à proprement parler d'un outil d'évaluation.

La nature des outils d'évaluation utilisés

Nature des outils utilisés	Effectif / Total projets
Bilans écrits	38 / 54
Questionnaires aux personnes sous main de justice	14 / 54
Questionnaires aux personnels des musées	11 / 54
Questionnaires à l'administration pénitentiaire	9 / 54
Grille d'évaluation	2 / 54

8. Questions de freins

Les questionnaires reçus font état de difficultés de natures diverses rencontrées dans le cadre de l'élaboration des projets patrimoniaux en direction des personnes placées sous main de justice. Elles peuvent être classées de la façon suivante :

- **Des difficultés liées aux TIG** : difficile prise en charge du côté de la structure culturelle par manque de temps, de repères et de compétences ; manque d'investissement et de savoir-faire des tigistes, adaptés à la structure culturelle ; manque de suivi du côté de l'Administration pénitentiaire ;
- **Des problèmes engendrés par le mode de fonctionnement des structures pénitentiaires** : l'information auprès des détenus circule difficilement ; le mode de fonctionnement et la temporalité de l'Administration pénitentiaire piment sur ceux

des projets patrimoniaux ; les relations administratives entre structures sont complexes et lentes ; les statuts des professionnels ne sont pas toujours favorables au développement des projets ;

- **Un manque de temps, de personnel et de ressources financières ;**
- **Des problèmes logistiques ;**
- **Des publics difficiles à capter** par : leur manque de motivation ; le fait que l'incarcération ne constitue qu'un moment de leur vie sociale qui ne s'accorde pas toujours à la temporalité des projets ; des groupes en sous effectif qui mettent en péril la pérennité des projets ;
- **Des professionnels de la Culture qui manquent de connaissances sur les rouages de l'Administration pénitentiaire ;**
- **Des professionnels de la Culture qui ne souhaitent pas adhérer à ces projets en raison des publics qu'ils visent ;**
- **Des publics qui, en fonction de leur profil, peuvent nuire, selon les professionnels de la Culture, à la conservation des objets culturels.**

Tableau des verbatim regroupés par items

DIFFICULTÉS LIÉES au TIG

En ce qui concerne l'accueil des TIG, des connaissances suffisantes sont nécessaires pour pouvoir effectuer le classement et inventaire des documents d'archives, qui demandent aux SPIP d'effectuer une sélection des candidatures.

Manque de suivi des institutions ou dispositifs durant la période d'affectation sur le lieu d'accueil des personnes sous main de justice.

Accueil de plusieurs personnes sous main de justice en même temps.

La motivation réelle des personnes soumises à TIG pour effectuer les tâches confiées, malgré un encadrement de tous les instants, et pour respecter les horaires quotidiens. Dans ce cas, la Direction des archives informe le SPIP et le référent au sein du Conseil général, mais demeure assez seule pour gérer le TIG. De facto, la DAPM hésite à l'avenir à reconduire la procédure, sauf à bénéficier d'un support plus important et fiable de la part des partenaires, car le gain demeure faible et la charge supplémentaire lourde.

Le travail d'une jeune sous main de justice (de surcroît mineure) ne doit pas se substituer au travail d'un titulaire ou d'un vacataire chargé de la surveillance dans un musée.

PROBLÈMES ENGENDRÉS PAR LE MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

(...) diffusion de l'information difficile auprès des détenus.

Impossibilité pour les détenus de se rendre à l'atelier pour des raisons d'ordre interne (sanction disciplinaire, blocage d'une aile de la prison suite à une pendaison...) ou difficulté à respecter les horaires (temps des déplacements, visites ou convocation pendant l'atelier...)

Statut ambivalent des éducateurs et enseignants de la PJJ (...) ; lenteur des relations avec l'administration pénitentiaire (...) ; lourdeur et élaboration parfois chronophage et difficile des conventions juridiques avec les partenaires (...)

MANQUE DE TEMPS, DE PERSONNEL, DE BUDGET

Financement des projets par le centre pénitentiaire, problème de transport (...), manque de temps et de personnel.

Les relais de la PJJ ont manifesté un intérêt réel pour les pédagogies de l'art développées au musée, notamment les pédagogies du corps (mime, danse) mais m'ont averti du manque de moyens pour réserver l'une de ces activités.

Manque de temps et de personnel dédié au sein de l'établissement.

Incertitude sur la pérennité des financements.

Pour d'autres projets, le service des publics du musée qui ne dispose que d'un personnel à mi temps

PROBLÈMES LOGISTIQUES

D'ordre logistique (transport et stockage des instruments dans les prisons).

Les salles où se déroulent les ateliers d'arts plastiques sont mal adaptées (manque de superficie et de point d'eau notamment), problèmes techniques fréquents avec le matériel informatique

Difficultés liées aux aspects logistiques et organisationnels (...)

PUBLIC DIFFICILE À CAPTER

Accueil de plusieurs jeunes sur la même période, ayant pour conséquence un risque de manque d'implication des jeunes, de démotivation lors de l'affectation. Le parcours scolaire souvent très court et la marginalité professionnelle sont souvent un frein pour un accueil dans un service culturel accueillant du public français et majoritairement étranger.

Participants difficiles à fidéliser sur un projet long de plusieurs mois (...)

Le faible nombre de jeunes concernés, et dont la composition évolue au cours de l'année, en ces périodes de "crise", pose le problème du coût des actions vis à vis du public sensibilisé. C'est pourquoi nous avons souhaité associer une classe relais, pour toucher plus de jeunes.

MECONNAISSANCE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Connaître l'organisation des services pénitentiaires sur le territoire et leurs référents pour des actions conjointes avec la culture.

MANQUE D'ADHÉSION DU PERSONNEL de la CULTURE

Non intérêt et/ou non adhésion de certains agents du service (de l'établissement culturel).

Tous les guides conférenciers ne souhaitent pas travailler avec ce type de public, qui demande des compétences particulières (...)

PUBLIC À RISQUE DANS UNE STRUCTURE CULTURELLE

Si la condamnation concerne le vol, il n'est pas pertinent d'envisager même une action ponctuelle - risquée pour les œuvres exposées.

Partie 2

Analyse thématique des entretiens

Préambule

Cette partie du rapport propose une analyse transversale et thématique des entretiens réalisés auprès des acteurs des établissements culturels et pénitentiaires. L'objectif de cette partie est de mieux comprendre ce qui porte - ou pas - les projets patrimoniaux. Comment ceux-ci s'organisent-ils ? Qui engagent-ils ? Pourquoi ? Quelles sont les difficultés et les facilités rencontrées ? Les analyses des entretiens sont organisées selon le plan suivant : une description factuelle des dispositifs ; les structurations et modes de fonctionnement des partenariats ; les dimensions organisationnelle et matérielle des projets ; la part de l'individu dans le développement de ces projets ; les axes de progression.

Les deux verbatim qui suivent concernent les TIG mais présentent des réflexions qui peuvent s'étendre à l'ensemble des actions. Elles posent les questions et les problèmes que nous avons cherché à analyser au cours de cette deuxième partie du rapport, tous générés par une réflexion sur le sens de la peine, le sens de la culture, le rapprochement entre les deux :

« Le travail d'intérêt général, c'est un autre volet. Je pensais effectivement que vous alliez me poser : "et la culture en milieu ouvert ?", parce que c'est une excellente question, insupportable mais excellente [rires] (...) J'étais suspendu à votre question toute à l'heure quant au milieu ouvert et la culture, parce que c'est très compliqué. Moi j'aimerais pouvoir arriver à mettre en place des actions culturelles qui fassent partie de la peine, pourquoi pas, en milieu ouvert. Mais c'est difficile parce que les gens, déjà, on ne les a pas sous la main, ils ne sont pas là. Déjà qu'on a des difficultés en milieu fermé à faire venir du monde à un concert ou d'autres choses qu'on peut mener. Alors, c'est vrai qu'on se dit, c'est peut-être qu'on n'est pas bon nous aussi, peut-être que ça ne les intéresse pas... Mais c'est vrai que c'est de plus en plus difficile parce que c'est vrai qu'il y a des facteurs, entre autres le travail (...) où finalement, il y a pas mal de gens qui travaillent et qui ne sont pas disponibles dans la journée, ou il y a des visites des avocats, des familles, enfin bref, il y a plein d'autres choses. Mais c'est vrai qu'en milieu ouvert, non, je n'ai pas encore trouvé de place pour la culture dans la peine. Est-ce qu'un stage par exemple en DRAC ou au service archéo de la ville ou au Musée d'Art Contemporain qui soit axé purement sur la culture, puisse faire partie de la peine ? Il faut réfléchir et puis ça ne dépend pas que de nous, ça dépend aussi, pourquoi pas, du parquet et du juge d'application des peines. Je ne sais pas si un juge d'application des peines serait d'accord qu'un TIG se fasse uniquement pour un stage culturel, je ne sais pas, ou auprès d'un théâtre ou d'un cirque ou d'une galerie. Mais pourquoi pas. Enfin, je me dis, qu'en tous les cas, je pense à l'Opéra là, parce que c'est le dernier exemple que j'aie, il y

*aura un poste de TIG où la personne sera rattachée au service de l'Opéra qui va vers les collectivités, qui va vers les organismes et donc ce tigiste pourra très bien intervenir auprès d'enfants, pourra très bien accueillir des gens. Alors, est-ce que c'est ça la culture ? J'en sais rien, je sais pas, mais en tout les cas, c'est peut-être un premier pas vers d'autres travaux qui pourraient être mis en place. Mais c'est compliqué. **C'est compliqué parce qu'il y a le sens de la peine d'un côté et de l'autre côté, le sens de la culture.** Mais c'est très intéressant... » (Directeur, SPIP)*

*« Le TIG, j'ai vraiment le sentiment que ça crée aussi un échange de bons procédés. Parce que nous, on est en manque de personnels (...) C'est aussi un rendu de service à la société. Je pense que la société, elle est hyper mal faite et que ce n'est pas sain du tout d'enfermer des gens qui ont fait une faute. Pour certaines personnes, ils ressortent plus abîmés qu'ils ne sont rentrés. Et ça c'est hyper grave... **Pour moi, justement, les travaux d'intérêt général, ça rentre complètement dans cette démarche de restauration d'un méfait (...) C'est une prise en considération, une prise de conscience du méfait** » (Médiatrice, Musée des Beaux-Arts)*

1. Les dispositifs : description factuelle

« Moi je me suis aperçu que plus les projets étaient un peu extraordinaires et plus ça fonctionnait » (Directeur, SPIP)

Au cours de cette partie, nous proposons une description des dispositifs, selon différentes dimensions : leur genèse, les types de contenus et de formes, la temporalité des projets, les publics qu'ils ciblent.

1.1. Histoires de rencontres : genèse et mise en place des dispositifs

Nos interlocuteurs ne sont pas toujours ceux qui ont initié les partenariats et mis en place les dispositifs. C'est d'ailleurs pour cette raison que, sur onze établissements contactés dans le cadre du volet qualitatif de l'étude, huit ont répondu à notre demande. Aussi, la genèse des dispositifs que nous présentons est aussi le résultat d'une histoire de seconde main.

- Quoi qu'il en soit, hormis un musée qui a pris contact avec la Maison d'Arrêt, **les sept autres établissements culturels ont été contactés par des services pénitentiaires**. Plusieurs cas de figure se présentent alors, puisqu'il s'agit tantôt du SPIP, de Chargés de mission Culture-Justice, ou encore de professionnels de la PJJ.

« Ça ne va pas dans l'autre sens : au départ, c'est nous qui avons une politique culturelle, qui allons chercher nos partenaires. Puis eux, re-proposent à force de confiance. Mais les premiers, premiers contacts, c'est pas les musées qui sont venus vers nous en nous disant "on aimerait bien bosser avec vous". C'est nous qui avons été les chercher et les prospector » (Directrice, SPIP Maison d'Arrêt)

Cette demande forte du côté des services pénitentiaires s'explique pour plusieurs raisons. Comme le rappelle nombre de nos interlocuteurs, l'accès à la Culture est un droit inscrit dans la loi, au même titre que l'accès à l'enseignement ou encore au travail. A ce droit, fait écho une volonté institutionnelle, lisible à travers la signature en 1986 d'un accord interministériel entre la Justice et la Culture. La création en 1999 des SPIP venait un peu plus renforcer le rôle de la culture dans les parcours des personnes condamnées. Depuis, cette volonté d'ouverture vers la culture est particulièrement portée - et revendiquée - par les Conseillers d'Insertion et de Probation (CIP) comme une de leur mission :

« Il y a une volonté, malgré tout, à l'administration pénitentiaire non seulement dans ses écrits, mais ça, ils existent depuis longtemps, mais dans ses actes aussi, de favoriser l'accès à la culture. C'est indéniable. Mais, c'est toujours une lutte. Parce que c'est compliqué » (Directeur, SPIP)

En regard, même si les institutions patrimoniales ont pour objectif de toucher tous les publics du territoire - comprenant les personnes placées sous main de justice, impliquant le développement progressif d'une politique hors les murs, elles sont encore principalement tournées vers leurs collections et donc en attente du « public visiteur ». Ainsi, les personnes

placées sous main de justice, quand elles sont considérées comme un public du patrimoine, peuvent faire l'objet d'un axe politique prioritaire, mais constituent le plus souvent un objectif mineur, voire annexe, pour les professionnels de la Culture :

« Je pense qu'on a plutôt été démarché... parce qu'on n'a pas trop le temps de faire de la prospective donc, je crois qu'on a plutôt été démarché » (Responsable du Service des publics, Musée des Beaux-Arts)

- Les configurations très diverses des prises de contact entre les professionnels de la Culture et de la Justice montrent bien que **la volonté institutionnelle avec la convention Culture-Justice et le volontarisme des individus sur le terrain ne se rencontrent pas encore (ou peu) au niveau des organisations**. En effet, aucun processus systématisé au niveau national n'est à l'œuvre pour permettre une compréhension des possibilités et des actions facilités pour les acteurs. Tantôt les projets sont initiés par le biais des acteurs de terrain à partir d'une demande précise, tantôt par le biais des structures administratives via des ententes locales (au niveau municipal, départemental ou régional) :

« Je crois que c'était à l'initiative du SPIP, sous une impulsion de la mission Culture-Justice... Il n'y a plus depuis cette année, mais il y avait un chargé de mission Culture-Justice qui, effectivement, son rôle était de mettre en relation les structures culturelles institutionnelles et le SPIP. Donc, je crois que c'est sous l'institution de la DRAC et de cette mission Culture-Justice que les premiers contacts ont eu lieu. Puisque la convention, après, a été menée par cette équipe... » (Chargée de programmation culturelle, SPIP)

« Donc en fait, il se trouve que nous avons cherché des postes pour des personnes qui sont condamnées donc à du travail d'intérêt général, ça va de 60 à 240 heures, peut-être, à faire en général, vous vérifierez mais... Et donc, on cherchait des lieux pour que ces personnes condamnées puissent effectuer leur travail d'intérêt général. Donc on s'est mis en relation évidemment avec toutes les villes (...) Et donc la ville a proposé des postes au Musée d'Art Contemporain... » (Directeur, SPIP)

Les rencontres sont parfois fortuites, dans le sens où les structures, qu'elles soient pénitentiaires ou culturelles, prennent contact par le biais de dispositifs connexes, comme des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle ou encore des groupes de réflexion. On comprend en cela à quel point **les institutions et services n'ont pas une visibilité suffisante du paysage structurel du côté des éventuels partenaires** :

« Sauf erreur de ma part, parce que je n'ai pas eu le temps de relire les chiffres qu'on vous avait envoyés, le premier TIG qu'on a accueilli, c'était en 2005. C'était à la suite de notre intégration dans un autre dispositif d'insertion socioprofessionnelle de la ville, qui est celui des "jobs d'été". Et on a donc accueilli un de nos premiers "job d'été", donc en 2005, si je ne m'abuse, qui était un jeune avec lequel ça s'est formidablement bien passé, sur une mission qui est donc une mission d'un mois, payée par la ville, le jeune étant intégré par le personnel de la ville pour le mois de contrat en question. Au cours des conversations qu'on avait avec lui pendant le mois

de juillet, il nous a appris qu'il était soumis à un TIG à réaliser au mois de septembre (...) Donc, on s'est rapidement demandé s'il était pas possible qu'on transforme l'essai du job d'été en ré accueillant le même jeune en TIG. Et c'est comme ça qu'on a commencé à s'informer sur qu'est-ce que c'est que ce dispositif que, je dois dire, je ne connaissais que de nom... et à se rendre compte qu'il y avait peut-être effectivement des choses à mettre en place au service » (Directrice, Service archéologique de ville)

« Je crois que la PJJ nous a contacté parce que nous-mêmes, nous avons été sollicités par un service du Conseil général pour participer à un groupe de recherche sur l'enfance maltraitée dans (la région). Parce qu'il y a des cas très importants (...) Du coup, on a participé à plusieurs réunions, on a fait un topo sur (la région) à plusieurs conservateurs. Du coup, la PJJ a dû avoir connaissance de notre existence (...) Donc je crois que c'est comme ça qu'on a été connu » (Directrice, Ecomusée)

A moins que des rencontres ne soient organisées par les services régionaux (DRAC) ou départementaux (SPIP), afin de garantir cette visibilité et ainsi permettre aux structures d'envisager des projets ensemble. C'est le cas - le seul toutefois dans notre échantillon de huit établissements et services culturels, d'un SPIP, dont la Chargée programmation culturelle - par ailleurs employée par la Ligue de l'Enseignement - a organisé une journée d'échanges :

« Les premiers contacts entre le SPIP et le Musée des Beaux-arts, ça s'est fait en 2006. C'est à partir de l'année suivante qu'on a commencé à organiser, effectivement, une visite de l'établissement pour les partenaires culturels. Donc une visite de la Maison d'Arrêt et du Centre Pénitentiaire. Au Centre Pénitentiaire, effectivement, lors de cette visite, il y a eu une demi-journée d'animée par des gradés formateurs. C'est bien expliquer le contexte de l'établissement, le type de population... une formation vraiment interne au milieu pénitentiaire. Donc, ça, ça se fait pas systématiquement. Mais je pense que ça avait tout son sens pour les partenaires culturels et pour nous aussi à ce moment là. Donc, il y a eu la visite des établissements et suite à cette visite, en fait, il y a eu plusieurs réunions de travail, pour savoir un petit peu quels types de projet on pouvait monter, sur quel établissement... Donc, à l'époque, le choix avait été fait de travailler plus spécifiquement, avec le musée des Beaux-arts, à la Maison d'Arrêt » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

- Pour quelles raisons les structures culturelles répondent favorablement à ces propositions de rapprochements ? La première - et parfois la seule - unanimement citée est la « *mission* » qui consiste pour les établissements culturels à toucher tous les publics. Il est alors question des « *non publics* », des « *publics empêchés* » ou encore des « *publics éloignés* ». Le plus souvent, ces publics particuliers se pensent en fonction de « *facilités géographiques* », si ce n'est de compétences ou « *politiques territoriales* ». Cette **variable de la proximité** joue également du côté des institutions pénitentiaires. Par ailleurs, un

financement spécifique peut être un élément déclencheur :

« Ce jeune homme habitant sur notre canton, ça a été facile à la PJJ de dire : « c'est bien d'aller là ». Parce qu'un des gros problèmes de la jeunesse du monde rural est le déplacement. C'est un truc absolument atroce. Vraiment ! Par rapport à la liberté de mouvement (...) C'est parce qu'on a une mission culturelle. Et dans des cantons, du coup, « zone rurale » n'est pas usurpé, notre canton c'est 4500 habitants. C'est proche des seuils de désertification ! Il devait y avoir un choix limité pour l'éducateur » (Directrice, Ecomusée)

« Enfin c'est vraiment dans une dynamique citoyenne, pour former des citoyens éclairés qui ont accès au patrimoine collectif comme tout le monde. Enfin, voilà, c'est vraiment dans nos missions » (Responsable Service des publics, Musée Beaux-Arts)

« Ça me paraît évident pour un établissement culturel de participer de l'éducation. On a un rôle éminent à jouer. Je ne vois pas pourquoi on pourrait avoir des recettes parce qu'on a des scolaires et fermer la porte à des jeunes en difficulté. Pour moi, il y a un ensemble lié à l'éducation qu'on doit mener. L'éducation populaire, si les écomusées ne la prennent pas en charge, c'est triste... C'est une mission fondamentale » (Directrice, Ecomusée)

« Ce que je peux vous dire, c'est que le partenariat a commencé avec la Maison d'Arrêt en 2007. C'était suite à une volonté du musée d'intervenir auprès de publics éloignés, d'initier une politique d'activités régulières hors les murs. Et en même temps d'un mécénat qu'on avait à disposition et qui nous permettait de pouvoir mettre en œuvre cette action. Du coup, on s'est rapproché de la Maison d'Arrêt, au départ pour des facilités géographiques. Et puis c'est quand même un lieu chargé d'histoire, c'est une grosse prison. On a commencé par là et au bout d'un an de partenariat avec eux, et le Musée et l'Administration pénitentiaire et le mécène ont souhaité élargir ce partenariat à un autre établissement. Assez convaincus du bon déroulement du partenariat. Et on a fait le choix, en concertation, de la Maison Centrale, parce qu'on avait envie de travailler avec d'autres types d'établissements pénitentiaires » (Chargée de programmation, Musée)

On constate dans ce verbatim que le musée a opéré, dans un second temps, le choix de la Maison Centrale pour développer des projets plus longs avec des personnes condamnées à de longues peines. Cette capacité à sélectionner des établissements pénitentiaires en fonction de publics particuliers sera abordée dans une sous-partie ultérieure.

Si cette « mission culturelle » a pour objectif de toucher tous les publics, des responsables d'établissements culturels interrogés ont conscience qu'elle contribue à changer progressivement le sens de leur structure. Certains, à la suite d'une intervention ponctuelle auprès des personnes placées sous main de justice perçoivent les enjeux qui se profilent ;

d'autres s'engagent dans une politique volontariste qui doit permettre d'**aménager, par le biais de ces projets patrimoniaux, une nouvelle place à la structure et au patrimoine au sein de la société :**

« Alors ça allait aussi en parallèle avec une volonté qui émergeait de ma part à l'époque, qui était celle de faire en sorte que l'archéologie municipale ne soit pas qu'une activité scientifique. Mais que ce soit une activité qui soit vraiment intégrée au sein de la collectivité et les préoccupations sociales relèvent de façon évidente du rôle d'un service de collectivité qu'il soit connu ou pas » (Directrice, Service archéologique de ville)

1.2. Histoires de contenus : processus décisionnels et critères de sélection

Les contenus des projets, l'analyse quantitative de ce rapport le montre bien, couvrent des thématiques diverses, à l'image de la nature des établissements qui nous ont répondu. Mais comment et pourquoi les sujets sont-ils ainsi définis, au-delà du lien étroit qui existe nécessairement avec le type d'établissement patrimonial ?

- Pour des demandes ponctuelles, comme pour l'écomusée et le musée départemental contactés, les projets menés en direction des personnes placées sous main de justice sont **des réemplois d'activités d'ores et déjà proposées aux publics**. Les partenariats ne se veulent pas d'emblée pérennes, ce qui limite l'investissement des professionnels de la Culture comme de la Justice. En regard, les partenariats qui se structurent d'emblée avec une potentialité de moyen et long termes connaissent **des échanges préalables plus réfléchis** et engagent à la mise en place de **processus décisionnels collégiaux**. Ces derniers attribuent aux uns et aux autres des rôles en fonction de leurs compétences et domaine d'expertise : les professionnels de la structure culturelle émettent des propositions sur la forme et le fond des projets ; les professionnels du SPIP valident ou non les propositions en fonction de leurs besoins en termes de profils de personnes condamnées ; la direction de l'établissement pénitentiaire juge de la faisabilité des projets au sein de leur structure. Lorsqu'il y a des partenaires financiers, ils sont généralement engagés dans cette boucle. Des rencontres régulières permettent ce travail, de la mise en place des projets à leur évaluation :

« Au mois de juin, on fait le bilan de l'année et on se revoit en septembre, on fait le prévisionnel de l'année suivante (...) Et donc, on fait la programmation de septembre à juin. Donc, moi, je sais que, cette année, jusqu'au mois de juin les dates sont déjà calées, tout est déjà organisé pour toute l'année. Et au mois de juin, on fait le bilan. Avec la DRAC. On voit ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, est-ce qu'on s'est amélioré, les freins qu'il y a eus, les difficultés rencontrées. Et on reprogramme pour l'année suivante » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

« Sur le Musée d'Art Moderne, c'est eux en général qui choisissent le contenu. Après, nous, on valide... Au début, ça a été sur commande entre guillemets. Et puis petit à petit, étant donné que eux, ils étaient aussi en lien avec... », le SPIP s'est ensuite plié à la programmation de l'établissement culturel pour répondre à une

volonté « d'égalité des droits ». (Directrice, SPIP, Maison d'Arrêt)

« Par rapport au contenu propre, moi, je n'ai pas une compétence en arts plastiques. Voilà, ils nous proposent. Ils ont des idées en général assez sympa et on en discute. Et nous, notre rôle, c'est aussi de voir si ça calque avec la réalité carcérale. Enfin, voir en termes d'organisation pure, voir par rapport à tout ce qui est sécurité, voir s'il y a des choses à faire sortir, à faire rentrer... » (CIP, Maison d'Arrêt)

« L'idée aussi c'est que nous, on ait des propositions mais que eux aussi, au niveau de la Maison d'Arrêt, parce que eux, ils ont des échos des envies de la part des détenus, et donc l'idée, c'est qu'on puisse aussi répondre, dans la mesure du possible, quand on peut, c'est répondre aussi à ces demandes-là » (Responsable, Service des publics, Musée)

- Il en est ainsi pour les processus décisionnels. **Qu'en est-il des critères qui président aux choix des contenus ?** Le premier critère qui généralement dicte les propositions faites par les établissements est celui de **l'actualité du musée, c'est-à-dire les expositions et ateliers temporaires** :

« Nous, on essaie toujours de se rattacher à l'actualité du musée. Ça conditionne beaucoup notre travail. Là, on propose deux cycles d'intervention en lien avec les deux grandes expositions de l'année » (Chargée de programmation, Musée)

Avec le musée des Beaux-arts en fait, on s'en tient vraiment avec leurs expositions en priorité temporaires (...) Donc, cette année, par exemple, en début d'année, ils ont fait une exposition, ils avaient beaucoup d'animations sur tout ce qui était culinaire. Donc, ils sont venus présenter l'exposition en détention, au niveau du quartier femmes (...) et ils ont fait le même atelier qui avait lieu au musée, culinaire, donc création artistique en pain » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

Au-delà de pouvoir renouveler les projets patrimoniaux, ce qui est pertinent en Centre de détention et en Maison Centrale, mais pas nécessairement en Maison d'Arrêt, quel est l'intérêt de suivre l'actualité des structures patrimoniales ? Pour les professionnels de la Culture, il s'agit de réinvestir le travail effectué à chaque nouvelle programmation et « d'ouvrir » le public au musée ; pour le personnel pénitentiaire, c'est une façon de faire accéder les personnes condamnées au droit commun et de leur garantir un lien avec le territoire, en vue de leur réinsertion :

« Notre philosophie derrière, c'est d'être en lien avec ce qui se fait dans les musées ou dans les structures, comme si c'était du droit commun » (CIP, Directrice SPIP, Maison d'Arrêt)

« (...) le projet, il se fait vraiment dans un esprit de découverte, d'ouverture et l'envie d'aller au musée aussi. Et même là, dans ce qu'est un musée, qu'on peut y voir des choses très variées, le classique, le contemporain (...) Je crois qu'on est

vraiment dans un esprit d'ouverture, d'apporter de la connaissance. Plus c'est varié et mieux c'est » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

Il est intéressant de noter que ce souci de la réinsertion est également présent et primordial du côté des musées de société, alors qu'il est secondaire du côté des musées de Beaux-arts, voire considéré comme un critère propre aux institutions pénitentiaires qui se surajoute à la préoccupation purement patrimoniale :

« Moi je pense que tout ce qui est sujet de société comme nous on l'aborde ici, c'est les remettre en contact avec le monde extérieur, ça peut correspondre à des projets de vie aussi, enfin pour après. Parce que c'est le cas pour beaucoup de publics d'ailleurs qui sont en situation précaire et qui travaillent sur leur avenir. Nous, on a particulièrement des sujets d'exposition qui se prêtent à ça, qui permettent de réfléchir sur le monde et sur ce qui nous entoure, donc de créer du lien avec l'extérieur (...) Et des sujets qui parlent aussi de ce que vivent les autres, ou de ce que eux ont vécu ou de ce qu'ils vont vivre, tout simplement » (Médiatrice culturelle, Musée départemental)

Un autre **critère de sélection des projets est celui lié au contenu**. Ce dernier doit être adapté à ce public placé sous main de justice, tout autant en termes de thématique que de qualité, certains objets et sujets culturels pouvant être, en soi, plus pertinents que d'autres :

« Ça véhiculait des choses morbides. Et on n'avait pas envie de ça ici. C'est déjà suffisamment plombant et suffisamment dur, sans devoir en rajouter une couche pour laisser une artiste qui a une lubie... enfin, une lubie, je caricature, je pense qu'elle a son fil conducteur. Mais, pour nous, c'était pas du tout approprié. Enfin, en tout cas, c'est pas ce qu'on a envie que les artistes amènent ici » (CIP, Maison d'Arrêt)

« On n'est pas obligé de parler de la prison en prison. Moi je pense que tout est abordable si c'est pas fait dans l'excès. Si, évidemment, enfin je veux dire, une pièce nazie ou une pièce extrême, ce serait insupportable. Mais sinon, si c'est abordé intelligemment, il n'y a pas de raison de censurer, enfin aux niveaux des idées en tous les cas, non je crois pas. Je ne crois pas » (Directeur, SPIP)

« (...) faire le polyculturel qu'amène normalement la bande dessinée. La bande dessinée, ne serait-ce qu'en neuf ans, elle a évolué. Maintenant, vous pouvez la lire sur votre ordi, vous allez bientôt l'avoir sur votre téléphone portable. Et je crois que là, on a un autre objet qui, à mon avis, par rapport aux jeunes PJJ, le téléphone portable c'est un truc qui est intéressant (...) C'est d'une richesse mais alors, absolument terrible pour tout le monde » (Chargée de mission, Centre culturel)

« (...) on vise aussi des activités qui ne sont pas au rabais. On vise quelque chose, entre guillemets, ambitieux, haut de gamme (...) Et ça, ils y sont très sensibles. Quand ils voient le photographe qui leur prête un appareil de pro, un vrai appareil

photo, pas un petit truc, il y a du respect, "merde, on nous a prêté du bon matos" (...) On ne les prend pas pour de la merde. On ne les prend pas pour des gamins. Voilà » (Directrice, SPIP, Maison d'Arrêt)

Enfin, un dernier critère important est celui du **type de public** auquel on s'adresse. Les personnes placées en Centre de Détention, en Maison d'Arrêt et en Maison Centrale sont très différentes d'un point de vue socioculturel et professionnel, tout comme les attentes et les modes de fonctionnement des hommes et des femmes. Aussi, la programmation doit s'adapter à ces particularités :

« On ne va pas forcément aborder les choses de la même façon pour des longues peines et des courtes peines. On n'a pas forcément le même public non plus. Au Centre Pénitentiaire, on a des gens qui peuvent avoir un parcours scolaire un petit peu plus élevé donc, on ne va pas amener les projets de la même façon qu'à la Maison d'Arrêt (...) Pour le cinéma par exemple, ça va être plus facile de travailler le documentaire au Centre Pénitentiaire et plutôt de la fiction ou des courts-métrages à la Maison d'Arrêt... parce que les publics, on n'est pas dans les mêmes profils, on n'est pas dans les mêmes tranches d'âges. Au Centre Pénitentiaire, on a une moyenne d'âge de 47 ans, à la Maison d'Arrêt, ça va être une vingtaine d'années... Donc on n'est pas du tout dans les mêmes logiques. On va plutôt effectivement travailler en termes de musique sur du SLAM ou du hip-hop ou des choses comme ça à la Maison d'Arrêt et au Centre Pénitentiaire, l'atelier qui cartonnait, c'était les guinguettes [rires]. Donc on n'est pas du tout dans les mêmes problématiques. Donc la programmation, elle s'adapte » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

« (...) il y a plus de difficultés avec le secteur femmes, elles sont moins nombreuses, donc il y a moins de participants, il y a une dynamique un peu différente, parce qu'il y a pas trop d'autres activités plastiques ou artistiques qui leur sont proposées. Donc, on a essayé cette année de leur proposer des choses qui pouvaient, a priori, plus les intéresser. Et donc, on avait fait des choses autour de la cuisine (...) avec le secteur femmes, parce qu'on s'est dit que la cuisine, une dimension artistique plastique de la cuisine, ça allait peut-être accrocher mieux. Effectivement, ça s'était carrément bien passé (...) On l'a aussi proposé, je crois, au quartier hommes, mais d'une autre manière. Je ne me souviens plus exactement ce qu'ils ont fait mais ça a aussi fonctionné très bien. Donc c'était pas une démarche sexiste [rires] » (Responsable, Service des publics, Musée des Beaux-Arts)

En plus de ses caractéristiques socioprofessionnelles, culturelles et de genres, ce public a, selon certains, des besoins particuliers, comme de se confronter à **des projets ludiques, mais aussi qui font écho à leur quotidien, ou qui font l'objet d'une production qu'ils peuvent s'approprier**. On retrouve en cela, de façon exacerbée, les attentes supposées et les modes de fonctionnement des publics des institutions culturelles en général :

« De par la pauvreté culturelle présente dans les lieux, dans les prisons, c'était

évident que c'était nécessaire de partir sur des choses très basiques. Et donc, c'est pour ça qu'on a orienté sur justement l'alimentation, le portrait... les couleurs, des choses qui vont tout de suite leur parler et qui ont un lien avec leur quotidien, soit passé, soit même le quotidien en incarcération. Ce rattachement à une possibilité de renvoi à elles-mêmes, il est nécessaire parce que sinon, ça fonctionne pas » (Médiatrice, Musée des Beaux-Arts)

« (...) ce qui est souvent plus ludique, ça marche bien [rires] (...) parce que ça leur donne envie de souffler, de faire quelque chose d'un peu léger, pas trop contraignant au niveau intellectuel... » (Médiateur, Musée d'Art moderne)

Responsable du Service des publics :

« Ils aiment bien qu'il y ait quelque chose de fait, de palpable, de montrable, ils aiment bien aussi »

Médiateur :

« (...) on est passé par des réalisations parfois qui étaient de grandes tailles, au niveau des dimensions, et qui, du coup, ne pouvaient pas entrer en cellule. Et ça, ça a posé un petit problème parce que certains jeunes avaient vraiment envie de le garder avec eux dans leur cellule. Bon, je prends un exemple très marquant... c'était un jeune qui avait fait un portrait de sa petite amie (...), il avait travaillé sur un grand support et ça bien sûr, il y a des règles qui font qu'il pouvait pas l'emmener... parce qu'on avait travaillé sur des plaques de bois... Et du coup, ça avait posé problème, le jeune avait vraiment été très déçu et il l'avait bien fait voir et trop et du coup, on s'était dit "bon faut peut-être qu'on repense un petit peu les choses". Et l'année suivante en fait, on avait travaillé sur des choses qu'il était possible déjà pour eux de garder en cellule et aussi surtout quelque chose qu'ils avaient pu aussi envoyer à leurs amis, à leurs familles, à l'extérieur. Donc de plus en plus, on a essayé de faire une relation avec l'extérieur » (Médiateur, Responsable du Service des publics, Musée d'Art moderne)

- Le processus décisionnel et les critères de sélection des projets diffèrent en ce qui concerne les publics du milieu ouvert, comme les tigiistes. Les Conseillers d'Insertion et de Probation contactent les établissements culturels ou les services en charge du placement des personnes condamnées, comme à Lyon, en indiquant les profils des personnes et les besoins. En retour, les propositions sont faites avec l'idée que ces personnes doivent aider au bon fonctionnement de la société (en effectuant par exemple des tâches de manutention), mais aussi qu'elles peuvent bénéficier d'une ouverture sur la Culture :

« Le conseiller d'insertion et de probation qui a en charge le dossier, la personne, fait en sorte d'essayer de mettre en adéquation et le lieu et la personnalité du condamné » (Directeur, SPIP)

« Le service archéologique se met toujours en capacité d'accueillir et c'est agréable... comme le Musée d'Art Contemporain. Ils se mettent toujours en capacité

d'accueil, ils trouvent toujours une solution pour mettre l'encadrement nécessaire, pour donner des tâches intéressantes. Parce que c'était aussi une des vocations du service archéologique, d'accueillir des TIG sur des tâches finalement basiques, de l'entretien, mais d'avoir un intérêt particulier, une ouverture culturelle derrière, de pouvoir participer au travail des archéologues et d'avoir une sensibilisation à l'archéologie et ça, c'est vraiment super important... Donc tout l'intérêt d'avoir un accueil dans ces sites, c'est aussi de pouvoir les ouvrir à la culture » (Responsable, Service municipal)

1.3. Histoires de formes

- On retrouve, dans ce volet qualitatif de l'étude, les formes de projets majoritairement présentes dans l'analyse des données quantitatives : **la conférence et l'atelier**. Elles sont considérées par tous comme **des formes très complémentaires**, alliant exigence et stimulation de la concentration avec la conférence et développement de la créativité avec les ateliers. Aussi, les projets se déclinent souvent dans une forme mixte associant conférence et atelier, avec un horizon à atteindre pour les professionnels de la Culture - mais rarement atteint - qui est celui de la visite du musée :

« A la Maison d'arrêt, c'est surtout des conférences et des ateliers de pratique artistique. C'est deux activités qui fonctionnent bien et qui sont très complémentaires » (Chargée de programmation, Musée)

« L'atelier, c'est un peu le système qu'on a gardé jusqu'à maintenant... en lien avec les expositions temporaires du Musée, ou les expositions permanentes, selon l'actualité du Musée. Donc les deux conférencières et médiatrices culturelles viennent avec un DVD Power Point. Donc là, elles présentent une exposition qui a lieu au même moment au musée... Donc c'est beaucoup d'apports sur les œuvres, sur les artistes, sur un peu d'histoire aussi, sur de la mythologie... Donc on retrace un petit peu les contextes de création des œuvres, ce qu'elles racontent. Et après, elles passent à une partie pratique... et en fait, l'atout il est là. Pour nous, au SPIP, je pense que cette formule, elle convient très, très bien au public qu'on a, car on a un apport théorique, où là, ça demande vraiment une capacité de concentration et après, le fait qu'il y ait une partie pratique, ça relance la dynamique et ça intègre réellement les détenus dans le processus aussi de création (...) Et donc à chaque fois, en fait, ils découvrent une technique différente » (Chargée de programmation culturelle, SPIP)

« Sur le Musée, ça se décline en plusieurs volets. Leur intervention, elle est en général septembre, octobre, novembre, décembre. Donc il y a d'abord une conférence qui est à destination des détenus. Ensuite, il y a un atelier d'écriture. Eventuellement un thème de théâtre et ensuite, une permission de sortie pour que les détenus aillent rencontrer le Musée » (CIP1, Maison d'Arrêt)

L'atelier apparaît très vite comme une forme particulièrement propice dans un cadre pénitentiaire car il rend le public acteur, contrairement à la conférence qui demande une somme importante de travail aux conférenciers et médiateurs pour un auditoire qui apparaît à certains peu réceptif. Cette analyse peut toutefois être nuancée, selon la chargée de programmation d'un musée, car la conférence a l'avantage de toucher un public plus nombreux que l'atelier et aussi plus libre de suivre ou pas le discours et non soumis au regard des autres :

« Le côté conférence, ça demande beaucoup de travail en amont parce qu'il faut qu'on vérifie nos informations avant de les transmettre, enfin un travail de conférence classique, finalement, ça intéresse pas tellement mais on pousse quand même parce que c'est nos missions du musée » (Médiateur, Musée)

« Je me suis rendu compte que la conférence, malgré les a priori qu'on peut avoir, que ce n'est pas un mode de médiation adapté auprès de publics qui ont des difficultés de concentration, qui sont parfois très éloignés des activités culturelles, certains ne connaissent pas le nom du Musée, la conférence, c'est peut-être un mode de transmission très traditionnel et pas adapté. Et en fait, ça marche très bien. Les participants y trouvent d'autres choses que dans les ateliers. Les ateliers, on se rend compte que le regard de l'autre n'est pas si évident : dans l'atelier, on s'expose plus aux autres. La conférence, ils sont plus nombreux, c'est l'avantage de la conférence : c'est ouvert à tout le monde. Alors que l'atelier, c'est en nombre limité, donc avec de longues listes d'attente. La conférence, ils sont là, présents, et pendant la conférence, ils peuvent être ailleurs dans leur tête, ou pas... C'est quelque chose qui marche bien. Ce sont les deux principaux modes d'intervention » (Chargée de programmation, Musée)

- Quant à la Directrice de l'Ecomusée, **elle ouvre une piste différente - et mentionnée à ce titre - concernant la prise en charge des mineurs** étant soumis par exemple à une mesure de réparation. En effet, étant habituée à accueillir des stagiaires, elle s'est proposée de prendre en charge le jeune suivi par la PJJ comme un stagiaire, le rendant alors à la fois acteur et public :

« On a une activité de transmission de savoir-faire sous forme de stage. Et on s'est dit que par rapport à la demande pour ce jeune homme, ç'aurait été assez adapté de passer par quelque chose de très pratique et en plus qui l'initie à quelque chose d'inhabituel pour lui. Donc on avait choisi un atelier hors les murs qu'on fait toujours en février : j'ai un de mes collègues qui va faire une démonstration de conduite de cheminée à four, c'est-à-dire de four à pain. Donc le jeune homme était là en temps et en heure et il a aidé mon collègue à s'occuper du four, à la mise en place du stage. Il était à la fois stagiaire et assistant de mon collègue pour la journée » (Directrice, Ecomusée)

1.4. Histoires de temporalité : le temps des projets

Le temps du projet dépend très largement de la structure pénitentiaire dans laquelle le projet

se développe. En effet, quand les personnes incarcérées en Maison d'Arrêt le sont en principe sur une période courte ; celles qui se trouvent en Centre de Détention ou en Maison Centrale le sont sur des périodes longues. Conséquemment, les projets doivent s'adapter à ces temporalités. Par ailleurs, les dispositifs gérés par les SPIP en milieu ouvert ont des temporalités variables en fonction des personnes condamnées : le tigiste par exemple peut être soumis à une peine allant de quelques heures à quelques centaines d'heures. Là encore, le projet doit pouvoir s'adapter. On constate enfin qu'avec l'expérience, les professionnels de la Culture comprennent les limites et les possibilités de chaque structure et tentent de moduler les projets en fonction :

« L'envie de travailler en Maison Centrale, c'était aussi pour pouvoir développer des projets sur des périodes plus longues. Pouvoir travailler longtemps, de façon régulière et assidue avec des détenus. C'est très difficile en Maison d'Arrêt et nos deux partenariats prennent d'ailleurs des formes très différentes, simplement parce qu'on n'a pas affaire au même type d'établissements, au même type de peines, aux mêmes profils de détenus » (Chargée de programmation, Musée)

« Cette année, l'idée était de redonner du rythme au partenariat. Il y a eu moins d'activités l'an dernier. L'idée cette année est de créer une régularité, être présent à la Maison d'Arrêt et de varier le type d'interventions autour d'un même thème » (Chargée de programmation, Musée)

« On a fait des bilans et en fait, on s'est rendu compte que, pour le quartier femmes, vu que c'est des choses ponctuelles, ça peut être une fois par trimestre, ça correspond bien au public de la Maison d'Arrêt, vu que ça tourne beaucoup, il n'y a pas besoin forcément d'une activité en continu. Mais en quartier femmes, on avait du mal à travailler le projet en amont avec les détenues, pour vraiment susciter un réel intérêt, et que ça n'arrive pas comme ça. Donc là, on a changé la formule, et on propose des projets sur deux ou trois séances. On en fait moins à l'année mais on fait quelque chose de plus global et plus complet et là, il y a une accroche, ça se passe mieux » (Chargée de programmation culturelle, SPIP)

« Cette année, on a fait des séances rapprochées. Par exemple, je me suis déplacée trois jours de suite, pour avoir le même public. Parce que, je vous disais toute à l'heure que d'un mois sur l'autre, c'est pas forcément le même public. Et là donc, le fait de concentrer les dates sur une même période comme ça, permettait qu'on puisse vraiment toucher le même groupe de personnes et puis d'avoir aussi leur attention. Parce que c'est des personnes qui, surtout sur le quartier femmes, sont vraiment préoccupées par plein d'autres soucis et elles sont finalement peu disponibles. Ça leur fait du bien, mais elles sont disponibles sur un temps assez court... On propose des activités qui peuvent durer trois heures et, parfois, il y a des femmes qui lâchent au bout de deux heures. Alors, soit parce qu'elles ont un rendez-vous avec l'assistante sociale, l'infirmière... ou une visite... ou parce qu'elles sont dans une fatigue extrême parce qu'elles n'ont pas l'habitude d'être en activité

comme ça. Et du coup, elles perdent en attention. Donc le fait de concentrer sur trois jours, d'avoir un but, ça fonctionne assez bien » (Médiatrice, Musée des Beaux-Arts)

1.5. Histoires de public : le recruter, le connaître

- **Le processus de recrutement** ne concerne que les publics en milieu fermé et les projets à places limitées, c'est-à-dire les ateliers systématiquement et les conférences parfois. Ce processus semble toujours identique, quels que soient les partenariats étudiés. Dans un premier temps, il s'agit de **communiquer les informations** auprès des personnes incarcérées pour que celles-ci puissent s'inscrire aux activités. Supports de diffusion et formulation de l'information sont pensés afin de susciter l'envie auprès d'un maximum de détenus :

« {Concernant le recrutement}, c'est une pub... une information dans chaque cellule, par des coupons réponses. Information sur canal interne aussi et information en bibliothèque où on met un petit tas de documents qui décrivent l'activité. Et après, ils nous renvoient, eux, les inscriptions (...) Alors bien sûr, on va être honnête, quand on fait une information, une info-pub, forcément... on essaie de mettre des trucs qui font de l'effet, "venez nombreux", elle tourne ça d'une façon assez sympa, avec toujours une petite image... Voilà, on n'envoie pas une espèce de phrase en disant "oui, nous vous informons qu'il y aura un atelier théâtre" (...) On essaie un petit peu que ce soit vivant. Souvent, on leur demande aussi aux intervenants de faire un petit speech, un petit quelque chose. Et puis on reprend, s'il y a des mots qui sont rébarbatifs ou qui font peut-être pas partie du langage de tous les jours. Voilà, on essaie de mettre un truc simple, accrocheur » (CIP, Maison d'arrêt)

Une fois que les coupons réponses sont retournés aux CIP, **ceux-ci sélectionnent**, si besoin, les personnes qui pourront participer aux projets. A ce moment là, il y a une répartition très claire et nette des compétences et expertises entre les professionnels de la Culture et de la Justice. Différents critères président à cette sélection : l'ordre d'arrivée des réponses, les autres activités du demandeur, son goût pour la thématique, la compatibilité entre les membres du groupe :

*« Enquêteur : A l'origine, ils ont été recrutés comment ?
On n'est pas maître de ça, on n'a pas de regard là dessus. Ce qui s'est passé c'est qu'en juillet 2010, l'équipe du Service éducation est venue présenter à la population carcérale la programmation. Là dessus, des personnes se sont portées volontaires. Il n'y en avait pas beaucoup. Pas plus de 15. Et ils en ont retenu 10. Pourquoi ces 10 là, je ne sais pas. Ce n'est pas notre rôle. Je pense qu'il y avait un enjeu c'était que le groupe fonctionne bien. Et effectivement, le groupe fonctionne très bien » (Chargée de programmation, Musée)*

« On distribue dans toutes les cellules des bulletins d'inscription, on présente l'activité qui va avoir lieu tel jour, qui va présenter telle expo, avec tel atelier, et là les personnes qui souhaitent s'inscrire s'inscrivent. Donc souvent, on a entre 80 et

100 réponses pour 10 places à peu près, entre 8 et 10 places. Et donc après, moi je saisis les travailleurs sociaux qui mettent leur avis sur les personnes qui ont fait la demande, celles qui en ont le plus besoin, celles qui n'ont pas beaucoup d'activités. Et après, il y a une validation par le chef de détention, par rapport à toutes les problématiques de sécurité, d'interdits de communiquer, c'est le chef de détention qui valide la liste finale » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

Certains professionnels, comme la Directrice du SPIP d'une Maison d'Arrêt, estiment que les détenus ont parfois « *une sorte de boulimie d'activités (...) Du coup, ils s'inscrivent à quatre, cinq activités à la fois, parce qu'ils ne savent pas à l'avance s'ils vont être retenus* ». Ils se retrouvent alors dans des situations où ils ne peuvent pas tout assumer et privilégient certaines activités plus que d'autres. C'est ainsi que certains ateliers ou conférences sont peu fréquentés, alors que d'autres détenus ont reçu des réponses négatives. Et les listes d'attente ne parviennent pas toujours à palier ce phénomène. C'est pourquoi certaines structures font signer un contrat d'engagement aux personnes incarcérées retenues afin de mieux les mobiliser.

- Le public des personnes placées sous main de justice apparaît peu définissable, ou tout au moins difficile à saisir, pour plusieurs raisons. D'abord, ce public n'est pas défini par l'objet qui le touche (public des musées, public des médias, public des festivals...) comme c'est le cas habituellement, mais on ne fait partie de ce public que dans le laps de temps correspondant à l'incarcération ou la condamnation. Donc ce public est défini par une « qualité » des personnes qui le composent - détenu, tzigiste... - qui par ailleurs est une qualité très généralement temporaire. Ensuite, les caractéristiques, comportements et « durée de vie » de cet « être public » sont en partie tributaires des types de structures accueillant. Etre public en milieu fermé et en milieu ouvert, suivi par le SPIP ou la PJJ, en Maison d'Arrêt ou en Centre de Détention, ce n'est pas comparable : les contraintes institutionnelles ne génèrent pas le même type de profil. Enfin, il s'agit pour la plupart des institutions culturelles d'un nouveau public, inconnu jusqu'alors, dont on ne maîtrise ni les codes, ni les comportements :

« Les détenus changent, donc, ce qui a convenu à un groupe, ne va pas du tout convenir à un autre groupe. Voilà, il y a cette mobilité des publics (...) »
(Responsable du Service des publics, Musée des Beaux-Arts)

Je pense que ça nous intéressait aussi tous les deux de participer, pour essayer de voir ce qu'on pourrait mettre en place à l'avenir et peut-être persévérer dans ce sens là. Et puis aussi, c'était l'occasion pour nous de visiter la prison. Parce que, comme nous, en fait... c'est un public qu'on ne connaît pas, on ne sait absolument pas comment fonctionne une prison, enfin je veux dire, on ne s'est jamais posé la question » (Médiatrice culturelle, Musée départemental)

« Là, je pensais un autre truc qu'on avait fait avec le Musée et la veille, il y a eu deux gamins qui avaient fait des bêtises, ils étaient en garde à vue. C'est ça. Bon, malheureusement, le fait que... Ils sont pas captifs comme on disait tout à l'heure en

EPM, ils sont dehors donc est-ce qu'ils vont être là à la date voulue ? Et souvent on nous demande d'anticiper et ça je leur ai dit que c'était impossible. Alors, je peux réserver avec une échéance d'un mois mais je suis incapable, à un mois, de dire : je vais avoir tant de jeunes. Voilà, c'est ça. C'est ça qui est aussi difficile pour les gens avec lesquels on travaille, ils ont du mal à le mesurer » (Pôle Culture, PJJ)

« Les difficultés, moi je les trouve très ponctuelles. Il y a eu ces trois cas de ratés, dont deux qui ont été rattrapés par des affaires autres, qui ont fait que leur TIG a été brutalement stoppé dans son élan » (Directrice, Service archéologique de ville)

Un phénomène est par contre similaire avec le public soumis au droit commun : sur la base de proposition d'activités patrimoniales, à l'« extérieur » comme à l'« intérieur », il existe toujours une frange de public potentiel que l'on n'atteint pas. Ceux que certains dénomment les « non publics ».

« Médiateur Culturel : On n'a pas accès à certains publics qu'on aimerait bien avoir. C'est à dire que là, on fait évoluer ceux qui veulent déjà évoluer.

Responsable du Service des publics : Oui, comme c'est du volontariat, c'est les plus intéressés.

Médiateur Culturel : Et ceux qui sont là sur des toutes petites peines, qui sont jeunes... Pour avoir discuté un peu avec ceux qui s'occupent des cours de français ou de matières vraiment scolaires, eux sont beaucoup plus difficiles, ils n'écourent pas, il y en a des très turbulents qui veulent aussi montrer un peu qui ils sont, enfin, ils ont des choses à prouver. Nous, on ne les a pas (...) Ça serait beaucoup plus difficile, on aurait sûrement beaucoup de choses négatives à dire à ce sujet mais c'est plus intéressant parce qu'ils sont jamais, enfin, on n'a pas vraiment de jeunes. Enfin la moyenne d'âge, c'est au moins 30 ans.

Responsable du Service des publics : Après, c'est la même problématique qu'on a au sein d'une établissement culturel. C'est à dire que viennent les gens les plus intéressés, on propose des actions, mais le public qu'on voudrait toucher ne vient pas. Donc c'est exactement pareil. Donc, trouver des solutions, des propositions qui puissent intéresser un maximum de personnes, c'est pas facile. Après, l'intérêt aussi de ce projet là, c'est qu'entre la conférence, le spectacle et l'atelier d'écriture, ça peut être trois choses indépendantes qui ont du lien ensemble. Et c'est à dire que des personnes intéressées par la conférence peuvent venir, qui ne vont peut-être pas forcément venir au spectacle ni à l'atelier d'écriture et puis, pareil pour le spectacle. Si un petit peu tout le monde participe de ces petites choses là, c'est déjà bien. Voilà, on a peut-être mobilisé beaucoup de moyens, beaucoup de personnes sur un projet, mais qui aura peut-être sensibilisé cinq personnes, et bien tant pis, enfin je veux dire (...) ça vaut le coup. Voilà, comme je disais, on n'est pas là pour faire de la quantité, du chiffre, enfin surtout avec ce public là... » (Médiateur, Responsable Service des publics, Musée)

- Si ce public est difficile à cerner et que les professionnels de la Culture ne souhaitent

généralement pas connaître les raisons pour lesquelles les personnes ont été incarcérées, **quelques constantes apparaissent toutefois**. D'abord, il s'agit pour certains d'**un public à apprivoiser**. Cette nécessité implique un travail qui doit permettre aux personnes placées sous main de justice de se laisser apprivoiser et aux professionnels d'apprendre à apprivoiser, à solliciter selon un juste équilibre :

« L'expo était sur les murs et puis il y avait quand même une heure de rendez-vous pour la visite conférence. Et puis après les gens pouvaient venir se greffer. C'était très ouvert. Et ça, elle {la Directrice du SPIP} y tenait beaucoup parce que, justement, il y a des gens, ils viennent voir, ils sont pas à l'aise, donc ils repartent, ils reviennent, enfin voilà. C'était un moyen d'apprivoiser ce public » (Médiatrice culturelle, Musée départemental)

« Avec {l'intervenant de l'atelier d'écriture}, on en avait pas mal discuté, on trouve que ça a été plutôt une réussite finalement, puisque dans le premier, on les a fait écrire et ils ont fait un peu ce qu'ils voulaient. Là, on les a beaucoup plus cadrés, donc il y a eu énormément de résistance. Mais finalement, c'était plus constructif. Parce que voilà, on y est peut-être allé un peu fort, mais sinon c'était intéressant à ce niveau là. Et c'est sur cet atelier où il y a eu un peu plus de difficultés à maintenir les mêmes personnes, à les faire revenir. Parce que justement, on leur en demandait peut-être un peu trop » (Médiateur, Musée)

Ensuite, parmi les facteurs habituellement significatifs concernant le rapport au patrimoine, les professionnels citent unanimement, pour le contexte qui nous intéresse, **la variable du genre et celle de la proximité à la culture**. Certains médiateurs et conférenciers préfèrent intervenir dans le quartier femmes, d'autres dans le quartier hommes, sans qu'aucune logique entre ces préférences n'apparaisse clairement, mais toujours avec la certitude que le « public femme » et le « public homme » est différent : tantôt les femmes forment des groupes trop hiérarchisés pour permettre à toutes de s'exprimer et de s'épanouir, tantôt elles sont perçues comme particulièrement travailleuses et solidaires ; tantôt ce sont les hommes qui apparaissent soudés, tantôt ils sont perçus comme solitaires et individualistes. Dans les verbatim, certaines raisons de ces particularités apparaissent, comme la place du travail dans le quotidien des détenus, le nombre de personnes incarcérées, l'espace d'incarcération plus ou moins accueillant et vivable :

« C'est un public très, très éloigné de la culture. Et faut se rendre à l'évidence que, effectivement, la population sociale des personnes incarcérées, c'est quand même un niveau très bas... Après, ça m'intéresse pas de savoir s'ils ont leur bac, ou pas leur bac, mais ça se ressent quand même. Alors, chez les hommes, c'est différent et souvent, il y a quand même des références, parfois très pointues, en histoire de l'art... et un répondant... Vraiment plus chez les hommes... Chez les femmes, on sent vraiment un éloignement et on sent bien qu'elles n'ont pas été confrontées aux lieux culturels depuis très longtemps, et que ce n'est pas dans leurs pratiques » (Médiatrice, Musée des Beaux-Arts)

« (...) au départ, on avait très peur d'aller au quartier hommes et en fait, il s'est avéré que c'était beaucoup plus simple d'être avec eux. Parce qu'ils ne se connaissent pas, dans la mesure où ils sont plus nombreux. Et les salles sont plus grandes. Déjà c'est un niveau de différence... et on peut voir dehors. Déjà, ça, ça change tout. Donc c'est beaucoup moins fermé sur eux-mêmes (...) Moi, je préfère franchement aller du côté du quartier hommes que du quartier femmes (...) parce que je trouve que c'est... enfin, les hommes me semblent tenir le coup de façon plus... d'être mieux franchement que les femmes que j'ai pu rencontrer. Qui sont vraiment alors là dans un état souvent médicamenteux (...) Et je pense que les conditions, plus le fait qu'elles soient peu, font que finalement, il y a très vite une hiérarchie qui s'installe et... on le ressent » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

« Les relations entre détenus hommes et détenues femmes sont différentes. C'est plus difficile chez les femmes.

Enquêteur : Entre elles, c'est plus conflictuel ?

Tout à fait. Alors que bon, on n'a pour ainsi dire jamais rencontré ce problème chez les hommes » (Médiateur, Musée d'Art moderne)

« Enquêteur : Il y a des différences entre les hommes et les femmes ?

Une très grande différence, oui (...) Les femmes sont travailleuses, sérieuses, elles reviennent chaque semaine (...) Il y en avait une, enfin c'est un peu caricatural, mais qui était un peu plus garçon manqué et qui avait un peu plus le profil des hommes et qui du coup, par rapport à l'émulation du groupe avait tendance à... être un peu éloignée du groupe. Et pour les quartiers hommes, c'est plus difficile. C'est chacun dans son coin, alors que chez les femmes, il y avait vraiment des échanges qui se faisaient, elles se conseillaient entre elles (...) Pour les hommes, c'est chacun dans son coin. On peut les faire interagir mais pas n'importe lequel avec n'importe lequel donc il faut vraiment faire attention à ça. Alors, il n'y a pas d'animosité, donc il y a pas de problème, mais par contre, pour ce qui est de la connivence (...) peut-être qu'il y a une meilleure cohésion, on va dire, au sein du quartier femmes parce qu'elles sont moins nombreuses donc elles font beaucoup d'activités ensemble. Alors que les hommes, ils se connaissent moins » (Médiateur, Musée)

« On s'aperçoit que souvent chez les femmes, ça fonctionne mieux même. Mais parce qu'elles sont peut-être moins nombreuses, parce que c'est une structure, avec tout plein de guillemets, un peu plus cocoon (...) Ça fonctionnerait presque mieux » (Directeur, SPIP)

Enfin, **le lieu d'incarcération est également une variable significative** concernant ce public constitué de personnes placées sous main de justice. D'une part, les profils socioprofessionnels des détenus ne sont pas les mêmes au Centre de Détention et à la Maison d'Arrêt ; d'autre part, le public des Centres de Détention bénéficie d'une offre culturelle large et diversifiée, contrairement à celui des Maisons d'Arrêt :

« Le musée des Beaux-Arts, avec les deux intervenantes, s'était senti beaucoup moins à l'aise lors de la visite du Centre Pénitentiaire. Donc, elles se voyaient pas, à ce moment-là, sans connaissance du lieu, d'intervenir au Centre Pénitentiaire, qui est une population... en majorité des personnes qui sont là pour des problèmes de mœurs » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

« Donc, à l'époque, le choix avait été fait de travailler plus spécifiquement, avec le musée des Beaux-arts, à la Maison d'Arrêt, parce qu'au Centre Pénitentiaire il y a un fonctionnement de club, donc il y avait déjà un club arts-plastiques qui est un peu autogéré par des détenus, c'est devenu une association de détenus. Il y avait déjà beaucoup d'activités dans ce cadre-là, donc la Maison d'Arrêt était plus démunie en termes de propositions d'actions. Donc, le choix s'est fait comme ça » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

- Avec ses caractéristiques variables, sa façon d'être tantôt un « *public captif* » en milieu fermé et « *volatile* » en milieu ouvert, sa capacité à n'être *public* que dans le laps de temps de la peine, **ce public en est-il un ?** C'est la question que pose la Directrice de l'Ecomusée. Sans aller aussi loin, une majorité de nos interlocuteurs reprend les expressions de « *publics empêchés* », « *publics éloignés* » et « *non publics* », soit pour des raisons de commodité en y ajoutant toutefois des guillemets ou le « *dit* » empêchés..., soit pour évoquer le questionnement ou le rejet que ces appellations génèrent chez eux :

« J'ai quand même l'habitude d'avoir des publics aussi dits "empêchés", ce que je déteste [rires]. Parce que je crois que les plus empêchés, c'est les dentistes et les médecins qui vont voir les expos à Paris mais pas à ici [rires] (...) Il y en a plein comme ça. Moi j'étais très, très amusée, il y a quelques années, il y a eu une série d'expositions importantes sur le XVIIe siècle, entre autres la vanité... et tout était passé à Paris après. Et alors là, je vais chez mon dentiste qui me sort "ah, j'ai vu une magnifique exposition à Paris, vraiment, c'était extraordinaire" et il me sort la vanité... Je lui dis "ah oui, c'est bien, mais surtout qu'on l'a faite ici, et elle était bien plus belle ". Là, il est resté complètement... [rires]. Parce que, à Paris, c'est tellement mieux... c'est plus chic quand même » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

« C'est vrai que quand je suis allée les démarcher, ils n'étaient pas encore dans une politique d'ouverture à ce qu'ils ont appelé, et ce qui au départ m'a énormément choquée d'ailleurs, ce que le musée appelait "les non publics". C'est la première fois que j'ai entendu ça... Maintenant ils sont passés au « *public empêché* » ou je ne sais quoi, il y a plusieurs termes. Mais au tout début, la première fois que j'y suis allée, on m'a parlé de « *non public* ». J'avoue que le terme m'a un petit peu estomaquée c'est vrai que j'avais du mal à le recevoir. Après, j'ai compris ce qu'ils voulaient dire, parce qu'effectivement, ce n'est pas que le public PJJ, mais c'était aussi bien le public de sortants de prison, que le public effectivement de SDF, que de femmes issues de l'immigration et en attente de papiers. Voilà, c'était tous ces publics en

Nous venons de brosser à grands traits les caractéristiques des projets patrimoniaux portés par huit établissements culturels. S'il nous a été donné de constater que ce sont généralement les services pénitentiaires qui se rapprochent des établissements culturels afin de développer des projets ; il s'agit bien, avec l'idée pour les médiateurs et conférenciers d'être face à un public au contours flous et instables, des seuls points communs entre les projets développés. Ainsi donc, ceux-ci apparaissent variés et peu comparables les uns avec les autres. Les raisons ? Elles nous semblent principalement résider dans la diversité des structures culturelles et pénitentiaires en interaction, ainsi que dans l'absence de politique « supra » concernant ces projets.

2. Les partenariats : structurations et modes de fonctionnement

Cette partie doit nous permettre de comprendre l'éclectisme des actions, à travers l'analyse des dimensions partenariales, institutionnelles et politiques des projets. Qui sont les différents partenaires ? Comment se structurent-ils - ou pas ? Pour quelles raisons ? Qui sont les financeurs ?

2.1. L'identité des partenaires

Les projets patrimoniaux en direction des personnes placées sous main de justice peuvent susciter des partenariats complexes et de différentes natures. Pour autant, il ne s'agit pas là d'une obligation, puisque certaines structures, comme l'Ecomusée, restent dans une relation bipartite avec les services pénitentiaires.

- Il existe des **partenariats qui se développent entre structures et/ou acteurs du champ culturel** afin, soit d'apporter plus d'ampleur à un projet proposé au service pénitentiaire, soit de donner plus de cohérence entre les différents projets qui composent la programmation culturelle faite par le service pénitentiaire :

« On a travaillé en partenariat avec d'autres structures. Par exemple, l'atelier "3e étage" la première année, autour du paysage et on est intervenu de manière ponctuelle, en croisé il me semble et du coup on a fait des ateliers en parallèle et une évolution comme ça en parallèle. Et puis on travaille toujours avec un autre musée local, en étroite collaboration sur des thématiques similaires au départ, et puis, on a souhaité prendre nos propres thématiques par la suite. Donc je sais que l'autre musée continue de réaliser des actions à la Maison d'Arrêt. Il y a eu aussi un partenariat avec une photographe, sur le projet du corps. Et il y a un projet d'édition qui a été fait en 2008, je dirais. Et quelque part, c'était un beau projet dans le sens où ça a permis aux femmes qui ont participé, de sortir de l'établissement (...) Donc, il y a une comédienne qui a interviewé ces femmes et une photographe qui les a pris en photo. Voilà, il y a eu des témoignages, des choses sensibles, des choses

assez belles, assez fortes » (Médiatrice, Musée des Beaux-Arts)

« Vu qu'il y avait une intervenante en arts plastiques qui intervenait depuis plusieurs années, toutes les semaines, on a lié les deux actions. En fait, quand le Musée des Beaux-arts vient à partir d'une exposition, la professeure d'arts plastiques fait la continuité. Si la thématique, c'était la couleur, après, pendant tout le trimestre, elle va travailler sur la couleur (...) Ça a beaucoup plus de sens, ça fait vraiment un parcours global » (Chargée de programmation culturelle, SPIP)

- Des partenariats institutionnels sont également présents, dès lors qu'il existe une volonté de pérenniser les actions. En effet, ce désir implique de mobiliser et engager les institutions de tutelle, mais aussi les institutions qui font référence dans le domaine et potentiellement sources de financements. C'est ainsi que les partenariats sont souvent tripartites pour le milieu fermé : la structure culturelle, les SPIP et la structure pénitentiaire ; et bipartites pour le milieu ouvert : la structure culturelle et le SPIP ou la PJJ. A ce noyau dur, viennent s'ajouter les collectivités (Conseils généraux et régionaux, agglomérations, communes, DRAC), l'Etat, l'Administration Pénitentiaire, les associations, fondations et mécènes.

« On est de plus en plus lié avec elle {l'Administration Pénitentiaire}. Et on est en train de monter une convention cadre avec elle. Pour encadrer toutes les actions du musée en milieu pénitentiaire. C'est une convention bipartite » (Chargée de programmation, Musée)

« Tous les acteurs de terrain. Donc acteurs de terrain, quelles que soient les structures. Donc, ça va aussi bien de l'enseignant, éducateurs, psychologues. Quand je travaillais avec les STEMO, il y avait aussi des infirmières enfin, tous, tous les acteurs, profs techniques (...) Après, au niveau de la justice, il y a des comités de pilotages. Donc au niveau national, moi je suis en contact avec la personne qui s'occupe de ce dossier (...) Et après, je suis en contact avec tout le comité de pilotage national. Parce que là aussi, il y a un comité de pilotage national. Donc tous ces membres-là, je suis en contact avec tout ça » (Chargée de mission, CNBDI, Angoulême)

« A chaque fois, on est partenaire et d'un établissement pénitentiaire et du SPIP auquel il est rattaché. On est lié par des conventions tripartites (...) Donc on travaille à trois. D'ailleurs, si tout se passe dans les établissements pénitentiaires, on travaille sur le pilotage des projets essentiellement avec les SPIP. Après, selon les projets, des partenaires gravitent (...) Donc, il a beaucoup de relations qui se maillent autour de ces projets » (Chargée de programmation, Musée)

Quelles que soient l'importance de ces partenariats, leur nature, leur complexité et leur capacité à la collégialité, le chef d'orchestre de cet ensemble est toujours le SPIP qui est garant de la politique culturelle en sein de l'établissement pénitentiaire :

« Il y a des projets très pérennes que j'ai fait casser quand je suis arrivée. Parce que, on s'aperçoit que certains intervenants de haute qualité au début, petit à petit, ils se croient complètement chez eux, et ne s'adaptent plus à une commande ou refusent de faire un bilan, les évaluations, l'importance de ces évaluations de fin d'année, est-ce qu'on reconduit ? Est-ce qu'on ne reconduit pas ? Est-ce que ça correspondait à leurs attentes, à nos attentes, aux attentes de la population pénale ? Tout ça. Il y a des moments où ça ne fonctionne pas et nous avons choisi plusieurs fois d'interrompre des partenariats pour repenser un projet réadapté (...) La politique culturelle, elle est construite en lien avec le SPIP. C'est le SPIP qui pilote et il faut en référer » (Directrice SPIP, Maison d'arrêt)

2.2. Formaliser les partenariats : comment et pourquoi ?

Ces partenariats prennent parfois – pas toujours – des formes contractuelles dans le cadre ou en dehors de la convention Culture/Justice, avec la signature de chartes, de conventions, de contrats ou encore la création d'instances de pilotage, qui permettent de préciser la nature des partenariats, les responsabilités et les engagements de chacun.

Le temps est un facteur important qui engage les partenaires à formaliser leur travail en commun. Cette procédure revêt différentes fonctions. L'une d'entre elles est d'**octroyer une forme de reconnaissance à un partenariat important et/ou ancien** :

« {Les conventions avec les partenaires culturels} sont reconductibles. Et en général, elles sont sur trois ans. Je pense à toutes les bibliothèques aussi, c'est pareil, c'est reconductible automatiquement. L'Opéra, la convention qui a été signée en début d'année, là, début janvier je crois. Donc il y avait le directeur de l'Opéra, il y avait la direction régionale qui était représentée par le directeur interrégional et il y a eu une petite fête à la Maison d'Arrêt... Ce qui est intéressant avec l'Opéra, c'est que cette convention-là, si elle a été effectivement signée par le directeur interrégional, c'est parce que l'Opéra est prêt à intervenir non pas seulement à la maison d'arrêt mais sur d'autres établissements de l'interrégion (...) Donc ça, c'est intéressant. Mais sinon, avec le musée d'Art Contemporain, je suis en train de penser d'ailleurs qu'on est en train d'essayer de rédiger effectivement une convention, parce que ça n'a toujours pas été réglé alors que le Musée d'Art Contemporain intervient depuis 10 ans.

Enquêteur : Donc des conventions dans le cadre du protocole Culture-Justice ?

Oui, oui. » (Directeur, SPIP)

Une autre fonction est **d'engager, de mobiliser, d'impliquer** toujours plus fortement, dans le temps et la régularité, les partenaires. Dans ce cas, ce sont bien souvent les institutions de tutelle (collectivités) ou le personnel référent (chargé de mission Culture/Justice) qui structurent les cadres de la convention :

« C'est en train de changer parce que les établissements culturels de la ville ont signé une charte de coopération culturelle où ils doivent justement s'engager à

recevoir les publics en difficulté, donc entendu de manière très large... jeunes des quartiers, public sous main de justice, etc. Donc, ça, ça a été l'acte formel de signer une charte de coopération. Après dans la mise en œuvre, avec certains établissements, c'est encore compliqué. Même si on progresse. Donc on a cette perspective de travailler peut-être un jour avec le Musée des Beaux-arts. On a travaillé avec la Maison de la Danse, pas sur le volet des TIG mais sur le volet des placements extérieurs » (Service municipal)

« Tout le travail de rédaction a été fait par la chargée de mission Culture-Justice, en relation avec la DRAC. Donc, c'est vraiment eux, je crois, qui ont impulsé la prise de contact. Et ce qui est important, c'est qu'en fait, le travail de la convention s'est fait conjointement entre le Musée des Beaux-arts et le musée local. Donc, c'est la même convention pour les deux musées. Et il y a eu le même travail de fait avec les deux musées, sur à peu près le même calendrier, avec les mêmes expériences » (Chargée programmation culturelle SPIP)

Formaliser le partenariat permet aussi plus de visibilité, pour une meilleure gestion, compréhension et une cartographie des actions sur un territoire. Cette visibilité est indispensable pour convaincre les décideurs, les financeurs, mais aussi les acteurs de terrain, du bien fondé des actions. De ce point de vue, la DRAC apparaît comme un des acteurs moteurs dans certaines régions :

« Mais ça serait peut-être bien un jour qu'on formalise ça. Parce que peut-être aussi pour valoriser le travail qu'on fait. Parce que formaliser, pour nous c'est formaliser, mais pour que ça remonte aussi à un autre niveau, pas seulement le niveau municipal, mais pour qu'à un autre niveau, voilà, ils se rendent compte que, nous, on mène une action auprès de la Maison d'Arrêt. Donc je pense qu'à ce niveau-là, je pense que c'est important » (Responsable Service des publics, Musée d'histoire locale)

« Mais après, il y a eu vraiment une charte des relais culturels... Au départ, il y avait une page [rires], il y en avait deux, trois qui avaient répondu présents et puis après, on est maintenant... je crois qu'il y en a 25 maintenant. Donc c'est quand même intéressant de voir que cette action là, bon voilà, elle avait mûrie dans la tête de plusieurs personnes et qu'elle a pu voir le jour et que maintenant, tout le monde est persuadé effectivement, que les actions artistiques et culturelles peuvent servir de levier d'insertion pour les jeunes dont on s'occupe » (Pôle Culture, PJJ)

« La DRAC suit tous les projets. En fait, tous les projets mis en place au niveau du SPIP et de tous les SPIP de la région doivent être validés lors d'une commission où il y a... En fait, on fait une programmation prévisionnelle, donc toutes les actions. Toutes les actions qu'on prévoit dans l'année et tous les projets doivent être validés par la DRAC, par le Conseil Régional et par la direction interrégionale de l'administration pénitentiaire. Les projets du Musée des Beaux-Arts entrent dans ce

dispositif » (Chargée de programmation culturelle, SPIP)

« Et du coup, fin janvier, quand tous les budgets, quand tous les dossiers sont arrivés, on fait une énorme table ronde, ça se passe à la DRAC... Et autour de la table, il y a la Région, il y a donc Droits des femmes et Egalité des Chances, qui n'existe plus, ça vient de sauter, il y a l'Illettrisme... ça évolue tout ça, l'ARALD, le SPIP, la direction interrégionale, les SPIP de chaque département qui viennent présenter, il y en a un que j'oublie... Jeunesse et Sport. Voilà. On peut du coup, de temps en temps, quand on se dit "on est un peu juste, on aurait bien aimé doubler la prestation...", il y en a qui disent "moi, ça m'intéresse, je suis ok, moi je veux bien abonder, faites moi parvenir votre dossier et moi je vois". C'est arrivé plusieurs fois sur, notamment, l'illettrisme, l'accès pour l'égalité des chances (...) Cette table ronde, elle a cet intérêt là. Du coup aussi, tout le monde sait ce qu'il se passe sur toute la région, en termes de culture dans la pénitentiaire » (Directrice SPIP, Maison d'arrêt)

« Donc c'est une convention qu'on avait établie en 2006 avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, et donc la ville, sur deux volets, sur deux mesures. Les mesures de réparation pénale et les travaux d'intérêt général. L'idée, c'était de formaliser le partenariat qui existait déjà, de mettre par écrit les engagements réciproques de chacun des partenaires et ce que chacun doit faire dans le cadre des TIG, et ce que chacun doit faire dans le cadre des mesures de réparation, et ça permettait aussi d'institutionnaliser ce qui avait été mis en place par rapport à ma fonction d'interface. On est parti d'une situation où les services de la justice contactaient directement les services municipaux et le faisaient de manière... ils s'enfermaient dans des réseaux, parce que c'était toujours les mêmes services qui étaient sollicités, et on n'avait pas de retours, on avait des difficultés à faire des statistiques générales, pour savoir combien de travaux d'intérêt général, combien de mesures de réparation accueillait la ville. Donc c'était à la fois un moyen pour nous de mieux orienter les services de la Justice, de dire qu'il y avait d'autres services potentiellement qui pouvaient accueillir, et c'était aussi un moyen, pas de contrôler mais de voir un petit peu et de valoriser ce qui se faisait dans la collectivité. Donc on a signé, de manière très solennelle, cette convention, lors d'un CLSPD, Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance, avec le Maire, avec le directeur du SPIP, avec... donc c'est une grande instance, c'est l'instance politique annuelle d'orientation du contrat local de sécurité » (Service de la Ville)

On constate aisément que la formalisation des partenariats passe par des formes très différentes, à ancrages institutionnels variés et selon des motivations multiples. Ces formes répondent à des besoins localisés et ne sont ainsi pas ou peu visibles au plan national : **en résulte une déperdition de cette richesse d'expertise, de solutions et de dispositifs qui pourrait pourtant s'étendre à d'autres situations et structures...**

2.3. Les partenaires financiers

Toutes les structures culturelles et pénitentiaires rencontrées considèrent le développement des projets patrimoniaux en direction des personnes placées sous main de justice comme faisant partie intégrante de leurs missions.

- A ce titre et en tant que structures de service public, certaines d'entre elles mènent leurs actions en dehors de toute recherche d'apport financier :

« Du coup, c'est ça pour moi, c'est les solidarités du territoire. La collectivité verse de l'argent sous forme de marché public à l'écomusée, on a quand même des devoirs vis à vis du territoire, c'est de l'argent public ! Si on a ici des compétences... Ce serait comme un médecin à l'hôpital qui ne travaillerait que pour les malades de l'hôpital et ce qui se passe à l'extérieur, il ne ferait rien ! C'est exactement pareil » (Directrice, Ecomusée)

« On n'a pas de financements spécifiques. C'est simplement une position volontariste de la part du personnel dans les services, d'avoir une surcharge de travail en termes d'encadrement mais ni le tuteur et encore moins la personne qui fait les TIG ne sont rémunérés pour le travail effectué. C'est une mise à disposition en fait. Alors après, on essaye de valoriser le travail qui a été réalisé par le tigiste. Je vous parlais des Subsistances tout à l'heure, donc ils prennent des photos et ils évaluent aussi ce qu'aurait coûté le fait de prendre une entreprise extérieure et... pour évaluer le travail du tigiste. Mais on n'a pas du tout de rémunération (...) On le fait de manière détournée par le biais des formations, des remerciements, c'est des paroles mais il n'y a pas de rétributions pour le personnel accueillant et on ne paie pas du personnel municipal pour encadrer les TIG. C'est vraiment une démarche volontaire, bénévole de la part des services. Qui s'y retrouvent aujourd'hui » (Service municipal, Ville)

Quand le caractère très ponctuel de l'action réalisée par l'Ecomusée permet cette posture ; c'est la politique de sécurité de la ville qui soutient cette même démarche.

Une structure apparaît de ce point de vue particulière. En effet, si son service en charge des actions qui nous intéressent n'est pas en recherche de financements afin de garantir une indépendance des actions, c'est grâce à la politique de l'institution et ses moyens :

« Chargée de programmation : On n'est pas particulièrement en recherche de financement parce qu'on est un musée qui a des moyens !

Responsable : Non, l'idée est de se soustraire aux modes de financement autres parce que ça nous permet d'avoir une totale liberté sur ce qu'on veut faire. C'est typiquement des domaines où les mécènes outrepassent leur seul rôle qui, pour nous, est de donner de l'argent. Ils se voient investis de missions qui ne sont pas tout à fait les nôtres. Et comme les payeurs sont aussi les décideurs !

Chargée de programmation : Le projet prison a vraiment le soutien du musée lui-

même, on s'est détaché du mécénat. Ça parle de la politique du musée par rapport à ces publics là » (Chargée de programmation, Responsable de service au musée)

Enfin, l'énergie qu'il est nécessaire de déployer afin de trouver des budgets rebute certains professionnels qui préfèrent, quitte à faire moins, se concentrer sur les projets en eux-mêmes :

« En fait, on n'a jamais sollicité la DRAC, tout simplement parce que (...) les demandes de subventions, ça prend du temps. Voilà, ça prend du temps de rencontrer des gens, de monter des dossiers (...) Toutes les actions qu'on mène auprès des différents publics, c'est sur notre budget propre. Donc c'est vrai que c'est important, mais bon, c'est notre objectif à nous, au détriment d'autre chose, on préfère prendre sur notre budget et développer des actions » (Responsable Service des publics, Musée d'histoire locale)

- Toutefois, cette posture n'est pas tenue ni tenable par tous et une majorité d'établissements rencontrés cherche des financeurs. Qui sont-ils ? **Les SPIP, les collectivités, les DRAC, les associations socioculturelles des détenus, des fondations et des mécènes...** Il est à noter que l'engagement des uns et des autres n'est pas systématique, mais bien local :

« En plus, on a la région qui aide beaucoup financièrement. C'est la seule région en France où le protocole Justice associe aussi la région (...) Sur les projets financiers, il y a une partie qui est financée par le SPIP, une grosse partie DRAC et région et une partie par les opérateurs qui valorisent le matériel qu'ils mettent à disposition » (Chargée de programmation culturelle, SPIP)

« Pour le moment, on avait une association qui était relativement riche. Mais riche, parce qu'une population très solidaire, qui envoie des mandats et du coup, pas trop d'indigents. Depuis trois, quatre ans, on s'aperçoit que la population pénale baisse mais les niveaux de vie, c'est des gens de plus en plus pauvres qu'on a. Donc la population pénale baisse en nombre, et on aurait pu imaginer que ça restait avec des rentrées d'argent. Mais le profil change complètement et on a effectivement, pour l'association, une très grosse perte d'argent. On a fait le choix, parce que la dernière présidente a demandé à l'association, "est-ce qu'on continue d'être solidaire des gens qui n'ont pas d'argent, donc de payer la télé, de laisser la télé, le frigo et tout ça pour ceux qui n'ont pas d'argent ?". Oui, bien sûr. "Laisser la culture ?". Oui (...) Il y a des tas de prisons, en France, où si on ne paye pas sa télé, on ne l'a pas. Ou le frigo, ou l'accès à la culture. Bon, ici, ils ont droit à tout et on ne leur demande pas de comptes. Ils peuvent payer tant mieux, ils ne peuvent pas payer tant pis... » (Directrice SPIP, Maison d'arrêt)

« En ce moment, on a aussi comme financement la fondation Carla Bruni, elle finance énormément de trucs dans les taules. Impressionnant même (...) Chez nous, là, nous espérons cette année, qu'elle va financer le truc avec les mères de famille des quartiers Sud-est, parce que ce sera un atelier chez les femmes. On va leur faire raconter des trucs, a priori, dans les critères qu'elle met, elle devrait financer à

100% ce projet » (Directrice SPIP, Maison d'arrêt)

« Le musée Guimet, on a pu le faire parce que là, il y a eu du mécénat, tout simplement du mécénat, et le mécénat, c'était Areva. Donc c'est grâce à un mécénat qu'on a pu le faire. Faire un travail hyper chouette, hyper intéressant autour de l'expo japonaise du musée, pour pouvoir relier à la BD, donc là encore, complètement du lien avec ce qu'on faisait. Mais s'il n'y avait pas eu ce mécénat, ça n'aurait pas été possible » (Pôle Culture, PJJ)

Par ailleurs, comme le verbatim ci-dessus concernant l'association socioculturelle des détenus le montre bien, **la majorité des financements n'est pas stable**. Changements organisationnels, départs d'individus, réorientations politiques sont autant de facteurs pouvant déstabiliser l'équilibre précaire des projets et de l'organisation qui les sous-tend. Le verbatim qui suit montre particulièrement bien la complexité des financements et leur fragilité :

« La région en tout cas, la DRAC est très, très présente et cofinance beaucoup de nos projets. Donc les cofinancements, bon de toute façon, il y a l'Administration Pénitentiaire qui nous fournit, enfin qui nous donne une enveloppe autour de 65 000 euros par an pour les deux établissements. Et il y a la DRAC qui nous subventionne en direct, donc qui subventionne des individus ou troupes divers et variés qui peuvent intervenir à la Maison d'Arrêt et qui subventionne aussi le Musée d'Art contemporain, le TNP, enfin les établissements institutionnels, ils les subventionnent en direct, ça leur permet de pouvoir intervenir chez nous à un coup moindre que s'il n'y avait pas de prise en charge financière par la DRAC. Et en même temps, il y avait la préfecture jusqu'à cette année, qui nous finançait à hauteur de à peu près de 45, 50 000 euros et qui, cette année donc, a décidé de ne plus financer les actions que l'on pouvait mener, parce qu'ils pensent que c'est à l'institution pénitentiaire de financer tout cela (...) Et puis, il y a aussi, comme cofinancement, la Région, mais c'est vraiment très, très peu, beaucoup trop peu à mon avis mais, peut-être que c'est parce qu'ils ne sont pas sollicités suffisamment, donc on va s'y atteler. Le département ne donne rien, on va s'y atteler aussi, parce qu'il y a pas de raison, parce que le Garde des Sceaux est issu du département. Et puis, il y a aussi l'association socioculturelle, qui elle, a encore des subventions. Donc cette année, elle prend le relais de la préfecture, puisqu'elle avait quelques fonds propres encore, mais l'année prochaine, elle ne pourra plus rien financer pratiquement puisque les fonds que l'association recevait, c'était des fonds qui venaient de l'allocation des réfrigérateurs et puis des téléviseurs à l'intérieur des Maisons d'Arrêt. Mais, comme maintenant, ça a été repris par un groupe privé, puisque les Maisons d'Arrêt, ce sont des locaux qui sont loués à Dexia en l'occurrence me semble-t-il et qui assure la maintenance des réfrigérateurs et des téléviseurs » (Directeur, SPIP)

« Il m'a été attribué cette lourde et passionnante mission, parce que nous avons un animateur référent culturel, qui était donc sur la prison et qui intervenait aussi un petit peu à la Maison d'Arrêt, et qui avait en charge effectivement toute la

programmation culturelle du département, et qui suivait les dossiers au jour le jour et qui faisait en sorte que tout fonctionne bien. Et cette personne-là était rémunérée par la préfecture, mais la préfecture a décidé de ne plus accorder ces crédits pour lui, considérant que c'était une mission qui revenait à l'Administration Pénitentiaire. Donc cette personne-là est partie en fait et nous n'avons plus eu personne qui soit désignée vraiment pour cette tâche-là. Donc il y a un CIP, conseiller d'insertion et de probation, qui s'occupe de cela à la Maison d'Arrêt. Il y a trois CIP qui s'occupent de cela à l'autre Maison d'Arrêt. Et en fait moi, je fais la programmation et je chapeaute toutes les actions culturelles sur les deux établissements » (Directeur, SPIP)

Plus largement, ce caractère instable des financements peut rapidement avoir un impact sur le paysage local des petites structures culturelles. C'est pourquoi, les services pénitentiaires peuvent être engagés à se rapprocher préférentiellement des structures publiques :

« Donc maintenant, (...) les finances sont bien réduites. Bon, pour cette année, cela va encore mais je pense qu'on va malgré tout réduire les propositions qu'on voulait faire pour cette année. Mais l'année prochaine, on est bien coincé. C'est pour ça que je disais que c'est un peu dramatique, parce qu'il y a plein de gens de spectacles divers et variés qui ne pourront plus intervenir parce qu'on n'aura pas d'argent pour eux. Donc tous ces intermittents là auront des soucis financiers eux aussi. Et je pense que du coup, on fera des choses sûrement beaucoup plus ponctuelles. Concerts ou expos sur une courte durée mais plus forcément d'apprentissage à la culture... et je trouve que c'est assez dramatique et on va travailler sans doute avec de grosses structures, qui eux, ont les reins un peu plus solides. Alors, on va réduire bien évidemment nos activités, c'est évident... Donc voilà, il y a tout un pan du monde culturel qui va nous échapper et que l'on n'aura plus comme partenaire et c'est vraiment dommage, parce que parfois, il y avait une foi, il y avait une fraîcheur, enfin il s'est passé de très, très, très belles choses. Captivantes, sans jeu de mots, pour tout le monde quoi. Et donc voilà, même si nos partenariats avec les grosses structures seront toujours très efficaces et en général très belles, c'est sur qu'on peut pas... il s'agit pas de parler que d'émotions mais il y avait des apprentissages qui se faisaient et qui ne se feront sans doute plus forcément » (Directeur, SPIP)

« La DRAC nous incite fortement maintenant à travailler avec des structures culturelles institutionnelles. Déjà, parce que dans leur mission, donc du service public, c'est aussi d'avoir accès à un public empêché. Et puis, ça permet une stabilité dans le temps. Le fait de travailler avec des structures institutionnelles, il y a une pérennité qui se fait aussi plus facilement » (Chargée de programmation culturelle, SPIP)

- Multiplicité des partenaires financiers et recherche de stabilité des financements : pour quelle somme ? La palette s'étend de quelques centaines d'euros à plusieurs dizaines de

milliers d'euros. Il est intéressant ici de constater que **l'appréciation de l'importance de la somme octroyée est toute relative**. En effet, quand pour certains un petit budget équivaut à 1 500 euros, pour d'autres il s'agit de 15 000 euros...

Quoi qu'il en soit, il apparaît évident qu'il existe un « seuil de rentabilité » des actions, qui n'est d'ailleurs pas exclusivement financier. L'analyse concernant la dimension partenariale montre qu'il n'est pas réellement pensé, mais qu'il s'éprouve au coup par coup : les partenariats, quand ils se pensent, le sont au niveau local, à partir d'un projet, sans visibilité sur ce qui peut se faire ailleurs, sans connaissance des possibilités de développement pour ces projets. Comment faire autrement ? La culture amenée aux personnes placées sous main de justice est une idéologie forte, une volonté politique et institutionnelle, mais reste marginale du point de vue des organisations et des budgets. Pour preuve, elle ne se transcrit même pas, selon un interlocuteur, dans les projets architecturaux des nouvelles prisons : « *J'ai vu avec le CIE, enfin, la Maison de l'Architecture où on a vu un colloque sur les prisons... Et tous les programmes nouveaux des nouveaux établissements, ils ont pris en compte... mais sans vraiment prendre en compte la culture. Le lieu de pratique culturelle, il n'y avait pas d'eau. C'était un tout petit lieu. La bibliothèque était mal faite. C'est pourtant des lieux nouveaux, qui viennent d'ouvrir. Et même dans le programme de construction, on n'en a pas tenu compte. Ça veut dire que ça vient de plus haut, enfin faut être clair aussi... Faut aussi qu'il y ait vraiment cette envie* » (Responsable Service des publics, MAM).

Les actions se développent alors sur le terrain de façon souvent isolée et locale. Aucun moyen d'accéder à un échange structuré et *supra* qui permettrait d'informer les acteurs et de systématiser des procédures efficaces. Pourtant, penser les actions de façon systémique à partir des expériences de terrain contribuerait à engager les acteurs, pérenniser les actions, en comprendre les impacts sur les individus, mais aussi sur la cohésion sociale au sein d'un territoire et sur le champ des petites structures culturelles... Bref, à soutenir des choix proprement politiques.

3. Dimensions organisationnelle et matérielle des projets

Dans cette partie, nous allons aborder les dimensions organisationnelle et matérielle des projets. Il sera alors question : du temps que les personnels des structures peuvent accorder aux projets ; de la rencontre concrète, vécue par les professionnels, entre les deux mondes que représentent l'institution patrimoniale et « *la pénitentiaire* » ; des dispositifs de médiation que cette rencontre rend nécessaires.

3.1. Le temps donné aux projets

Hormis pour la Chargée de programmation d'un musée étudié qui consacre l'intégralité de son temps aux publics placés sous main de justice, les professionnels de la Culture rencontrés ont des missions diverses, parmi lesquelles est venue s'ajouter celle des projets en direction

des personnes placées sous main de justice. Aussi, il s'agit d'une mission à part entière, mais encore souvent considérée comme annexe, voire ponctuelle. Qu'il s'agisse du Directeur de l'établissement, du Responsable du Service des publics, des médiateurs et des conférenciers, tous souhaitent s'investir auprès de ce « nouveau » public, mais ne peuvent le faire que dans la limite des projets dont ils ont déjà la charge, et particulièrement de l'accueil des publics au sein du musée. Car, dans les pratiques et les représentations des professionnels, le patrimoine - matériel - est avant tout conservé pour être présenté⁴. Dans ce cadre, le volontarisme est de rigueur, tout comme une forme de « foi » concernant l'apport de ces projets, car il n'est pas rare que ces professionnels « *ne comptent pas leurs heures* ». Or, tous constatent que, pour une efficacité des projets, il est indispensable de prendre le temps de les penser, de les faire, de les accompagner, de s'y former :

« Ça s'est fait vite. Parce qu'on ne savait pas trop où on allait... pour nous, c'était aussi un premier contact. On visitait la prison... on savait pas du tout à quoi on avait affaire et la visite de la prison s'est faite juste avant, enfin, c'était le même jour, on a fait la visite de la prison et tout de suite après l'animation et puis après voilà, ça s'est terminé ! On n'a pas pris le temps d'y retravailler (...) J'ai déjà tout ce qui est handicap, relais social, champ social. Et j'ai déjà pas le temps de tout... et j'ai l'impression que c'est encore une spécificité, ce public là, c'est encore quelque chose de particulier puisque c'est des personnes qui peuvent pas se déplacer facilement donc... il faudrait plus de temps » (Médiatrice culturelle, Musée départemental)

« Ce qui est très intéressant avec ce lieu de TIG, c'est qu'il y a une vraie intégration de la personne condamnée au sein des équipes qui peuvent être sur place et il y a même... alors je sais pas si vous leur direz, enfin vous ferez comme vous voudrez, mais il y a presque une surprotection parfois qui est assez touchante. Enfin qui est intéressante en tous les cas. Et je sais que récemment, s'ils avaient pu garder un tigitte, ils l'auraient fait volontiers, parce que ça se passait vraiment très bien, et que cette personne-là était très, très intéressée par le travail qu'elle pouvait faire au sein du service. Donc on travaille très bien avec eux. On travaille beaucoup avec eux et eux ont une disponibilité qui est assez remarquable parce qu'on s'aperçoit bien souvent que des lieux de TIG, ou plutôt des personnes qui s'occupent de tigittes peuvent s'épuiser un peu parce que c'est pas simple, parce qu'il faut être beaucoup présent, parce que c'est une vraie prise en charge qui doit se faire. Et là, eux ont cette ouverture d'esprit et sont capables de donner du temps. Et c'est rare. C'est bien, c'est agréable » (Directeur, SPIP)

Le cas des professionnels de la Justice n'est pas plus enviable. En effet, suppression des emplois jeunes et réforme du métier des CIP ont, selon ces professionnels, incité à progressivement marginaliser la mission culturelle :

« On a vraiment démarré, entre guillemets, à la belle époque avec les emplois

⁴ En effet, si l'apport des spécialistes de la culture scientifique, des arts et traditions populaires ou encore de l'ethnographie peut être différent et intéressant dans le cadre qui nous intéresse, il n'est pas encore probant dans le monde muséal.

jeunes, où on peut formaliser les choses, où on a du personnel qui va au bout, qui prend le temps, qui écrit, qui finalise un vrai projet avec la convention. Aujourd'hui, moi, je comprends très bien qu'elles n'aient pas le temps de le faire. Donc du coup, sincèrement, depuis 2007, on n'en a pas signé une seule {de convention}. Et puis, je vais pas me battre pour le faire. Il faut aussi qu'on montre, à un autre niveau, que ces emplois jeunes étaient utiles, et qu'ils nous ont permis d'avoir une vraie politique culturelle, avec des vraies ambitions, avec un vrai réseau, avec des vrais engagements... On n'en a pas fait une seule depuis 2007. Voilà. Et les autres, elles existent que parce qu'elles sont tacite reconduction » (Directrice, SPIP, Maison d'arrêt)

« Plus on va dans le temps et plus aussi les missions et les postes sont modifiés. C'est vrai que maintenant, les éducateurs SPIP, ils ont une part beaucoup plus importante encore à traiter : toutes les questions judiciaires, relations avec les familles... Et puis, ce sont des vrais travailleurs sociaux. Et du coup c'est vrai que toute cette partie, on va dire quand même, plus plaisir... elle passe un petit peu après. Parce que, il faut que eux traitent toutes les questions qui sont les questions vitales je dirais, au jour le jour, voilà, c'est manger, s'en sortir pour pouvoir trouver un boulot... Et du coup, je pense qu'elles sont en même temps aussi écrasées par ce poids-là » (Médiateur, MAM)

Responsable du Service des publics : « (...) il faut avoir beaucoup d'énergie, ça c'est sûr. Et puis, ne serait-ce que dans l'organisation des cycles, si on ne les titille pas, ils ne trouvent pas de dates (...) Nous, on n'a pas eu le temps de le faire, et on n'a pas de dates pour cet été. Ils nous ont pas relancés (...) Il faut être derrière. Alors, ils sont ravis, mais je pense qu'ils ont tellement de choses à faire, tellement de trucs dans la tête... Alors, quand on demande un rendez-vous, il y a pas de souci, on l'a, bon c'est compliqué à le mettre en place, mais on l'a... On voit qu'ils sont prêts à nous accompagner mais qu'ils n'ont pas les moyens de nous aider plus que ça dans la démarche.

Médiateur : Alors que PJJ, c'est tout le contraire. Enfin, il faut prendre presque toutes les semaines... C'est à dire que c'est eux qui relancent sans cesse (...) Voilà, c'est à dire que c'est presque eux qui prennent les devants » (Médiateur, Responsable Service des publics, MAM)

« Je trouve ça navrant {l'absence de suivi}, mais après, je ne les incrimine pas à la PJJ, parce qu'ils sont très peu pour beaucoup de cas » (Directrice, Ecomusée)

3.2. Rencontre entre deux mondes

Dans cette sous-partie, nous envisageons la rencontre, dans les lieux carcéraux le plus généralement, entre organisations et agents de milieux professionnels différents.

- La découverte du milieu carcéral par les professionnels de la Culture, souvent chargés

d'appréhensions, constitue une épreuve, si ce n'est un choc culturel, qui perdure bien souvent dans le temps et malgré les expériences. Comprendre les différences en termes de conditions de vie entre un quartier hommes et un quartier femmes, entre une Maison d'Arrêt et un Centre de Détention, découvrir les bâtiments, les modes de fonctionnement... rendent concret et parfois douloureux l'espace qui sépare le monde civil de l'univers de la détention :

« Je sais pas trop sur quoi j'allais tomber. Enfin, sur quel genre de relation on pouvait instaurer, je savais pas trop comment on pouvait se débrouiller avec un lieu pareil. Parce que c'est quand même des lieux très inconfortables » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

« Nous, ce qui nous a marqué aussi, c'est qu'on a une idée du prisonnier. C'est-à-dire prisonnier, je sais pas moi, avec une sale gueule [rires]... le gros méchant quoi. Je sais pas moi, Lino Ventura, enfin j'exagère là mais le taulard. Mais en fait, la plupart, des gens comme tout le monde, qu'on rencontre dans la rue. Enfin, on les rencontrerait dans la rue, on se dirait pas c'est un taulard » (Médiatrice culturelle, Musée départemental)

« C'est vrai que les conditions de détention des femmes sont encore pires que celles des hommes je pense, dans la mesure, où, par exemple, il y a une chose qui m'effraie, moi, à chaque fois que je vais dans le quartier femmes, il n'y a pas une fenêtre qui soit ouverte sur une vision extérieure. Il y a des occultations de plastique (...) Elles n'ont pas de vision de l'extérieur. Ni d'un côté, ni de l'autre, parce que de l'autre côté, c'est la rue et pour les mêmes raisons, on a occulté avec une espèce de plastique gondolé jaunâtre. Ce qui fait qu'elles ont le ciel que dans la cour, qui est une cour assez étrange d'ailleurs, très agressive puisque c'est une espèce de triangle. Donc, elles ont un triangle de ciel pendant la promenade. Donc ça ne va pas arranger le mental des détenues [rires] » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

« C'était un choix du chef de service du musée en fait, qui n'était pas la chef de service actuelle. Et donc, elle a choisi. Tout simplement. Elle s'est dit : "bon, ils ont moins de choses". Et c'est vrai qu'ils ont beaucoup moins de choses. Les conditions de détention du centre de détention sont quand même beaucoup plus humaines, finalement, qu'à la Maison d'arrêt (...) Ce sont les très longues peines, mais ils sont libres de circuler dans une enceinte. De, je crois, 7h du matin ou 8h du matin, jusqu'à 19h. Avec des ateliers qui sont gigantesques. Avec un matériel qui est plus au point. Avec déjà des ateliers qui sont bien rodés. L'atelier vidéo, la bibliothèque, etc. Donc, il nous a semblé plus urgent de s'occuper des gens qui n'avaient rien, plutôt que de ceux qui avaient déjà pas mal » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

« Médiateur : Les relations humaines ont quelque chose de magnifique (...) En même temps, nous, on apprend énormément aussi de ces rencontres... Mais tout ça,

c'est assez étrange d'ailleurs. On a un peu de mal d'ailleurs à en parler parce que, c'est à la fois très enrichissant et en même temps, il y a toujours une petite tension, une petite part où on se dit... voilà, il y a quelque chose quand même qui fait que...

Responsable du Service des publics : Il y a toujours une petite appréhension. Enfin, moi, elle me le dit, quand elle rentre, elle me dit : "je connais les lieux, je connais tout le monde et tout ça, mais j'ai toujours une petite appréhension quand j'y vais".

Médiateur : Oui, alors, le lieu lui-même aussi... on prend cette chose-là. Je dirais les murs, tout, les escaliers, les marches d'escaliers, les murs, les portes, les sons, les odeurs. En fait, l'ambiance quoi, tout simplement, le fait de rentrer (...) pour moi, c'est un blocos en béton, c'est simple. Et ça, ça en rajoute aussi à la tension... c'est pas uniquement dû aux personnes qui s'y trouvent (...) Et moi, en fait, je ressens quelque chose de très, très dur, très, très dur. Pas en y entrant, mais en en sortant. Et à chaque fois, ça me le fait. Le fait de ressortir de là-bas, ça me, ça me bouleverse beaucoup plus que le fait d'y rentrer. Parce que j'imagine que c'est le fait justement de quitter les gens et de savoir qu'ils sont enfermés finalement dans cet espace qui est terrifiant (...) A chaque fois qu'on en sort, on n'est pas bien du tout. Du tout » (Médiateur, Responsable Service des publics, MAM)

Ce fossé est constaté au quotidien. On le retrouve dans les modes de vie, la temporalité de la quotidienneté, les procédures plus restrictives en milieu fermé :

« La première fois qu'on s'est trouvées en prison, on s'est trouvées enfermées en prison. Tout simplement parce qu'on avait oublié l'heure... on avait donc débordé largement de la limite. Et il se trouvait que plus personne ne pouvait nous ouvrir parce que c'était l'heure de la soupe, qui est très tôt en prison. C'est très décalé par rapport à la vie normale... encore une chose qui est très étonnante... c'est presque dé-sociabiliser... oui, on se retrouve en hôpital ou en maison de retraite (...) Donc ce passage du chariot de repas mobilise les gardiens, c'est un moment je pense un petit peu difficile puisque les cellules s'ouvrent, on doit les fermer etc. Conclusion, on s'est retrouvées jusqu'à 18h10, à attendre dans le sas... impossible de sortir. Sachant que l'une comme l'autre nous avions des enfants à l'école, en bas âge, à récupérer, on était assez mal quand même... » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

« (...) ce qui est hyper simple à l'extérieur, ici, ça devient tout de suite un peu compliqué. Puisque les œuvres entre guillemets, enfin les choses qui avaient été faites par les détenus, fallait que ça passe par la direction, qu'il y ait une validation (...) Je me souviens, il y en avait un qui avait fait un revolver, enfin, il voulait envoyer un truc à son fils avec un revolver, un truc très violent, c'est compliqué parce que : censure ? Pourquoi ? Bah parce que c'est envoyé à un enfant. Mais pourquoi ? C'est son enfant finalement » (CIP, Maison d'Arrêt)

Il est également concrètement éprouvé à travers les conditions matérielles qui accompagnent la réalisation des projets. En effet, salles inadaptées, voire absence de salle, ou encore

problèmes logistiques et informatiques ponctuent les parcours :

« C'est du matériel qui est dans la salle et la salle est équipée par l'Education Nationale. Donc c'est leur matériel qu'on trouve, qu'ils nous prêtent ponctuellement. Mais effectivement, parfois, ça marche pas bien (...) Donc maintenant, à chaque fois, elles viennent avec le support vidéo mais aussi des photocopies, des catalogues, de quoi palier si la technique... » (Chargée de programmation culturelle, SPIP)

« A la maison centrale, matériellement, c'est un peu compliqué pour les conférences parce qu'ils sont moins pourvus en matériel qu'à la maison d'arrêt. Donc il y a souvent des problèmes techniques aussi. Et puis pas vraiment de salle de projection. Toutes les conférences se sont déroulées dans un atelier peinture, sans mur blanc, avec des grandes barres en plein milieu. On ne peut pas faire le noir. En fait, c'est différent en termes d'espaces parce qu'ils sont dédiés à des activités précises : il y a un dojo, un atelier peinture, une salle pour les échecs. Mais pas de salle polyvalente. Sauf le gymnase mais c'est immense et ça résonne. Pour les conférences, il n'y a pas de bon espace à la maison centrale contrairement pour les ateliers » (Chargée de programmation, Musée)

« Enfin, nous, à chaque fois, on a une salle au moins. C'est déjà pas mal... Mais sachant que quelques fois, on nous regarde noir parce qu'elle était plus ou moins en concurrence avec quelqu'un d'autre [rires] » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

- **Du côté des SPIP et de ses professionnels**, la rencontre avec la Culture est souhaitée : ils y travaillent et essaient d'accueillir au mieux les intervenants. Il n'en va pas de même **du côté de « la pénitentiaire »**, qu'il s'agisse de la direction de la structure ou des surveillants. En effet, ceux-ci ne sont pas les promoteurs des actions, qu'ils accueillent pourtant. Tantôt, les réactions sont positives, les professionnels sont intéressés et convaincus du bien fondé des projets ; tantôt les réactions sont négatives, les professionnels en question considèrent que les actions sont inutiles dès lors qu'elles se font à destination de cette population, voire elles attisent la jalousie :

« Je continue à dire que, introduire la culture en détention, c'est une lutte et c'est un combat de chaque instant. Je parlais de l'exposition du Musée d'Art Contemporain il y a huit ans, neuf ans, ça a été une guerre pratiquement. C'était à celui qui serait le plus fort, qui ferait preuve de plus de pouvoir. Et moi, si cette exposition a pu avoir lieu, c'est, d'une part, parce que j'en étais largement convaincu et d'autre part, parce que le Musée d'Art Contemporain était aussi sacrément partie prenante. Et lors du vernissage, parce qu'il y a eu un vernissage, j'ai invité le préfet, le maire de la ville, le directeur du Musée, etc. Et comme le directeur de l'époque n'était pas d'accord, le vernissage, admettons, avait lieu à onze heures, il est arrivé à midi et demi. Voilà. Il était même question qu'il voulait censurer une vidéo » (Directeur, SPIP)

« Il y a aussi un gros rôle au niveau de la direction de l'établissement. C'est lui qui

impulse une dynamique ou pas au niveau de la culture. Et sur la ville, on a quand même la chance d'avoir des personnels de direction impliqués et intéressés par la culture. Et qui apportent beaucoup de solutions par rapport à ça, la gestion d'équipe... Et puis, je pense que, voilà, ça fait dix ans qu'il y a des actions culturelles en détention, donc en dix ans, il y a déjà beaucoup de choses qui sont menées... »
(Chargée de programmation culturelle, SPIP)

« CIP : on négocie. Il faut leur demander si ça va, si ça ne va pas... tel projet, faut leur demander... »

Directrice : Il faut le positiver en même temps, parce que je pense qu'il y a des établissements où la direction s'en fiche, ne se tient pas au courant et délègue 100%. Ou d'autres s'en fichent et mettent des obstacles et ne réagissent pas mais là, ici, il y a une sorte de confiance et d'intérêt. En fait, ils s'intéressent à tout. Ils sont tout le temps en train de chercher, de vouloir tout voir, de vouloir tout lire, de vouloir tout connaître. Ils sont en fait extrêmement curieux de ce qui se fait. Il y a pas que l'aspect sécurité. Il y a presque l'envie de faire notre rôle par moment (...) C'est vrai que tout ce côté de partenariat, de réseaux... d'ouverture d'esprit, la détention aimerait le faire. Largement (...) La direction nous soutient bien » (Directrice, SPIP, Maison d'arrêt)

« Pour nous c'est l'idéal {concernant un surveillant systématiquement présent}, parce qu'il est discret et en même temps, s'il faut être là, on sait qu'il sera là. Il doit y en avoir plusieurs je pense, mais on a toujours affaire au même. Et il a de l'expérience, il est intéressé et c'est bien pour nous » (Médiateur, Musée d'histoire locale)

« Il y a des personnels {surveillants} effectivement avec qui ça se passe très bien... où il y a aucune difficulté et puis, il y a du personnel qui est peut-être moins réceptif à la culture... dans leur vie et... il y a des jaloux : "mais pourquoi eux ils ont ça et nous, on n'a pas ça ?", donc effectivement, ça dépend vraiment du personnel. En général, le personnel de surveillance, déjà, dans leur formation de base, ils sont pas formés à la culture. Dans la formation surveillant à l'ENAP, il doit y avoir deux heures sur la culture donc c'est pas une priorité. Après, on se confronte effectivement... Nous, on a des réels objectifs derrière un projet et pour la détention, ça va être occupationnel. Donc voilà, on se bagarre aussi contre cette vision de la culture, sur le sens de l'action. Sûrement que c'est important que cette personne, elle puisse venir, c'est pas juste un loisir, c'est pas juste pour faire plaisir, c'est pas juste pour occuper, c'est pas juste un outil de détention pour qu'il y ait pas trop de conflits en détention... parce que il y a un manque d'activité. Ça va plus loin que ça. Ça dépend après vraiment du personnel. Après, il y a toujours effectivement (...) les premières interventions, tant que les personnes ne sont pas connues du personnel, il y a un petit peu..."qu'est-ce qu'elles viennent faire ? C'est qui ? Qu'est-ce qu'elles font exactement ?" Mais après, quand il y a une connaissance, rien que

visuellement, on sait que ces dames-là, c'est les dames du musée... déjà, on va les accueillir un petit peu mieux » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

« Mais bon, enfin je veux dire, j'enlève peut-être mon droit de réserve mais peu importe, tant pis, mais on est des empêcheurs de tourner en rond. Je veux dire, ça n'a jamais, il ne faut pas se leurrer, il faut être lucide, on embête la détention. Parce que ce sont des mouvements supplémentaires, parce que c'est du travail supplémentaire, il faut afficher les trucs, il faut prévenir toute la détention, il faut faire des listes, etc., etc. » (Directeur, SPIP)

« Il y en a certains même qui l'ont dit clairement, d'ailleurs à Benoît, parce qu'à un moment, Benoît s'est retrouvé seul avec des gardiens... je sais plus pour quelles raisons, on s'était un petit peu perdu. Et certains lui ont dit qu'ils comprenaient pas pourquoi, en gros, on développait autant de projets pour ces personnes là. Autant d'énergie. Donc, on sent bien qu'il y a une espèce d'incompréhension de la part des agents » (Médiatrice culturelle, Musée départemental)

De la même façon, l'idée de l'importance de la culture auprès des personnes placées sous main de justice n'est pas partagée par tous les professionnels de la PJJ :

« Pour eux, la culture c'est pas une priorité, c'est encore le petit supplément d'âme de Jack Lang, etc., etc. On en est encore là. Avec certains collègues, il faut vraiment se battre pour le faire comprendre effectivement, à quoi ça sert d'emmener des jeunes au théâtre à quoi ça sert de les emmener voir un musée. C'est jamais gagné » (Pôle Culture, PJJ)

Les verbatim analysés ne montrent pas de récurrence qui permette à coup sûr de comprendre les raisons d'être de ces deux rapports antagonistes à la culture au sein de la détention. Chaque cas semble différent de ce point de vue et plusieurs raisons semblent pouvoir expliquer cet état de fait : la formation des professionnels de la Justice ; l'action d'individus « moteurs » ; la politique locale ; les différents lieux de détention ; la présence, de longue date ou non, des actions patrimoniales...

« A la maison d'arrêt, c'est particulier parce qu'il y a eu un changement de personne. Et la nouvelle n'est pas CIP et n'a pas de formation culture. Elle travaillait au secrétariat de la Santé et a eu le poste en interne. Donc on ne travaille pas de la même manière qu'à la maison centrale où on a une personne très investie. Et puis il y a une question de service avec le SPIP assez connu pour ses activités dans le monde culturel, ils sont très actifs » (Chargée de programmation, Musée)

« Quartier mineurs, c'est très différent. Quand tout à l'heure je disais qu'il n'était absolument pas adapté, c'était au niveau physique, le bâtiment en lui-même. Par contre au niveau de l'encadrement, quand je dis l'encadrement donc c'est aussi bien les éducateurs PJJ que les surveillants (...) Et dans ce petit quartier, il y a donc toute la partie "mineurs" et une partie aussi où il y a des majeurs, qui sont des

personnes qui sont en allègement de peine et sur des formations professionnelles aussi donc les surveillants s'occupent à la fois des mineurs et de ces majeurs-là. Donc c'est le petit quartier. Et ces surveillants, j'ai entendu dire que, certains d'entre eux, avaient eu par exemple, des formations particulières, qui se tournaient vers la psychologie... Et ça, enfin pour moi c'est une évidence. Ça se voit... faut dire que les relations entre surveillants et détenus sont très différentes de celles que j'ai pu voir de l'autre côté, enfin du côté "majeurs" et puis surtout, avec les intervenants extérieurs, les surveillants, on se parle comme entre personnes [rires] normales. Eux questionnent beaucoup sur le fond, la teneur du projet qu'on va amener sur place. Ils viennent à chaque fin de séances voir les réalisations qui ont été faites par les détenus, ils les questionnent, les interrogent sur ce qu'ils ont fait, c'est un vrai échange. Et puis, ils se forcent pas, ils ont envie de savoir. Et alors que de l'autre côté, j'ai presque pas de lien... enfin, on n'a presque pas de liens et de contacts avec les surveillants, si ce n'est "bonjour", on échange deux ou trois banalités et puis voilà, c'est tout » (Médiateur, MAM)

« Alors, au début, c'était, en plus, d'autant plus inconfortable qu'on avait un sous-directeur qui était absolument odieux avec les détenus. Je me rappelle une scène qui était épouvantable. A un moment donné, il arrive, c'était lui qui était le grand détenteur du pouvoir parce qu'il avait l'appareil qui permettait de faire la rétro projection. Et, une des détenues lui propose la main et il fait : « je ne sers pas la main des gens qui sont en prison... ». Enfin, des choses comme ça, c'était assez violent. Et puis, très, très vite, j'ai exigé qu'il ne soit pas là » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

3.3. Les nécessaires médiations

Entre le manque de temps et les appréhensions et a priori dont sont porteurs les uns et les autres, il apparaît évident que, pour que les projets puissent émerger et durer, des médiations doivent être développées. Que ces médiations soient humaines, matérielles, procédurales, symboliques...

- Le milieu carcéral est un monde de contraintes et de procédures auxquelles **les médiateurs culturels ne sont pas habitués**. Aussi, chacun s'accorde pour affirmer que ce professionnel doit **être capable de s'adapter** :

« Et puis, les établissements pénitentiaires, il y a des contraintes. Donc après, les partenaires culturels, voilà, je pense qu'il y a une capacité d'adaptation à accepter et faire avec toutes ces contraintes qui sont pas toujours très faciles (...) des contraintes effectivement, le portique, de transmettre la liste de matériel avant de se retrouver avec des choses qui fonctionnent pas comme c'était prévu et de devoir s'adapter, de prévoir pour dix personnes et puis on sait pas pourquoi, ce jour-là, il y en a que quatre. Ça, ce sont des choses qui arrivent, donc c'est tout ça qui demande une capacité d'adaptation, de prendre du recul par rapport au projet, parce que

parfois, ça marche pas. Alors on essaye d'imaginer pourquoi ça marche pas et d'adapter à chaque... enfin, et une fois ça va marcher, il va y avoir un très bon groupe et la fois suivante, le groupe, ça prend pas, il y a quelque chose qui passe pas... » (Chargée de programmation culturelle, SPIP)

« Il faut une grande capacité d'adaptation des médiateurs qui doivent souvent trouver des solutions pour rebondir, proposer des activités... » (Responsable Service des publics, Musée des Beaux-Arts)

« La chance qu'on a, c'est que les partenaires qui ont l'habitude de venir, c'est toujours les mêmes intervenants, au fur et à mesure ils se sont adaptés » (CIP, SPIP, Maison d'Arrêt)

Comment favoriser cette adaptation, sans compter uniquement sur la bonne volonté du professionnel ? En guidant les médiateurs dans leur découverte du milieu pénitentiaire, en leur expliquant les contraintes, les possibilités et les limites, en les accompagnant tout au long du projet, c'est une imprégnation progressive qui est générée, une possibilité « d'appriivoiser » un univers différent :

« Et c'est vrai que c'est bien que ce soit toujours les mêmes personnes sur le projet parce que, déjà, voilà, nous, on a tissé des liens avec les travailleurs sociaux, et ça c'est important. Et puis, parce que, il faut comprendre le fonctionnement d'une Maison d'Arrêt » (Responsable, Service des publics, Musée d'histoire locale)

« On sait que les partenariats, voilà, on veut vraiment faire fonctionner dans la durée. Après, pour les associations, c'est des partenariats au projet (...) Ils sont indispensables parce que sinon il n'y a pas de culture en détention. De toute façon, la culture en détention ne peut avoir lieu que grâce à des partenaires culturels extérieurs (...) Il y a toujours une phase d'adaptation, donc c'est pour ça que les partenariats, ça se passe toujours de la même façon. On se rencontre, on fait des visites, on voit le ressenti de chacun, on force pas les gens à intervenir si on voit qu'ils ont pas envie d'intervenir, ou qu'ils se sentent pas d'intervenir dans ce milieu-là. Et on le fait très progressivement. On va faire une action. On va faire un bilan. On va en tenter deux autres. Et on va faire très progressivement pour effectivement que les choses se passent le mieux possible et que de chaque côté, on apprenne à se connaître... on a chacun des objectifs, il faut qu'on arrive à ce que ces objectifs se rejoignent » (Chargée de programmation culturelle, SPIP)

« En général, nous, ce que l'on fait, c'est que l'on accueille, enfin on rencontre les gens avant, les intervenants, on les rencontre avant. Bien souvent, quand on peut, ceux qui ne connaissent pas la détention, donc on peut les faire rentrer en détention, parce que c'est un choc la détention malgré tout. Donc on les fait entrer, on leur explique ce qu'il faut faire et surtout ne pas faire, et puis ensuite, lorsqu'ils viennent pour mettre en place leur intervention, c'est nous qui les accueillons » (Directeur,

SPIP)

- Comment, en regard, « **apprivoiser** » les **professionnels de la détention** pour progressivement changer leur regard si besoin ? Comment les médiateurs culturels et le personnel des SPIP peuvent-ils travailler à faire adhérer aux projets les professionnels de « *la détention* » ? Si la formation apparaît comme une possibilité, elle se situe en dehors du cadre concret de notre réflexion présente, à un niveau supra que l'on abordera dans la suite du développement. Par contre, la multiplication des actions et le contact avec les réalisations concrètes au sein de l'établissement apparaissent comme des solutions, ou du moins des médiations possibles :

« Je crois que le personnel de surveillance était assez épaté de ce qui avait pu être fait par les détenus et tout ça. Et ça a révélé des potentialités qu'on n'osait même pas imaginer de la part de personnes délinquantes... enfin, voilà. C'est aussi intéressant parce que ça va aussi à l'encontre des préjugés, des idées reçues donc... Il y a une espèce d'égalité en fait devant la création » (Responsable Service des publics, Musée des Beaux-Arts)

« Le projet qu'on avait défini, c'était qu'il devait circuler en détention avec les détenus, parce qu'on essaye de pousser les murs et d'enlever les résistances des surveillants, plus on intervient plus ça se débloque mais il faut y être tout le temps » (Directrice, SPIP, Maison d'arrêt)

- Enfin, les projets qui perdurent sont généralement ceux qui bénéficient de **personnes à l'interface entre les deux univers** - comme les professionnels du SPIP entre les médiateurs culturels et le personnel de « *la pénitentiaire* » - et/ou **des individus référents** dans chaque structure qui constituent des portes d'entrée vers des domaines et pratiques inconnus :

« Je reprends l'exemple des productions avec le Musée d'Art Moderne, où moi j'y suis allée et justement, il y avait pas que des choses plates, il y avait des choses en hauteur, c'est moi qui suis arrivée et qui ai dit "ha bah non..." et puis, il y avait des détenus qui travaillaient encore, du coup, j'ai eu le rôle un peu de rabat-joie en disant "bah non, on n'avait pas dit ça". [la médiatrice culturelle du MAM] avait compris, mais eux n'ont pas le même rôle que nous, vu que c'est des intervenants extérieurs, donc du coup, tout ce qui est cadre... Bon, on leur avait dit qu'il fallait faire des choses plates mais l'envie de faire plaisir aussi à l'autre donc bon, voilà... bon, c'est une activité enfin c'est pas le bain non plus. Donc du coup, nous, on arrive et on dit "bah voilà, non...". Bon, on monte à la direction, on va négocier mais on n'a pas forcément les arguments pour puisque, en amont, on avait dit qu'il n'y aurait des envois qu'avec des choses plates... Donc voilà, c'est un peu ça et je veux dire, c'est pas qu'une chose, c'est plein de petites choses qui font que c'est épuisant » (CIP, SPIP, Maison d'Arrêt)

« Je suis en charge ici plutôt des publics qui ont des difficultés... enfin comme on dit « empêchés ». Donc moi je suis référence handicap ici, je m'occupe plutôt du secteur

social... même si mon collègue reçoit aussi des établissements ou des associations qui accueillent des publics défavorisés. Mais c'est moi qui suis plutôt en charge de ces dossiers là. Donc c'est plutôt forcément de mon côté que les appels téléphoniques ont été dirigés » (Médiatrice culturelle, Musée départemental)

« Même si on a mis en place une interface à la ville, potentiellement, on pouvait avoir des contacts avec une trentaine de conseillers d'insertion et de probation, puisque les CIP n'étaient pas affectés spécifiquement à des mesures, donc c'était en fonction de l'arrivage des dossiers, qui étaient affectés comme ça, à l'un ou à l'autre. Donc c'était assez compliqué pour monter un partenariat vraiment efficace. Parce que les services municipaux n'avaient jamais les mêmes interlocuteurs, du coup la confiance était pas forcément présente et le fait que le SPIP se soit réorganisé, ça a vraiment permis d'avancer sur la question. Maintenant, on a des personnes relais, on a cinq personnes qui sont identifiées (...) Donc c'est beaucoup plus facile pour alerter... même pour refuser. Quelquefois, les services ne pouvaient pas refuser, aujourd'hui c'est beaucoup plus facile parce qu'on est dans la discussion, dans la confiance. Donc du coup, on a vraiment évolué par rapport aux accueils des TIG sur ce volet-là » (Service municipal)

« On a un tuteur, à peu près systématique, qui est notre adjoint technique, qui est arrivé au service archéologique il y a quatre ou cinq ans, après un volant d'expériences dans d'autres services qui fait qu'il est très polyvalent et très ouvert à des tas de problèmes autres que ceux de l'archéologie. Et qui en plus a longtemps présidé une association de jeunes un peu en difficulté dans le quartier dans lequel il réside, et donc il y a une vraie habitude du discours à tenir aux jeunes et du type de problèmes qui peuvent se poser. Et donc, il a été tout de suite partant pour se lancer dans cette aventure à long terme maintenant, puisque ça fait cinq, six ans qu'il s'en occupe. Donc lui est le tuteur, systématiquement positionné comme tuteur des tigestes » (Directrice, Service archéologique de ville)

« J'ai essayé, moi, dans les structures avec lesquelles je travaille, d'avoir une personne référente culture (...) Auquel cas elle va prendre le truc à bras le corps et elle va le porter » (Pôle Culture, PJJ)

« Et la limite de ces projets, c'est que je pense que c'est une question de personnes aussi à un moment donné. Je crois que, par exemple, si mon poste n'existait pas, je ne suis pas certaine que ces projets seraient viables dans le temps. Au niveau du service d'insertion pénitentiaire, on est débordé, un nombre de dossiers incalculables. Donc si ce poste-là n'existe pas partout, en France, il y en a eu beaucoup de supprimés, je suis pas certaine qu'il y ait une offre culturelle aussi développée. Et je pense que pour les musées aussi, on est dans une question de personnes (...) On est sur une question de moyens financiers et humains » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

« Elle {la Chargée de programmation culturelle} est charmante, elle est très sympa... elle est là, tout le temps. Et puis, tant mieux, heureusement, parce que, sans elle, ça serait pas possible. Elle a instauré un climat de confiance avec les gardiens... ce qui fait que c'est de plus en plus facile aussi de pénétrer, de faire rentrer du matériel, c'est surtout ça » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

Si penser la structuration des partenariats est un processus laborieux, que dire de la réalité de terrain ? Entre la centration progressive du métier des CIP sur l'évaluation des personnes placées sous main de justice et le mouvement qui tend à exporter le musée hors les murs, démultipliant ainsi les publics ciblés, comment trouver le temps de faire émerger des projets patrimoniaux et mieux encore, de les développer et de les pérenniser ? D'autant plus que la confrontation concrète entre les univers patrimoniaux et pénitentiaires constitue généralement un frein supplémentaire et notable. Comment faire coïncider des modes organisationnels extrêmement dissemblables ? Comment faire muter des représentations de l'autre qui constituent un obstacle ou qui incitent à se protéger ? Avec ce contexte institutionnel, organisationnel et matériel, le lecteur pourrait presque s'étonner de voir de tels projets se développer...

4. La part de l'individu

Dans cette partie, nous souhaitons revenir sur les dimensions autres que pratiques, organisationnelles et institutionnelles : **nous traiterons des représentations, ressentis et engagements des acteurs interrogés**, afin de mieux identifier ce qui les porte vers et à travers ces projets, malgré un entourage professionnel parfois réfractaire. Car, si les personnes que nous avons interrogées sont globalement convaincues du bien fondé des projets, il n'en va pas de même en ce qui concerne tous leurs collègues. Aussi, aux freins organisationnels, institutionnels et pratiques que nous avons identifiés, s'ajoutent des freins idéologiques et émotionnels :

« Quand j'en discute avec les partenaires, déjà, s'ils viennent intervenir en prison, c'est qu'ils ont un réel intérêt pour ce public-là. Pour eux, à un moment donné, je pense qu'ils y retrouvent leur compte aussi en termes d'aller vers un public un peu à part, avec des problématiques assez particulières, des problématiques sociales. A un moment donné, je pense que toutes les associations, avec tous les partenaires qu'on fait intervenir, ont une envie de s'intéresser à ces personnes qui sont effectivement un peu en dehors, enfin qui n'ont pas la possibilité d'aller dans les établissements culturels » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

« Moi je trouve, enfin, je regrette qu'il y ait pas plus de personnes en interne qui se rendent compte que c'est un vrai enrichissement pour tout le monde... » (Directrice, Service archéologique de ville)

4.1. Emotion et sensibilité des acteurs professionnels

- Quels sont les facteurs qui expliquent l'engouement pour ces projets patrimoniaux et en creux, leur rejet ? **Bon nombre de verbatim renvoient aux dimensions sensible et émotionnelle.** En somme, on a - ou pas, on développe - ou non, une sensibilité vis-à-vis de ces projets culturels et conséquemment, de leurs publics. Et cette dimension individuelle sur laquelle reposent en partie les projets, fait apparaître un peu plus la fragilité de ceux-ci :

« On a tenté de démarcher le Musée des Beaux-arts, qui est aussi très intéressant parce que ouvert le week-end, parce qu'ils ont une exposition permanente et que c'est un magnifique site, donc on se disait que ça pourrait être intéressant qu'ils soient engagés dans la démarche... Alors, là, pour le coup, on a eu une fin de non recevoir, parce que les personnes qu'on a rencontrées n'étaient pas du tout sensibilisées à ce type d'accueil » (Service municipal)

« Si on a une personne motivée, le projet va beaucoup plus vite. C'est toujours pareil. C'est pas particulier à ce milieu-là, c'est dans tous les milieux » (Responsable du Service des publics, MAM)

« {La définition de la culture pour le correspondant du SPIP} est importante, portée par une personne qui est très militante pour ça. Après, est-ce que quand elle n'y sera plus, il y aura le même portage de ça, parce que elle, elle fait sens, elle a vraiment envie que la culture soit dans l'établissement, mais aussi à l'extérieur puisqu'elle travaille aussi pour le milieu ouvert, même adulte (...) Je pense que, dans ces milieux-là, si les personnes du SPIP n'ont pas vraiment cette culture de la culture [rires], en fait, cette ouverture culturelle... ça va pas loin. On l'a bien vu en fonction des personnes au SPIP, ça allait plus ou moins bien » (Responsable du Service des publics, MAM)

« Je trouvais bien que ce soit ce collègue, parce qu'il est très calme, une attitude assez paternelle avec les jeunes. Je trouvais ça plutôt bien » (Directrice, Ecomusée)

- De quoi est faite cette sensibilité, cette part de l'humain ? Tous constatent qu'il y a **un élan initial**, une attirance, généralement consciente mais pas toujours expliquée, vers cette population :

« Je crois qu'il y a une bienveillance qui, après, est largement dépassée par le professionnalisme que eux ont. C'est pour ça que j'insiste aussi sur des professionnels et non pas des béni-oui-oui qui viennent là : "oh mon pauvre petit monsieur etc.", c'est insupportable (...) Mais je pense qu'au départ, effectivement, personne n'entre en détention comme ça... "bonjour, je me lève, tiens ce matin je vais aller à la prison"... non. Il y a forcément un élan premier qui fait que on ira plus là plutôt qu'en hôpital, ou en ZUP ou en psychiatrie ou... Mais je pense qu'à un moment donné, c'est ça, cette empathie, le rendu, le jeu de ping-pong entre

l'animateur et la personne détenue, à partir du moment où ça se fait bien, on oublie qu'ils sont en détention » (Directeur, SPIP)

« Moi je m'accroche à des trucs comme... les partenaires qui s'approprient cette action. Ça les trouble beaucoup. Des fois, ils venaient au départ que pour le boulot et puis après, ils ne viennent pas là par hasard. Petit à petit, ils ne restent pas par hasard. Pour les partenaires, ce public-là les motive particulièrement » (Directrice, SPIP, Maison d'arrêt)

« Fierté », « communion », « de l'humain », « rencontres », « échanges », « rapport à soi », « engagement » : autant d'explications de cette attirance émotionnelle et sensible. Autant de termes qui renvoient à la façon dont les liens avec ce public nourrissent les acteurs professionnels en tant qu'individus, comblent leurs besoins :

Après j'ai vraiment le sentiment que, quelque part, ça rentre dans mes missions... est-ce que je le ferais aussi de par moi-même ? J'en suis pas sûre et en même temps, je suis hyper fière de le faire » (Médiatrice, Musée des Beaux-Arts)

« Il y avait tous les détenus qui étaient là, qui, au début étaient un peu réticents, levant la tête, même des polonais qui ne comprenaient absolument pas le français ou des gens de l'Est qui étaient là... Et l'acteur à la fin s'est écroulé, en disant : "j'ai jamais, j'ai jamais connu ça...", alors que c'était un homme qui avait, je sais pas, 55 ans... qui avait une expérience d'enfer et qui avait joué devant beaucoup de personnes et qui était mais effondré de tant de communion, de communion ! » (Directeur, SPIP)

« On apprend beaucoup de choses aussi. Entre autres parce que les regards sont différents, parce que c'est de l'humain tout simplement, c'est des rencontres... Voilà. C'est tout ce que je peux vous dire de mon expérience à moi... » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

« C'est des gouttes d'eau en fait. Et peut-être qu'avec une goutte d'eau et une autre goutte d'eau, on peut... Ce sont des rencontres, ce sont des chemins humains. Des gens qui rencontrent quelque fois une personne ou une pratique ou n'importe quoi, et qui peut, peut-être, aider quelqu'un... j'espère en tout cas » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

« Le bilan, pour moi, est positif. Donc c'est pour ça que je souhaite continuer à intervenir en prison. Il y a des moments d'échanges positifs. Il y a vraiment... j'ai vraiment le sentiment d'apporter des choses et d'apporter du bien-être à ces personnes, au moment où je me trouve avec elles. Après, il est aussi difficile. C'est une action qui n'est pas anodine. Ça pose aussi tout un tas de questions, de questionnements vis-à-vis de soi, vis-à-vis de l'engagement qu'on a par rapport à ce projet (...) Enfin, ces personnes-là, elles ont parfois aucun lien social, elles ont pas

de visites et ne serait-ce que pour ça, moi je trouve que c'est nécessaire »
(Médiatrice, Musée des Beaux-Arts)

- Toujours plus et mieux donner pour combler et renforcer ce que l'on est. Telle est la limite même de la démarche lorsqu'elle n'est motivée que par la dimension sensible : **s'épuiser dans le don, dont le propre est bien sûr d'exclure toute attente de contre don**. Des dispositifs de contournement ou de ménagement de sa personne sont alors développés, de « *se retrouver devant une bonne pâtisserie* » à « *limiter à une fois par mois* » ces actions :

« Je me décharge de tout... du passif de ces personnes et je me concentre réellement sur la séance. Et moi, je veux vraiment pas savoir ce qu'ils ont fait, leur passé, c'est déjà assez lourd... moralement éprouvant (...) Et c'est pour ça qu'on limite à une fois par mois et même une fois tous les deux mois, parce que c'est très, très éprouvant vraiment, c'est beaucoup de tensions... Et je pense qu'on n'irait pas avec autant d'enthousiasme si on y allait plus souvent » (Médiatrice, Musée des Beaux-Arts)

« On a besoin de verbaliser aussi parce que on ressent tout le poids de la main de justice qui arrive à partir du moment où on rentre dans l'établissement, on fait la queue avec des personnes qui sont des visiteurs, qui sont des enfants, des mamans, des grands-parents et rien que cette attente, elle est pesante. Après, il y a la mise à nu avec la déclinaison de l'identité, et puis il y a le détecteur de métaux et faut enlever ses chaussures ou sa ceinture, c'est pas anodin. Et donc, quelque part, on est mis en confrontation avec notre propre bonne foi, et c'est normal, enfin c'est très bien que ça se passe comme ça. Et puis l'ouverture des portes, la fermeture des portes, le fait d'entendre toutes ces serrures, le fait d'attendre à des grilles. Enfin, c'est vraiment éprouvant en fait. Et puis après, toute cette pression, cette attente des personnes qui malgré tout, attendent de nous des choses » (Médiatrice, Musée des Beaux-Arts)

Cette dimension sensible, à la fois obscure et indéniable, est au fondement même des projets, tels qu'ils sont concrètement développés. Nous la retrouvons inévitablement, aux côtés d'une curiosité initiale. Toutefois, les projets tiennent dans la durée dès lors qu'ils mobilisent, non pas uniquement du ressenti, mais également des convictions et représentations :

« Il y a quand même une espèce d'intrigue autour de la prison, voir ce qu'il y a derrière, on a des personnes qui voudraient intervenir dans une espèce de fascination en fait de la population carcérale, fascination de ce qu'il se passe derrière les murs et de pouvoir rentrer. Enfin, après, c'est pas que dans la culture, c'est dans tous les domaines, dans toutes les thématiques (...) Je pense qu'il y a des gens... enfin ils le disent : "bah moi j'aimerais bien aider, voilà, j'ai du temps, je peux aider..." C'est des bons judéo-chrétiens [rires] qui veulent se faire pardonner [rires]. Et ça, il vaut mieux éviter » (CIP, SPIP, Maison d'arrêt)

4.2. Intérêt et postures pédagogiques

- Les personnes interrogées évoquent leurs pratiques professionnelles et leurs postures « pédagogiques », non pas en tant que « transmetteur de connaissances », mais en tant que « qu'accompagnateur vers ». En somme, ils font montre de leur capacité à la démarche réflexive. Par ailleurs, le public composé de personnes placées sous main de justice apparaît comme un public « *extrême* », leur permettant de **mettre à l'épreuve leurs démarches professionnelles** :

« Elle travaillait déjà avec des hôpitaux psychiatriques... donc, il y avait une démarche de médiation de son propre travail. Ce qui n'est pas souvent le cas... enfin pas toujours le cas des artistes. Donc c'était intéressant. Et elle a beaucoup apprécié cette expérience qu'elle a trouvée très forte et très riche donc quand on peut, c'est chouette mais après, ils sont pas tous partants et s'ils sont pas partants, c'est même pas la peine, parce que c'est tellement particulier qu'il faut que les gens soient bien disponibles autour de ça (...) Je crois que c'est aller à la rencontre du public et expliquer son travail. Là, en l'occurrence, pour l'artiste, c'était vraiment ça, c'était aller à la rencontre de personnes qu'elle aura jamais sans doute l'occasion de croiser autrement, et puis de mener quelque chose, de les ouvrir à quelque chose qu'ils ne connaissaient pas » (Responsable Service des publics, Musée des Beaux-Arts)

« CIP : L'intérêt de transmettre à un public empêché, à des gens qui ont jamais vu ça. Et puis, le contexte est quand même très particulier, les émotions sont amplifiées, c'est sur un court laps de temps, en général on travaille plus sur des temps courts (...) Je pense que ça... une espèce d'excitation et de stimulation qu'ils ne retrouvent pas à l'extérieur, à mon avis, ou peu... Et puis, l'idée de faire accéder à la culture ces personnes qui n'y ont jamais accédé, à mon avis, ça doit faire partie de leurs motivations.

Directrice : Oui, confronter aussi leurs capacités à s'adresser à des gens empêchés ou à des gens interdits ou à des délinquants. Je crois qu'ils se mettent un peu eux-mêmes à l'épreuve. Après, il y en a d'autres qui disent : "au début, je suis venu avec un peu d'appréhension et puis j'ai envie de recommencer". C'était le cas de Frédéric, le kiné. Il venait au départ comme kiné et puis, petit à petit, il intervenait pour autre chose (...) » (CIP, Directrice, SPIP, Maison d'arrêt)

« Moi, ça m'intéresse bien parce que j'aime bien m'adapter et Stefano {écrivain}, c'est le même cas. Et du coup, d'avoir un public difficile, pour nous, c'est mieux, enfin c'est motivant, c'est intéressant » (Médiateur, Musée de la mine)

« Au départ, moi c'est plutôt des vilains petits canards, qui, quand ils commencent l'atelier, me disent plutôt qu'ils ont deux mains gauches. Et moi, ça, ça m'intéresse. Ça m'intéresse de voir quelqu'un qui, au départ, n'a pas franchement envie, et comment on va réussir à le motiver, à faire un travail sur un mini collectif, faire une

sorte d'émulation, de créer quelque chose ensemble, même si, après, les œuvres sont individuelles » (Pôle Culture, PJJ)

- Dans ce cadre suscité par la réflexion pédagogique, **la culture devient un outil**. Elle est tantôt un outil visant à la réinsertion et à la socialisation pour les travailleurs sociaux ; tantôt un outil engageant aux apprentissages culturels, comme la lecture ou encore la découverte d'autres univers, pour les professionnels de la Culture :

« Ici, on a fait le choix que les travailleurs sociaux, c'était d'abord et avant tout prévention de la récidive, préparation à la sortie, maintien des liens familiaux, c'est la base. La culture étant un des outils qui visent à l'insertion, à la prévention de la récidive. Ce n'est pas la finalité » (Directrice, SPIP, Maison d'arrêt)

« Et puis, moi, je pense que, ça peut être aussi un autre biais, c'est de dire : "bah tiens, on va y aller en transport en commun". Et auquel cas, on va travailler la mobilité. C'est tout simplement ça. C'est de dire : "nous, on est à tel endroit, comment on va y aller ?" On va prendre Mappy, on va regarder le site de la RATP. Et ça se travaille. Parce qu'un jeune, quand il va être en démarche professionnelle, on ne va pas forcément l'accompagner. Il faut qu'il sache prendre un transport pour aller rencontrer un futur patron. Et je n'arrête pas de le rabâcher. Il y a toujours pour moi un sens caché derrière ces actions-là. Enfin caché plus ou moins, mais nous, en tous les cas, on sait ce qu'on veut y mettre, on sait que c'est pédagogique, on sait que c'est éducatif cet accompagnement-là. Pour autant que les jeunes doivent être acteurs de ça. C'est pas simplement comme s'ils s'asseyaient devant la télé, et hop, on regarde un film et voilà, on est passif. Non. Ça, ça ne m'intéresse pas » (Pôle Culture, PJJ)

« D'avoir la possibilité, individuellement, de choisir et de voter pour un ou l'autre album, celui qu'il souhaite. Individuel. Un jeune, un vote. Donc, d'un point de vue éducatif, pédagogique, c'est bien, ça remet le jeune dans une position où on va considérer son opinion (...) Ensuite de tout ça, il y a bien évidemment un autre aspect qui est en fait l'aspect caché, qui amène, ni plus ni moins, le jeune à lire. Ce qu'il ne ferait pas (...) Troisième objectif, découverte du monde. Découverte d'autres univers. En même temps ça lui permet aussi de découvrir un univers qui est un dessinateur, un scénariste, comment ça marche, comment est-ce que ça se construit » (Chargée de mission, Centre culturel)

- Quelles sont les postures à adopter afin d'atteindre ces objectifs ? Comment la personne placée sous main de justice doit-elle être intégrée au dispositif ? A travers l'ensemble des entretiens, on retrouve l'idée que les intervenants ne doivent pas verser dans « *l'angélisme* » ou le « *misérabilisme* », ni produire de la stigmatisation. Comment faire ? Les professionnels de la Culture comme de la Justice estiment qu'**il est essentiel d'intégrer au dispositif les personnes placées sous main de justice comme des « acteurs » et « co-constructeurs » de l'action**, mêlant à cette démarche reconnaissance de l'autre et exigence envers l'autre :

« Dans ce métier-là, il faut être réactif, lucide et pas angélique. On ne fait pas de l'angélisme quand on fait du social. Faut savoir qu'effectivement, s'ils sont avec nous, ce n'est pas pour rien. S'ils sont sous mandat judiciaire, c'est qu'il y a des raisons. Faut les cadrer » (Pôle Culture, PJJ)

« Après c'est un public qui peut présenter d'autres risques. Mais il faut les prendre et après tout, voilà ! On a des stagiaires en M2, ils peuvent aussi bien nous voler la caisse qu'un gamin de 15 ans qui a volé une mobylette. Mais c'est un risque qu'on prend. On n'est pas non plus dans l'hyper sécurité, à tout verrouiller. On part plutôt sur un principe de confiance, peut-être à tort ! Donc plutôt c'est pas faire un traitement différent des autres, c'est les traiter comme les autres (...) Si vous traitez les gens comme des délinquants, ils vont rester des délinquants ! C'est un truc de base (rires) (...) Je dirais qu'un public va être plus dans une situation de consommation de quelque chose qui va être proposé. Là, on va être dans une situation de construction comme on le fait avec un stagiaire. Si notre programme concourt à la formation des citoyens, à les éclairer sur des choses, à les aider à trouver une distance par rapport à la société qui les entoure, là, c'est quelque chose de plus spécifique (...) Vous êtes public du musée, vous venez faire un stage, c'est votre loisir, vous apprenez quelque chose, vous êtes content, ça vous fait évoluer. Je ne vais pas dire que ce n'est pas important. Mais ce n'est pas crucial. Alors que peut-être pour ce jeune homme, ça a été crucial. Il a peut-être passé là un virage, quelque chose dans son parcours » (Directrice Ecomusée)

« Leur attitude à eux, elle évolue d'une façon évidente du début du TIG à la fin du TIG. Il y en a qui sont à la fin parfaitement à l'aise dans l'équipe, alors qu'ils sont arrivés en étant complètement recroquevillés sur eux-mêmes... Et donc ça, on leur fait assez vite comprendre qu'on va leur faire confiance... et qu'ils vont être traités comme un agent du service et pas comme quelqu'un qui est puni et qu'ils seront pas estampillés TIG dans la conscience des gens qui les accueillent. Et du coup, quand ils comprennent ça et qu'ils réalisent que c'est pas une promesse sans signification, j'ai l'impression qu'effectivement, ils s'ouvrent très, très vite... » (Directrice, Service archéologique, ville)

« Quand les travailleurs sociaux interviennent en Maison d'Arrêt, très vite, ils oublient en général la raison pour laquelle ils {les détenus} sont incarcérés, c'est à dire que c'est l'homme qui importe (...) Et puis, ce qu'on va faire et ce que lui peut faire, en se prenant en main lui, et non pas, en lui prenant la main et en lui disant : "viens mon petit ami, viens sous ma coupe, je vais tout faire à ta place...". Non, sûrement pas. Voilà, on en revient toujours à : il faut déranger. Il faut pousser les gens et avoir de l'intransigeance (...) Il faut être très exigeant, parce que si on n'est pas exigeant avec les gens, qu'est-ce qu'ils vont donner ? Il n'y aura pas de retour, il n'y aura pas de retour » (Directeur, SPIP)

4.3. Engagement et intériorisation des normes institutionnelles

- Une première lecture rapide des entretiens indique qu'il existe **une différence en ce qui concerne la perception des projets patrimoniaux entre les acteurs de la Justice et ceux de la Culture**. La question de la formation initiale des acteurs, tout comme celle de leur intériorisation des normes, missions et cadres de pensée de leur environnement professionnel impliquent, selon certains, que les professionnels de la Justice œuvrent prioritairement pour la réinsertion, quand ceux de la Culture travaillent à l'accès au patrimoine et aux œuvres culturelles :

« Je ne pense pas tout à fait {qu'on ait la même vision du rôle de la culture que les CIP}. Parce qu'on vient d'univers différents donc on n'a pas la même définition de l'éducation artistique (...) Nous, on arrive avec tout un background d'histoire de l'art » (Responsable de service, Musée)

« On a chacun des objectifs, il faut qu'on arrive à ce que ces objectifs se rejoignent. Nous, on a des objectifs de réinsertion, de travailler sur l'estime de soi, sur la valorisation, que les personnes aient de nouveaux modes de relation, en groupe, avec des gens à l'extérieur, changer le regard de la société... Le partenaire culturel, lui, il va vraiment avoir un objectif culturel de donner l'accès à la culture. Donc, nous, on l'a aussi mais nous, on a aussi le côté réinsertion. Alors que eux, ils ont pas forcément tout cet objectif là, le partenaire culturel, il a avant tout l'objectif de faciliter l'accès à la culture et de rendre accessible les œuvres en direct » (Chargée de programmation culturelle, SPIP)

- **Le personnel rencontré des SPIP comme de la PJJ affiche comme mission première le fait d'assurer le droit à la culture**, qui passe par la mise en place d'une programmation culturelle variée au sein de l'établissement pénitentiaire. Dans le cadre de « *la pénitentiaire* » et de ses missions, qui consistent surtout à encadrer la peine et préparer à la réinsertion, **ce droit fait bien souvent l'objet d'une lecture à caractère utilitariste ou fonctionnaliste** : en effet, la culture devient alors un outil pertinent pour travailler « *la socialisation* » et « *la réinsertion* ». Cette forme de placage, qui n'aveugle toutefois pas les acteurs de la Justice, peut convaincre certains professionnels de la Culture :

« Notre rôle, il est de donner du choix. Varier les activités, même si on a un fil conducteur (...) Et puis le fait qu'on ait à en rendre compte aussi. Dehors, le droit à la culture, on ne vous demande pas, quand vous sortez du théâtre ou du cinéma, quel effet ça a produit sur votre insertion. Ça, c'est ici qu'on nous le demande. Le droit à la culture, ça reste un droit, et on n'a pas partout à en rendre compte. Dans le contexte, étant donné que ce sont des fonds liés à l'insertion, on doit rendre compte un peu de ce qu'on produit et de ce qu'on fait » (Directrice, SPIP, Maison d'arrêt)

« L'impact de la culture, ça fait partie de la lutte contre les effets désocialisant de l'incarcération, parce que du coup ça les maintient dans une réalité, parce qu'il y a

des horaires à respecter, il y a quelqu'un qui vient, il y a un certain nombre de consignes à respecter qu'ils ont pas forcément l'habitude d'avoir encore une fois, mais c'est aussi, de l'occupationnel (...) On a nos objectifs, des vœux pieux, bien sûr qu'évidemment quand on demande de l'argent, on va pas mettre "pour occuper dix détenus", parce que ça passerait pas. Autant, nous, on essaie de mettre des choses derrière mais moi, perso, je dis qu'il y a 80% des activités qui sont de l'occupationnel » (CIP, SPIP, Maison d'arrêt)

« Au départ, c'était surtout l'idée d'amener le musée vers un public empêché, donc vraiment dans cette mission classique des musées. Et puis finalement, on a quand même essayé d'avoir d'autres objectifs. Donc pas simplement une prise de conscience de la culture, une ouverture à la culture. L'envie qu'on avait, c'était vraiment presque de travailler avec le SPIP sur l'aspect réinsertion. Mais vraiment "presque", parce que c'est pas du tout le même travail, mais essayer de les cadrer, de les stabiliser en termes de pensées, par l'écrit (...) Et au final, l'envie qu'on avait, c'était de leur donner un peu l'envie de vivre, enfin vivre quelque chose de normal. Enfin, sortir de la prison et pas y revenir (...) Donc à notre échelle, on voulait un peu intervenir là dessus. Donc on dépasse un peu le cadre du musée de la Mine en tant que tel, mais en tant que partenaire culturel, du coup, on peut apporter quelque chose sur cet aspect là » (Médiateur, Musée d'histoire locale)

- Du côté des acteurs de la Culture, la question du droit à la culture est également présente, sans toutefois être exprimée comme telle, le plus souvent. Comme s'il n'avait pas besoin d'être revendiqué, parce que perçu comme acquis pour tous, ce droit apparaît toutefois dans les discours sous la forme du constat pragmatique et concret d'une inégalité d'accès au patrimoine :

« Donc c'est dans le prolongement d'aller au devant du public, d'ouvrir le musée sur des publics qui n'ont pas l'occasion d'y aller. Donc, on peut se dire peut-être que ça leur donnera envie de revenir une fois qu'ils seront sortis ou en tout cas, donner une image sans doute un peu différente du musée » (Responsable Service des publics, Musée Beaux-Arts)

« Leur donner envie de profiter des structures qui existent, qui sont publiques, qui sont ouvertes à tous et qui sont largement utilisées par une certaine classe sociale, et pas par d'autres. Et ça, on ne change pas grand chose. Je veux dire, le musée, hormis l'éducation nationale qui vient régulièrement, il fonctionne finalement avec 250 personnes, qui sont toujours les mêmes. Qui sont aussi ceux qu'on voit au théâtre. C'est tout le temps la même chose » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

Comment résoudre cette injustice ? Si la posture pédagogique est un soutien important, le musée a également besoin d'être incarné par la présence d'un responsable, ou encore il est indispensable de réaffirmer l'accessibilité des œuvres à tous, le droit de chacun à regarder l'œuvre et à la ressentir individuellement :

« Moi, je tiens à être présente, à accompagner ces moments-là et à présenter l'intervenant. Je pense que c'est important que le musée s'incarne. Et re-contextualiser. Cette année, il y a un fil conducteur entre les interventions et j'aime bien le rappeler » (Chargée de programmation, Musée)

« Mes objectifs quand je vais là-bas, c'est de leur donner envie, une fois qu'ils sont sortis, de venir dans les musées (...) Je leur explique que c'est un patrimoine qui leur appartient aussi, qui appartient à tout le monde. Parce que moi, je pense que tout est lié. Un musée des Beaux-arts, finalement, on peut regarder les œuvres de mille manières, on peut entrer dans l'histoire, on peut entrer dans l'histoire des tableaux, on peut entrer dans la technique, on peut entrer dans beaucoup de choses. Donc plus ou moins, selon les thématiques, je vais rentrer par telle ou telle porte. Et donc, moi, j'essaye toujours de trouver des références qu'ils peuvent avoir. C'est-à-dire que, on a tous des références, pas forcément les mêmes, mais on a tous des petites choses qui vont permettre de s'accrocher à telle et telle chose, de faire des rapprochements avec telle ou telle autre, etc. Et je veux bien leur montrer que, finalement, ces musées qui ont encore souvent, surtout dans ces milieux-là, une réputation un peu poussiéreuse, un peu élitiste, etc., que finalement elles leur appartiennent aussi et que, on peut regarder une œuvre d'art, on a le droit, et on peut la regarder très naïvement, mais on peut aussi se dire : "bah, tiens, qu'est-ce que je ressens devant elle ? Qu'est-ce que je vois ?" » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

La présence, les mots, mais aussi les objets culturels assurent cet accès à la culture. Il est en effet intéressant de noter ici que les professionnels des musées de société et des musées thématiques peuvent considérer être aidés dans leur mission par la nature même des objets qu'ils conservent. L'interculturalité et l'aspect multimédia de la bande dessinée, tout comme le caractère d'enracinement social qu'ont, dans le sens commun, les objets d'arts et traditions populaires œuvrent à la proximité de la culture avec tous les publics :

« Enfin, moi je pense que la Cité apporte à la PJJ et la PJJ nous apporte également. Alors, elle nous apporte, tout simplement, parce que nous sommes un établissement public et que, dans nos missions, on a à s'adresser à tous les publics. Et le public PJJ en fait partie. C'est à dire qu'on va pas uniquement s'adresser aux amateurs de bande dessinée types, donc avec des lunettes et des boutons et qui lit des BD comme ça... non, ça c'était l'ancien lecteur type de BD [rires]. Mais on ne va pas s'adresser qu'aux passionnés, on va aller les chercher. On a la chance nous d'avoir un outil qui s'appelle la bande dessinée, qui peut être lu, qui est interculturel, qui est inter-continent, c'est à dire que c'est un truc qui peut être lu partout. La bande dessinée, il n'y a pas besoin d'avoir de texte » (Chargée de mission, Centre culturel)

« Déjà, nous nos ateliers, que ce soit pour les adultes ou pour les enfants, l'idée générale est d'offrir un accès à un autre univers technologique, révolu, mais qui peut avoir des possibilités d'utilisation dans le monde contemporain. L'idée qu'on

vit dans un monde très virtuel, qui est très déstabilisant pour l'humain, enfin c'est comme ça que je le vois, je me dis que ce qu'on fait pour ces enfants du milieu scolaire, ou en famille, ou pour les adultes, ça, ça peut être bénéfique à des gens en difficulté. C'est l'idée du pétrissage, du rapport à la matière qui est en faillite dans notre société (...) Je ne suis pas sûre que si on avait été purement un musée de beaux-arts, il {CIP} se serait posé la question. Mais comme il y a un côté d'ancrage fort territorial et un aspect peut-être plus abordable pour un jeune de ce milieu. Il a peut-être pensé que c'était facilitant (...) Peut-être que justement, on a un certain public en général parce que ça paraît plus facile d'abord. Ce qu'on représente... Peut-être que le fait que ce type de patrimoine ne soit pas perçu comme de la culture pleinement, mais plus comme une espèce de prolongement de ses racines, ça facilite l'accès » (Directrice, Ecomusée)

- Plus fondamentalement, **ce pour quoi, ce par quoi on lutte, c'est l'inscription du- et dans le lieu.** « **Ce par quoi on lutte** » : c'est en effet par l'inscription dans le lieu - de la culture dans l'établissement pénitentiaire et des personnes condamnées dans le musée - que passe le plus significativement et concrètement la reconnaissance du droit à la culture. Ce même droit pour tous les citoyens, qui comporte en lui-même des règles et des devoirs. Rendre ce droit à la personne placée sous main de justice et l'y confronter, c'est la resocialiser :

« Je crois que c'est le projet le plus intéressant qu'on puisse mener. Surtout avec des longues peines. Ça se passe très bien parce qu'effectivement, on est à la fois sur : remettre le nez dehors, reprendre contact avec la société, donc il y a beaucoup d'angoisse, beaucoup de stress. Et on sort pour un moment de plaisir... pour aller dans un endroit où les gens n'avaient pas forcément l'habitude d'aller non plus individuellement. Souvent, ce qu'ils disent dans les bilans, c'est qu'ils sont touristes, avec d'autres personnes... c'est pas spécifiquement pour eux et ils ont pas l'étiquette "détenu"... A aucun moment, nous, on le fait ressentir en tant qu'accompagnateur, on profite de la visite comme eux, on apprend comme eux. On est, là, dans un niveau d'égalité d'accès à la culture. Et c'est ça qu'ils apprécient » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

« On est dans le cas des publics empêchés, aussi bien l'hôpital que la maison de retraite, on n'y a pas vraiment pensé jusqu'à présent, se pensant, se vivant très éloigné des lieux. On va un peu dans les écoles. Jusqu'à présent on avait développé un espèce de concept en disant : nous, on est pour la sortie culturelle. La sortie culturelle c'est plus important, parce qu'aller en classe, je ne sais pas trop ce que ça veut dire (...) Je crois que la visite dans l'espace culturel permet à chacun de réinvestir son propre lieu. Il faut que les gens, en sortant de l'écomusée, soient libres d'agir ou de ne pas agir (...) » (Directrice, Ecomusée)

« On organise des permissions de sortir. Mais on a peine à les organiser, ça dépend du JAP. C'est l'aboutissement même de tout ce qu'on peut mettre en place ! Les reproductions c'est bien, c'est un éveil de la curiosité. Mais in fine, c'est bien qu'il y

ait une confrontation avec les œuvres. C'est le but ultime. Et demain, quand il sort, ça fera peut-être un usager de musée. C'est la découverte d'un univers totalement étranger pour certains. Et puis c'est aussi une journée de socialisation. Le musée est un lieu social et citoyen : il y a des règles, on est nombreux, les uns avec les autres. Donc c'est important ce type de sorties. C'est pour ça qu'on n'exclut pas de se rapprocher d'établissements comme un centre de détention où ils sortent plus facilement » (Chargée de programmation, Musée)

« **Ce pour quoi on lutte** » : c'est-à-dire, corriger la distorsion analysée par les professionnels entre ce qu'ils se sentent être et ce qu'il leur semble être aux yeux des autres. C'est pourquoi il est nécessaire de faire venir la culture et même les œuvres au cœur de « *la pénitentiaire* », pour la réinscrire sur le territoire et conséquemment, au cœur de la société :

« Au niveau du SPIP, notre objectif principal, c'est, effectivement, on est dans un milieu fermé, donc c'est de créer le plus de passages possibles avec l'extérieur. Les missions du SPIP, au niveau de la culture, et des établissements, on a les mêmes objectifs, on travaille en commun au niveau du projet... En plus ici, les établissements sont en plein cœur du centre ville, donc c'est vraiment, de créer du lien avec la ville qui entoure la prison, de faire en sorte que la prison soit une institution ouverte aussi sur la ville et qu'il y ait un maximum de passages entre le dedans et le dehors » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

C'est pourquoi il est également indispensable de faire venir au musée et de faire adhérer à la culture les publics les plus éloignés, pour rendre - ou simplement octroyer - à la culture et ses objets un sens au sein de la société :

« C'est un objectif qui me semble très solidaire d'un objectif qui est plus lisible au niveau de la ville et qui est affiché de façon officielle, qui est celui de l'intégration du service dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale [CUCS]. Et donc, moi je considère, quand je fais le bilan CUCS, que j'intègre aussi le nombre de tigitistes parce que ça me paraît relever exactement de la même logique. Et donc ça relève de cette évidence qu'il y a, quand on appartient à une collectivité, une nécessaire fonction qui intègre sa vie quotidienne dans la politique sociale menée par la collectivité et le partage des connaissances, au sens très large du terme bien sûr, mais le partage du patrimoine (...) C'est vraiment de donner à l'archéologie une épaisseur qui la justifie complètement aux yeux d'une collectivité, parce qu'elle est utile à d'autres que les seuls scientifiques qui composent la communauté » (Directrice, Service archéologique de ville)

4.4. Croyances dans le pouvoir de la culture

- Apporter la culture aux personnes condamnées, c'est leur proposer **une expérience nouvelle**. La conviction des professionnels est que cette expérience, non encore éprouvée, peut être « *salutaire* » et « *ouvrir* » sur un autre monde et ses perspectives différentes :

« Essayer des pratiques artistiques qui sont des formes d'expression, qui peuvent

être salutaires à un moment, bénéfiques et ouvrir sur autre chose... enfin, proposer autre chose que ces personnes-là n'ont pas forcément eu la chance d'avoir avant dans leur vie » (Responsable Service des publics, Musée Beaux-Arts)

« On le fait par choix, parce qu'on pense que ça a un impact sur la personne. Que les activités, je pense que ça a pas un impact immédiat [rires], mais que ça peut les ouvrir sur autre chose et puis avoir une appréhension sur leur devenir, sur ce qu'ils sont, sur la façon dont ils vont appréhender la vie » (CIP, SPIP, Maison d'arrêt)

- C'est ainsi que la culture aurait **le pouvoir de décentrer et donc de libérer l'individu des perspectives étroites dans lesquelles il (s')est enfermé**, qu'elles soient concrètes, sociales, intellectuelles... Elle nous arme différemment pour regarder et vivre le monde qui nous entoure, avec lucidité et distance :

« On travaille sur l'ouverture d'esprit. On travaille sur changer le regard sur la société (...) On essaie effectivement de choisir des problématiques et des sujets qui peuvent à un moment donné apporter une réflexion, changer un mode de pensée... par le biais de la culture » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

« La culture, c'est une richesse. C'est quelque chose qui peut se partager. C'est quelque chose qui peut enrichir une personne, qui peut la sauver peut-être [rires] ! En tout cas, c'est une source inépuisable de joie, d'émerveillements, de curiosité. Enfin, on n'est jamais assez cultivé, je crois que de toutes façons, ça n'arrête jamais. Une fois qu'on a mis le doigt dans l'engrenage, qu'on a goûté à cette confiture... ça n'arrête pas. Et je pense que c'est très facile d'entrer dans cette confiture. Il suffit d'avoir la bonne porte. Avoir le bon livre qu'on a lu au bon moment, ça peut permettre de lire toutes sortes de choses et d'aller au-delà du roman (...) C'est un moment de liberté, la culture. C'est vraiment la clé de la liberté. La clé de la liberté intellectuelle... la liberté qui permet de s'évader justement de tous les murs, de tous les emprisonnements. Et même de l'emprisonnement social, on voit bien d'ailleurs ce qui se passe en ce moment dans le monde. Ce besoin d'échange, ce besoin de liberté passe par la culture » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

« Il y a une collection, qui est une collection historique, qui est une magnifique démonstration que le monde dans lequel nous sommes, qui est un monde d'images (...) Il est intéressant de lire les images, même encore aujourd'hui. Les équiper pour pas se laisser avoir [rires] (...) Donc c'est ce que j'essaie de leur démontrer, de leur rappeler, à travers les expositions. Et je leur explique aussi que, l'image est un pouvoir mais les mots aussi c'est un pouvoir. Savoir s'exprimer, c'est important, savoir aller au-delà de l'émotion, c'est important. Parce que la peinture, et l'art, c'est ça aussi, c'est de pouvoir exprimer des choses mais avec cette distance. Qui fait que c'est à la fois réel, à la fois ça nous touche, mais en même temps c'est suffisamment distant pour qu'on ne soit pas complètement effondré » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

« Curiosité », « rêverie », « questionnement », « beauté », « exigence »... L'art, plus précisément encore que la culture, nous fait advenir au monde plus conscient de soi-même et grandir. Tel est le sens du verbatim suivant :

« Tout le monde ne partage pas ce que je pense sur ce sujet-là, je pense même qu'on est assez minoritaire dans la profession... je pense que ça fait partie intégrante, intégrante de la réinsertion et de l'insertion. Parce que la culture, moi, j'englobe la lecture, j'englobe la curiosité, voilà. Une personne qui sort de prison, qui ne sait pas lire, qui n'est pas capable de déchiffrer une annonce par exemple pour un boulot ou une annonce pour un appartement ou pour des soins, cette personne est marginalisée. Voilà, la culture c'est aussi de l'histoire donc c'est très important de savoir d'où l'on vient, à qui l'on appartient, ou est-ce qu'on peut éventuellement aller et ou est-ce que, finalement, il est peut-être plus difficile d'aller, parce que c'est pas forcément ce que l'on a profondément en soi ou ce que l'on a pu connaître. Mais, en revanche, je pense que la culture pour tous ces gens qui sont à l'intérieur des établissements, elle est là pour étonner, pour surprendre. Moi, au début quand je faisais venir l'Opéra en concert ou l'orchestre symphonique de je ne sais trop où, pour donner des concerts de musique classique à l'intérieur des prisons, on me disait "mais tu es fou, pourquoi ? Ça sert à quoi ? Ils écoutent que du rap..." Bah simplement, il faut étonner. Et moi, je pense que, avoir accès au beau, alors ne me demandez pas de définir le beau, mais en tous les cas, avoir accès au beau, c'est quelque chose d'important. Si quelqu'un, dans une grande surface, entend le boléro de Ravel ou les Quatre Saisons, alors qu'il l'a entendu à l'intérieur de la prison, c'est intéressant. Parce qu'il dira "oh bah tiens, ça je connais, j'ai eu accès à ça..." Alors que spontanément, il n'ira pas forcément dans une salle de concert, à l'Opéra ou voir une expo dans le musée. Donc voilà, ça fait partie de la vie de tous les jours et c'est ce qui fait grandir. Et c'est ce qui donne de l'exigence aussi, je veux dire, c'est pas parce que les gens sont culturellement un peu pauvres, il n'y a aucune raison qu'ils n'aient pas accès à tout. A tout ce qui est beau et grand à l'extérieur. Alors, ça fait un peu violon, un peu bienheureux, un peu ravi de la crèche [rires] mais je crois que c'est ce qui fait évoluer la société, les gens, je veux dire. Ne serait-ce que se poser trois minutes et se dire : "mais tiens, qu'est-ce que c'est que ça ?" et se poser ne serait-ce qu'une question. Si la culture ce n'est pas le questionnement, on a tout faux, on a tout faux. Enfin voilà, il faut poser des questions, même s'il n'y a pas de réponse, peu importe. Enfin, c'est même émouvant parfois, j'ai assisté à des concerts de piano, il y a pas très longtemps... il jouait du Liszt. Et il y avait une trentaine, alors c'est pas assez bien sûr, mais bon peu importe, à la limite peu importe le nombre de personnes qui sont là, l'essentiel c'est qu'il y en ait au moins une qui capte ça et qui l'intègre. Mais il y avait une qualité d'écoute, mais qui était absolument remarquable. Remarquable. Et le soliste qui était là le percevait et lui-même disait : "mais même en concert, il y a pas cette communion entre le public et moi". Et puis, de voir, après, tous ces détenus, ils s'approchaient du piano, le touchaient et demandaient : "pourquoi ces trois pédales-là ? Qu'est-ce que c'est que

ces marteaux ? Comment est-ce que vous faites ? Etc." Et qui ont même demandé des morceaux de musique... En fait, on avait l'impression qu'ils étaient un peu hors du temps. Et c'est important d'être hors du temps c'est primordial. Enfin, la culture, c'est l'accès à la rêverie, c'est avoir accès à l'improbable, c'est avoir accès à tout ça et se dire "pourquoi tout à coup je trouve que c'est si beau, là, ce paysage que j'ai en face ?". On peut s'arrêter, et regarder, se poser. Et prendre. Et puis pouvoir le ressortir peut-être éventuellement après. Et ça, ça fait partie de la vie d'un homme, ça me paraît évident et plus on emmagasine de choses, enfin j'enfonce des portes ouvertes mais, plus on emmagasine de choses, plus on peut être armé pour après, se battre, se battre pour trouver du boulot ou un hébergement ou pour fonder une famille, pour se soigner. Il faut étonner. Toujours » (Directeur, SPIP)

- La boucle est bouclée lorsque l'on observe les impacts espérés de ce pouvoir de la culture et de l'art. Revalorisation de soi, apprentissage de la citoyenneté, retissage du lien social :

« Pour moi, de toute façon, préparer une sortie, c'est ça. C'est travailler la citoyenneté. Parce que, effectivement, quand on aborde ça avec eux, c'est admettons qu'on les emmène par le métro, c'est aussi accepter effectivement... on est dans le métro, avec tout le monde, on joue pas des coudes pour se faire une place... ça peut paraître bête de dire ça mais ça commence par là (...) Moi, j'aime bien lire le Petit Prince, je l'ai lu, relu et re-relu. Et il demande au Renard ce que c'est que apprivoiser, qu'est-ce que ça signifie apprivoiser ? Parce que c'est ça, nous, nos jeunes, on essaie de les apprivoiser, il lui répond "c'est créer des liens". Et c'est exactement ça. C'est ce que nous on essaie de créer, des liens. Je pense que après, une fois qu'on a fait ça, on peut se targuer de dire oui, on travaille la socialisation avec ces jeunes-là. On met effectivement des liens entre la société et lui. Parce qu'effectivement, il y a plein de choses qui ont été rompues. Donc l'idée, c'est de retisser ces fameux liens-là » (Pôle Culture, PJJ)

Et puis, en termes aussi, de prise de confiance, valorisation (...) On est dans des problématiques et des parcours de personnes qui arrivent souvent... elles sont fragilisées... Et là c'est important qu'elles ne ressortent pas plus fragilisées que quand elles rentrent » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

Qu'est-ce qui règle la contradiction constatée entre les axes des politiques ministérielles, engageant au développement des projets patrimoniaux et culturels en direction des personnes placées sous main de justice et les problèmes organisationnels, financiers, institutionnels et matériels intra et inter champs, frustrant le développement de ces projets ? « La part de l'humain » apparaît à l'analyse des entretiens comme la réponse centrale. La dimension sensible, le désir de la démarche « pédagogique », l'engagement issu de l'intériorisation des normes institutionnelles et enfin, la croyance dans le pouvoir de la culture et de l'art sont autant de variables constitutives de cette « part de l'humain » qui soutient le développement des projets.

5. Des axes de progrès

Mille axes de progrès auraient pu être exposés dans cette partie, reposant sur des problèmes tels que : la contradiction entre le fait d'inciter des institutions et des services à accueillir des tiganistes et l'impossibilité de pouvoir ensuite stabiliser les personnes accueillies dans des postes ; le manque de suivi et d'information concernant les détenus ayant bénéficié d'un projet ou d'un TIG, impliquant un découragement de la part des professionnels, voire un sentiment de manque de reconnaissance de leur travail et investissement ; l'importance de mûrir les projets dans le temps et de les inscrire dans une temporalité rythmée et soutenue, sans en avoir les moyens humains et financiers ; le problème de bon nombre de nouvelles prisons qui émergent en milieu rural, éloignées de toute ressource culturelle ; la difficulté de monter des projets avec des budgets rétrécis, le plus souvent sans les compétences d'un gestionnaire et avec des financeurs non identifiés. Nous avons choisi de ne retenir dans cette partie que trois axes de progrès.

5.1. Evaluer et dresser un bilan

- « *Evaluer les projets* » passe dans l'esprit de nos interlocuteurs par, soit mener des enquêtes auprès des publics, soit dresser un bilan des actions. Si ce deuxième acte est souvent mené à bien, le premier dispositif apparaît beaucoup plus délicat. En effet, **de façon incontestable, mener des enquêtes est considéré comme une démarche importante, qui permet d'évoluer - comme c'est le cas pour un SPIP de Maison d'Arrêt interrogé - mais qui pourtant est difficilement entreprise.** Comment en trouver le temps ? Comment faire s'exprimer des personnes qui en éprouvent des difficultés ? Comment comprendre sur le long terme l'impact de ces actions, y compris dans le processus de réinsertion sociale vécu par les détenus ?

« C'est pas des bilans quantitatifs qui sont intéressants pour le coup, c'est vraiment les bilans qualitatifs et humains, sur chacun, ce que ça apporte à chacun, dans des conditions particulièrement difficiles... Donc, je pense que, quelque chose qu'il serait intéressant de mener, c'est aussi interroger les détenus sur cet apport-là et sur la manière dont eux, ils ressentent le truc... pas du côté de l'institution mais du côté du vécu de ces personnes-là (...) Même pour les médiatrices, je crois que ça a changé leur regard sur le milieu carcéral et je trouve que c'est intéressant... enfin, c'est faire évoluer les mentalités de part et d'autre en fait » (Responsable du Service des publics, Musée des Beaux-Arts)

« Après, en évaluation, est-ce qu'on arrive vraiment à susciter l'envie d'aller au musée ? Pendant la sortie, il n'y a pas de statistique, il n'y a pas d'enquête, on n'a pas de recul là-dessus, sur comment évaluer si les personnes retournent » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

« L'évaluation, ça nécessite de se poser, de réfléchir, de se dire : "Bon, qu'est-ce qui

a fonctionné ?" » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

« Mais c'est des personnes qui ont beaucoup de mal à verbaliser leurs sentiments, à prendre du recul. Donc elles vivent aussi énormément dans cette contrainte d'emprisonnement et avec un poids hyper fort. Donc, du coup, c'est pas des personnes qui s'expriment. Elles se sentent vachement jugées aussi. Donc, mesurer un impact dans toutes ces conditions je trouve que c'est très difficile » (Médiatrice, Musée des Beaux-Arts)

« De plus en plus maintenant, les institutions culturelles tendent à une fidélisation du public. C'est à dire faire en sorte aussi que il y a eu un premier partage, et que finalement, voilà, ça continue. Et ici, il y a les prémices d'un partage qui va s'arrêter automatiquement, j'allais presque dire heureusement ou malheureusement, mais je dis heureusement parce qu'en même temps, on peut pas travailler à... les gens, après ils en repartent de là-bas. Il y en a certains aussi qui demandent à ce que tout ce qu'ils ont pu vivre au sein de la Maison d'Arrêt, ce soit quelque chose qu'ils aient vécu pendant un temps, et que ces choses-là, elles disparaissent. Parce que justement, ils ne veulent plus aucun souvenir, aucune attache à cette période là, où ils étaient enfermés. C'est pour ça que je dis heureusement pour eux que ça va s'arrêter. Et malheureusement, parce que justement ce premier partage, il ne peut pas continuer. Et même pour nous d'ailleurs. C'est à dire qu'on n'a pas de retour véritable sur qu'est-ce que ça a pu apporter à ces personnes-là. On voit bien, dans un temps donné et présent de l'activité, ce que ça peut provoquer chez certaines personnes. Mais c'est dans le temps de l'action. Mais après, dans le temps de la réflexion, on ne l'a pas. C'est plus possible » (Médiateur, MAM)

- Par contre, **« dresser un bilan des actions » est une démarche quasiment incontournable pour les projets que l'on souhaite renouveler.** Elle est considérée comme telle à plusieurs titres : elle permet d'évaluer les actions pour mieux les adapter, les améliorer ; elle permet de mettre en visibilité, de communiquer sur ce qui est fait ; elle permet de justifier les subventions.

« Ne pas se leurrer, il y a des choses qui ne marchent pas. Et puis, ça arrive de réadapter la composition. Et c'est important que la DRAC soit là. Parce qu'ils viennent pas forcément sur le terrain. Donc là, c'est vraiment un moment où on peut leur transmettre les difficultés, les attentes. Eux, ils peuvent avoir des attentes aussi très culturelles. Nous, on va avoir des attentes aussi de réinsertion » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

« Je l'ai fait pour avoir des budgets l'année dernière, quand même à hauteur de 4 000 euros, ce qui n'est pas rien. La plupart de tous les financements ne sont pas sur un fonctionnement global, carte libre de faire ce qu'on veut, c'est vraiment chaque projet, chaque action qui est subventionnée ou ne l'est pas. Il faut vraiment justifier avant, après, bilan, et pendant le cas échéant. C'est un peu lourd mais bon,

en même temps, on se soumet à ces règles-là » (Directrice, SPIP, Maison d'Arrêt)

« Quand il y a convention, il y a évaluation. Pour moi, c'est les "tion", c'est important. Et donc du coup, là, maintenant, c'est une opération, je dirais pas qui roule, parce que, dans la mesure où c'est évalué, donc on se remet en question, on évolue, les fêtes évoluent, les formations. Moi je fais des bilans annuels de tout ça. Mais on a quelque chose qui est du moins cadré. Et un cadre qui n'est pas étouffant, mais un cadre qui permet au contraire d'avoir quelque chose qui permet une évolution. C'est-à-dire, rien n'est figé, le cadre est simplement là pour nous permettre, à un moment donné, d'être dans nos baskets et d'évaluer toute l'opération » (Chargée de mission, Centre culturel)

5.2. Professionnaliser et former

- L'un des publics à former, ciblé par nos interlocuteurs, est constitué des surveillants et parfois plus largement des agents de « la pénitentiaire ». Pourquoi ? Pour les accompagner eux-mêmes vers la culture afin qu'ils puissent constituer ensuite des relais au sein de la structure pénitentiaire ; pour les rassurer quant à la place de la culture au cœur du cadre répressif que constitue la peine des condamnés ; pour (re)valoriser les agents d'un corps professionnel particulièrement exposés à la pénibilité au travail :

« On a proposé, dans pas mal d'institutions, de faire que les surveillants puissent eux aussi assister soit à des expos, qu'on leur explique comment fonctionne une expo, soit on crée un atelier, un stage, quelque chose comme ça, pour les personnels. Donc c'est fait à Lyon et ça s'est fait ici, avec le Musée d'Art Moderne. Ça débloque un peu les résistances et du coup, les intervenants culturels sont mieux perçus, il y a moins de résistance, il y a moins de blocages aux portes etc. On sait qu'ils viennent pas faire simplement des ateliers très, très chers pour des gens parce que sinon, les arguments qu'on entend des surveillants, c'était "moi, j'ai pas les moyens de me payer un stage vidéo, à moi et mes enfants, alors je vois pas pourquoi les détenus ils iraient". Donc ça bloque, ça provoquait plus de résistance chez certains (...) Ils ouvrent pas la porte. Ils n'appellent pas le détenu. Ou ils retardent l'entrée en détention (...) C'est pas nécessairement volontaire. Ce n'est pas nécessairement pensé mais il y a des choses comme ça, oui. Il suffit de faire une visite d'établissement et d'entendre. Quand ils font visiter le bâtiment de la culture, les surveillants disent "là, c'est le luxe, c'est la MJC, moi, j'ai pas les moyens". Donc ça bloque encore, encore et encore » (Directrice SPIP, Maison d'arrêt)

« Je pense qu'il faut une formation au personnel de surveillance. Ça fait des années qu'on en parle. Je pense que le premier contact en détention, c'est les surveillants donc la façon dont on est accueilli, dont les partenaires sont accueillis, mis en confiance ou pas, la façon dont c'est perçu, ça passe par le personnel de surveillance. C'est le personnel de surveillance qui fait que les détenus vont venir ou pas, c'est la façon dont ils vont ouvrir la porte... » (Chargée programmation)

culturelle, SPIP)

« Quand on a réfléchi sur le projet de 2011, on s'est dit qu'il fallait absolument que l'on propose une formation, une information aux personnels surveillants pour qu'il y ait une première petite approche, au moins pour savoir pourquoi on vient (...) On arrive dans un lieu, c'est leur lieu, ils ont peur aussi qu'on transgresse ses règles qui sont énormes, très lourdes. Donc du coup, ils nous voient comme des artistes, faut pas se leurrer » (Responsable Service des publics, Musée d'Art moderne)

« Je repense à un surveillant côté mineurs, qui se posait beaucoup de questions sur le côté social. C'est à dire qu'il disait que, des fois, il avait l'impression que c'était peut-être du tout social qui était fait auprès des jeunes détenus, et qu'on oubliait le côté répressif. Alors je lui dis : "oui, mais en même temps, on peut pas faire du tout répressif non plus". Il me dit "oui mais...". Voilà, c'est ça, il faut arriver à un équilibre entre la part répressive et puis la part sociale » (Médiateur, Musée d'Art moderne)

« C'est un pan de notre action auquel on tient beaucoup. Il y a peu de musées ou pas du tout qui font ça. Et nous, ça a été très important dès le départ d'impliquer au maximum les personnels dans nos partenariats. On accueille régulièrement le temps d'une journée les personnels. Les personnels administratifs sont cordialement invités mais viennent moins. Le but premier est de les faire venir au Louvre pour leur faire redécouvrir ou découvrir le musée... parce que les gens de la surveillance sont souvent jamais venus au Louvre » (Chargée de programmation, Musée)

- Les professionnels de la Culture comme ceux de la Justice estiment que les médiateurs et conférenciers auraient eux aussi tout à gagner à suivre des formations. Il apparaît en effet important qu'ils soient formés à ce type de public, mais aussi qu'ils puissent échanger avec d'autres collègues qui, eux aussi, développent ce genre de projet. Comment font-ils ? Pourquoi ? Quelles limites rencontrent-ils ? Quels problèmes ont-ils résolus ? La formation pourrait être alors un espace d'acquisition de connaissances, de réflexions et d'échanges d'expertises :

« Je n'ai rien contre le bénévolat mais je me dis que si on veut mener des actions culturelles à l'intérieur, autant que ce soit bien fait et autant que ce soit fait par des professionnels plutôt que des gens qui font ça plutôt en amateur et qui ne détiennent pas forcément toutes les clés des activités culturelles » (Directeur, SPIP)

« Moi aussi je pense que j'aurais besoin de formation parce que c'est un public... Enfin, c'est un peu comme tous les publics. Nous, ici, on reçoit beaucoup de publics handicapés, j'ai fait des formations et plus je reçois des personnes handicapées et plus je me sens à l'aise avec ces personnes et je sais comment me comporter. Comme nous, c'est très ponctuel, il nous faudrait une formation et puis peut-être, que ça se reproduise plus... que les expériences soient plus nombreuses pour qu'on puisse être

plus à l'aise et puis savoir apporter des projets plus cohérents avec les demandes et les besoins des services » (Médiatrice culturelle, Musée départemental)

« La formation est toujours un moment d'échanges qui est toujours assez pertinent, qui dépasse parfois le cadre du sujet de formation. Voilà. Pour les échanges informels, ça pourrait être un peu de rencontre... Enfin, c'est vrai que le colloque qui a eu lieu l'année dernière, ça a permis à l'une des médiatrices de dire "ah, tiens, on pourra intervenir au Centre de Détention... voilà, moi, ça m'intéresserait finalement, après cette expérience en Maison d'Arrêt et le colloque que je viens de voir, auquel je viens d'assister..." Voilà, donc ça fait avancer. C'est intéressant pour l'évolution des projets » (Responsable du Service des publics, Musée Beaux-Arts)

« On aimerait bien échanger. Voir ce qui se passe ailleurs, comment ils font, comment ils procèdent etc. (...) Parce que ce serait formateur de croiser les expériences, ça pourrait être intéressant » (Conférencière, Musée des Beaux-Arts)

« C'est important qu'on forme aussi les médiateurs. Mais il n'y a pas énormément de formations pour les actions qu'on mène auprès d'un public empêché, il y en a pas beaucoup. Et c'est vrai que c'est important. Pour voir ce qu'il se fait ailleurs. Tout simplement. Comment est-ce qu'ils travaillent ? Les difficultés qu'ils rencontrent... échanger sur nos pratiques. Et puis, connaître un peu mieux ce public là. Donc je pense que ça, faudrait être vigilant, sur des formations, ou des conférences, des séminaires qui peuvent exister » (Responsable Service des publics, Musée d'histoire locale)

D'ailleurs, certains services ont d'ores et déjà mis en place des journées de rencontre et de sensibilisation au milieu carcéral et/ou au public que constituent les personnes placées sous main de justice :

« Alors, formation, information, sensibilisation. On en avait mis en place en 2006, c'était deux journées qui étaient destinées aux personnels qui accueillent des TIG. L'idée, c'était de les recevoir au Tribunal de Grande Instance, avec toutes les personnes de la Justice qui interviennent dans la chaîne des TIG... Donc du juge pour enfants, juge d'application des peines, le parquet, le conseiller d'insertion et de probation, la PJJ, pour qu'ils comprennent comment ça se passe en fait. Parce que finalement, on leur a demandé d'accueillir des TIG, moi, je leur présente la mesure, rapidement, lors d'un entretien d'une heure, je leur parle un petit peu du public, je réponds à leurs questions et puis après, ils expérimentent et c'est eux qui se forgent leur expérience. Et on a eu pas mal de retours de personnels municipaux qui souhaitaient avoir un approfondissement par rapport à la mesure, mieux connaître la mesure, mieux connaître les services de la Justice. Donc on leur a proposé cette journée de formation où ils ont pu effectivement prendre contact avec les personnes de la Justice, avoir une explication du TIG, on a pu répondre à toutes leurs questions. Et la deuxième demi-journée, c'était plus prendre exemple sur des

services municipaux qui accueillait de longue date et d'avoir une sorte de boîtes à outils, en fait une sorte de transfert des compétences, on peut appeler ça comme ça. Donc on l'a mis en place en 2006. On l'a réitéré en fin d'année (...) Donc le fait d'avoir une formation pour eux, d'avoir une formation où officiellement ils sont remerciés par la Justice et par les élus à la Ville, le fait d'aller visiter la prison, ils ont l'impression d'avoir un traitement un peu particulier dans la collectivité » (Service municipal)

« C'est beaucoup d'apports théoriques sur le milieu pénitentiaire, sur l'administration pénitentiaire, sur le rôle de chacun, comment se comporter. Maintenant, moi, on a un petit document de travail sur comment doit intervenir l'intervenant en milieu pénitentiaire, comment fonctionne le milieu pénitentiaire, les règles à respecter, les consignes. Donc pour ça, on a un document de travail qu'on remet systématiquement. Et on fait la visite où là, ça permet un petit peu de répondre à toutes les questions que les partenaires peuvent se poser » (Chargée programmation culturelle, SPIP)

- Enfin, **les éducateurs et conseillers d'insertion et de probation ont également besoin d'être formés.** Une formation qui doit permettre de désinhiber le professionnel par rapport à la culture face à laquelle il n'est pas toujours à l'aise ou sensible, de le mettre au contact d'un réseau culturel afin de faciliter le développement des projets, de le valoriser et de l'enrichir dans un contexte professionnel tendu :

« Les objectifs de la formation, pour moi, c'est désinhiber complètement le personnel PJJ par rapport à la bande dessinée. Donc grosso modo, désinhiber, ça veut dire qu'on va expliquer ce que c'est (...) Donc en général, c'est aussi un enrichissement individuel, c'est pas que un truc professionnel. Il y a ça dans les objectifs. Et l'objectif principal, c'est qu'à la fin des deux jours et demi de formation, la personne formée soit décomplexée par rapport à la bande dessinée et ait envie de participer à "bulles" et encore plus, qu'elle ait envie de mettre en place des ateliers bande dessinée à l'intérieur de sa structure (...) L'autre chose qui est importante et ça, c'est, quand c'est possible, j'essaye de mettre en place les formations pour un public mixte. Quand je dis mixte, c'est l'idée qu'il puisse déjà y avoir une constitution de réseau (...) Quand je dis mixte, c'est aussi mixte parce que j'essaye de mettre dedans des bibliothécaires. Donc des structures publiques (...) Mon sentiment personnel, c'est que la population PJJ est une population qui est extrêmement malmenée. Personnel extrêmement malmené et en fait, je crois que c'est aussi un enrichissement. La bande dessinée, moi, il y a des gens que j'ai formés qui ne connaissaient pas la BD (...) C'est aussi un moyen de les sortir, c'est une mise à distance. Et pour les jeunes c'est vachement bien » (Chargée de mission, Centre culturel)

De fait, là encore, il existe d'ores et déjà des structures qui proposent de telles formations :

« Ils les forment pour avoir ce qu'on appelle au musée, le Droit de Parole. Parce

que normalement, on peut pas s'improviser guide comme ça, j'emmène un groupe et je leur fais une petite visite guidée, c'est absolument impossible. Alors, il faut avoir ce fameux Droit de Parole. Donc le musée, par exemple, le fait. Donc il suffit de participer à des sessions pour avoir le droit à ce Droit de Parole. Il y a un courrier qui est envoyé avec des dates de proposées, et qu'on peut suivre (...) {C'est une formation faite} pas que PJJ, associations et tout. Donc ça, pour nous, c'est énorme » (Pôle Culture, PJJ)

« Le Pôle Territorial de Formation de Pantin travaille étroitement, je sais, avec le musée. Ça se fait. Et avec peut-être une autre structure culturelle. Voilà. Dans le cadre du Pôle Territorial de Formation, il y a des journées de session de formation (...) l'idée, c'est de former les éducateurs, leur faire comprendre le bien fondé de ces actions, pour qu'après ils puissent effectivement jouer le jeu. Donc ça se fait. Voilà. Dans la formation initiale, je ne sais pas mais dans la formation continue oui » (Pôle Culture, PJJ)

5.3. Informer et communiquer

- L'information sur les projets peut être communiquée auprès de trois cibles majeures : les financeurs, la société civile et enfin les collègues et partenaires. Pour certains, montrer ce qui est fait dans le milieu fermé et ouvrir les portes via la médiatisation peut permettre de **dédramatiser la figure du détenu**, de le rapprocher des membres de la société civile, ne serait-ce qu'à travers la contemplation de ses créations :

« Il y a eu un concert de musique classique, donc c'est la dernière manifestation qui a eu lieu, il y a eu un article dans le Progrès, il y a eu un article au sein de l'Administration Pénitentiaire et c'est vrai que je me suis dit que c'était quand même pas mal, parce que, c'est très important, montrer que la personne incarcérée n'est pas forcément le fauve absolument insupportable que les médias veulent bien montrer (...) C'est la possibilité du lever de bouclier qui dit : "mais quoi ? On donne de l'argent pour ces gens-là qui ont tué, volé, massacré... détourné". Ça pourrait chambouler effectivement certaines représentations » (Directeur, SPIP)

« Je pense qu'il n'y a rien de pire que l'isolement et que de ne pas communiquer sur les personnes sous main de justice et tous les travailleurs aussi autour des établissements pénitentiaires, je pense qu'il y a d'énormes souffrances par manque de communication. Donc c'est vraiment important de communiquer un maximum et de démocratiser, de couper aussi cette barrière que nous, simples personnes, enfin le public lambda, se font aussi des établissements pénitentiaires. Enfin, c'est vrai qu'on a peur de ce qu'on connaît pas... après, c'est encore plus fort par rapport à ce secteur-là. Et la nécessité de communiquer, elle est vraiment importante » (Médiatrice, Musée des Beaux-Arts)

- Ensuite communiquer auprès des collègues et partenaires possibles, signifie à la fois **mieux**

les informer et donner la possibilité d'échanger. Cette idée de l'échange, chère aux professionnels, peut ainsi passer, nous le constatons à travers la lecture des verbatim, par d'autres biais que les seules formations :

« Ce dont je me rends compte, c'est qu'il y en a plein de la PJJ qui sont pas au courant que ça existe, notre action. Donc à mon avis, il doit bien y avoir un petit péché de communication là-dedans. Après, ce que j'ai découvert puisque ça fait quelques années que je traîne dans ces limbes, c'est que c'est vraiment un problème la communication chez eux. C'est un truc de fou, j'ai jamais vu ça. Pourtant je travaille avec d'autres ministères... et là, j'ai jamais, jamais vu ça. Je pense qu'il y a à la fois une espèce de sentiment corporatiste qui est absolument immense. Une espèce de construction pyramidale du pouvoir ou de la chaîne de la communication que j'ai jamais vu. Ensuite, il y a un mouvement des gens qui est quand même permanent. Des gens qui sont là un an, deux ans, après ils repartent de l'autre côté, tu reprends le dossier, enfin tu sais plus. Ce qui fait qu'en fait la chaîne est interrompue donc à un moment donné, ça chute dans le vide. Ensuite, il y a le phénomène d'intranet. C'est à dire qu'il y a ceux qui sont PJJ pure, plus l'associatif qui vont pas avoir les mêmes infos parce qu'ils ont pas accès à l'intranet. Enfin, c'est un gros, gros problème... oui, il faut communiquer » (Chargée de mission, Centre culturel)

« Je rêvais d'une plate-forme interactive où tout le monde pourrait dire ce qu'il fait. Quand j'ai fait mon mémoire, j'ai appelé DRAC par DRAC pour savoir ce qui se fait. Pour récolter de l'info c'est dur. Alors qu'il y a beaucoup de choses qui se font. La DAP le fait. Elle reçoit tous les mois des fiches des DISP qui elles-mêmes reçoivent des renseignements des SPIP. Tous les mois, elle a un tableau qui recense les actions dont on lui parle. Mais ce n'est pas fiable. Nous-mêmes on a du mal à obtenir des retours de la part de la maison d'arrêt » (Chargée de programmation, Musée)

Les axes de progrès énumérés et détaillés par les personnes interrogées sont nombreux : la formation et la sensibilisation ; l'information et la communication ; l'évaluation et le bilan ; les ressources humaines et financières... Tous ces axes sont autant de signes d'un mouvement en émergence et fragile en faveur des projets patrimoniaux en direction des personnes placées sous main de justice ; d'un hiatus entre la parole et le faire ministériel ; d'un long chemin à parcourir avant de pouvoir constater une déclinaison politique dans l'espace public, de l'idéologie ministérielle défendant le développement des actions patrimoniales en milieu pénitentiaire.

Conclusion

Au terme de ce rapport, nous souhaitons revenir sur deux réflexions conclusives, sans proposer une synthèse des analyses, que la structuration formelle du rapport permet, nous l'espérons, de rapidement identifier au fil du document.

La première réflexion est d'ordre méthodologique. Le questionnaire, tel qu'il a été initialement mis en place, n'a pas permis de dresser un état des lieux exhaustif des projets patrimoniaux en direction des personnes placées sous main de justice. Nous savons à présent, grâce à cette étude, que cet objectif ne peut être atteint que par l'instauration d'un protocole méthodologique associant : un questionnaire envoyé à différents types de structures à la fois culturelles et pénitentiaires, à savoir les établissements directement concernés, mais aussi les structures décentralisées comme les DRAC et les DISP ; à une démarche quasi ethnographique visant au recoupement des informations et à l'élargissement progressif du champ des connaissances par contacts téléphoniques, par courriels, par rencontres de *visu*.

Il ne peut s'agir que d'une démarche longue et fastidieuse pour plusieurs raisons, parmi lesquelles : la difficile prise de conscience par certains acteurs de terrain qu'ils développent bien les actions en question ; le manque de visibilité de ces actions au sein des établissements culturels et conséquemment la non identification des porteurs de projets au sein même des équipes ; le manque de temps pour répondre à ce type de questionnaire conjugué au manque de motivation et à l'impression d'avoir déjà communiqué les informations - notamment pour les demandes de financement...

La deuxième réflexion porte sur la signification des projets. Si ceux-ci font sens différemment selon les acteurs sociaux interrogés, surtout en fonction du milieu professionnel dans lequel ils se situent, ces sens apparaissent et sont compris de façon toujours complémentaire et non contradictoire. Chacun place au cœur de ces projets, des objectifs professionnels, des convictions personnelles et encore des impératifs institutionnels qui s'allient les uns aux autres sans conflit. La richesse de ces rencontres participe probablement au développement des projets malgré des conditions matérielles, organisationnelles et financières majoritairement peu favorables.

C'est également elle qui fait émerger des questions fondamentales sur le sens de la peine, le sens de la culture, la rencontre entre les deux. Comment conserver le caractère de sanction de la peine dès lors qu'on y injecte ce qui peut être considéré comme du divertissement ? La culture peut-elle revêtir un sens social suffisamment élargi au point de toucher des franges marginalisées du cœur de la société ? Suivant ces deux premières questions, quelle est la pertinence et surtout la légitimité politique à développer des projets patrimoniaux en direction des personnes placées sous main de justice ? Et finalement, l'hypothèse que l'on est tenté de poser en guise de conclusion est qu'une nécessaire réflexion supra sur la prise en charge des personnes condamnées et sur la place de la culture au sein de la société doit être développée, si l'on veut trouver des solutions aux problèmes divers identifiés tout au long de ce rapport et s'engager dans les multiples axes de progression. Car, si les convictions individuelles et les cadres organisationnels ont su localement se rencontrer, ils rencontrent aujourd'hui leur limite en se développant en dehors d'une réflexion politique structurée qui dépasserait la seule profession de foi déclarative.

Annexes

- Lexique
- Questionnaire

LEXIQUE

AP = Administration Pénitentiaire
CAE = Centre d'Action Educative
CAUE = Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CEF = Centre Educatif Fermé
CER = Centre Educatif Renforcé
CIP = Conseiller d'Insertion et de Probation
DISP = Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
DIPJJ = Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DRAC = Direction Régionale des Affaires Culturelles
EPM = Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs
JAP = Juge d'Application des Peines
MAM = Musée d'Art moderne
PJJ = Protection Judiciaire de la Jeunesse
SPIP = Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
STEI = Service Territorial Educatif d'Insertion
STEMO = Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert
STEMOI = Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion interdépartementale
TIG = Travail d'Intérêt Général

QUESTIONNAIRE

**Accueil des personnes sous main de justice dans les établissements patrimoniaux
(archives, musées, monuments, villes et pays d'art et d'histoire, écoles d'architecture, CAUE, centres
d'interprétation du patrimoine)**

Enquête nationale 2010

**Merci de retourner ce questionnaire, au plus tard le 31 juillet 2010, au Département de la politique des
publics de la Direction générale des patrimoines, 6 rue des Pyramides 75041 Paris Cedex 01 (courriel :
delphine.saurier@free.fr)**

Lexique :

DISP :	Direction Interrégionale des Services Pénitentiaire
DIPJJ :	Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DTPJJ :	Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
EPM :	Etablissement pénitentiaire pour mineurs
STEMO :	Services Territoriaux Éducatifs en Milieu Ouvert
STEI :	Services Territoriaux Éducatifs d'Insertion
PJJ :	Protection Judiciaire de la Jeunesse
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
DRAC :	Direction Régionale des Affaires Culturelles

**Si votre structure ne participe à aucun projet en direction de personnes placées sous main de justice, nous
vous prions de bien vouloir nous renvoyer ce coupon réponse, en indiquant seulement le nom de votre
structure. Merci.**

Nom de la structure :

Fiche d'identité de l'établissement

Nom de la structure :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Nom du responsable :

.....

(en caractères d'imprimerie)

Merci d'indiquer les coordonnées de la personne ayant répondu au questionnaire

Nom et prénom :

(en caractères d'imprimerie)

Fonction :

Tél. :

Fax :

Courriel :

Accueil de publics sous main de justice :

- Accueillez-vous des populations sous main de justice* ? (Veuillez répondre par oui ou par non)

	Mineurs		Adultes	
	Hommes	Femmes	Hommes	femmes
Milieu ouvert				
Milieu fermé				

- L'accueil de ces personnes fait-il l'objet (veuillez cocher la case correspondant à votre réponse : plusieurs réponses possibles) :

- de projets ponctuels ?
- de projets développés sur le long terme ?
- donnent-ils lieu à une offre spécifique ?

Les questions suivantes portent sur les cinq derniers projets conçus au sein de votre établissement en lien avec les institutions judiciaires.

Projet(s) mis en œuvre par l'établissement

Intitulé ou thème du projet	Date de début	Date de fin	Objectifs

* Personnes prises en charge par les institutions judiciaires

Formalisation des partenariats :

● Les projets ont-ils donné lieu à une convention formalisée entre l'établissement et l'institution judiciaire ?

oui non

● Si oui quelle est la durée moyenne de cette convention ?

	Projet n°1	Projet n°2	Projet n°3	Projet n°4	Projet n°5
Durée					

● Y a-t-il une implication de la DRAC ?

oui non

Si oui, de quelle nature ?

● A quelles institutions ou dispositifs les personnes sous main de justice sont-elles rattachées ? (Veuillez cocher la ou les cases correspondante(s) à vos réponses)

		Projet n°1	Projet n°2	Projet n°3	Projet n°4	Projet n°5
Administration pénitentiaire	Maison d'Arrêt (MA)					
	Centre de Détention (CD)					
	Maison Centrale (MC)					
	Centre de Semi Liberté (CSL)					
	Centre pour Peines Aménagées (CPA)					
	Établissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM)					
Protection Judiciaire de la jeunesse	Jeunes en PJJ pris en charge par des services territoriaux (STEMO STEI)					
	Jeunes en Établissement de Placement Éducatif (EPE)					
	Jeunes en Centre Éducatif Fermé (CEF)					
	Jeunes en Centre Éducatif Renforcé (CER)					
	Autres (précisez) :					
	Classes relais					

- Quelles sont les actions mises en place ? (Veuillez cocher la ou les cases correspondante(s) à vos réponses)

Actions	Projet n°1	Projet n°2	Projet n°3	Projet n°4	Projet n°5
Cours, ateliers					
Rencontres, conférences, débats					
Visites de l'établissement patrimonial					
Expositions/ Expositions itinérantes					
Projections de films/vidéos/ diaporamas					
Spectacles/ concerts					
Chantiers (fouilles, restauration)					
Lectures à voix haute					
Manifestations nationales (Journées européennes du patrimoine, Nuit des musées, etc.)					
Autres (précisez) :					

- Les actions se déroulent-elles dans l'établissement patrimonial ou dans l'établissement pénitentiaire ? (Veuillez cocher la ou les cases correspondante(s) à vos réponses)

Lieu	Projet n°1	Projet n°2	Projet n°3	Projet n°4	Projet n°5
Dans l'établissement patrimonial					
Dans l'établissement pénitentiaire					
Autres (précisez) :					

- Concernant les activités hors les murs, avez-vous eu des difficultés particulières pour obtenir une autorisation de sortie des détenus du Juge d'Application des Peines ?

oui non

- Combien de participants (personnes sous main de justice) accueillez-vous par projet ?

Participants	Projet n°1	Projet n°2	Projet n°3	Projet n°4	Projet n°5
Moins de 10 personnes					
Entre 10 et 20 personnes					
Plus de 20 personnes					

Personnels impliqués dans les établissements patrimoniaux et dans les structures partenaires :

Merci d'indiquer le nombre de personnes impliquées par catégories

	Projet n°1	Projet n°2	Projet n°3	Projet n°4	Projet n°5
Conservateurs/ archivistes/ architectes					
Médiateurs					
Conférenciers					
Artistes					
Autres agents					
Personnels de la PJJ ou DIPJJ					
Personnels du SPIP ou de la DISP					
Autres (précisez) :					

- Existe-t-il des dossiers ressources ou des supports d'information mis à disposition des publics concernés et de leurs représentants?

oui non

- Ces documents sont élaborés :

- par l'établissement seul
 par la structure partenaire seule
 conjointement par la structure et l'établissement

Financement

- Précisez l'origine des financements affectés au projet (veuillez cocher la ou les cases correspondante(s) à vos réponses).

	Projet n°1	Projet n°2	Projet n°3	Projet n°4	Projet n°5
Région					
Département					
Ville					
DISP					
DIPJJ					
DRAC					
Apport de l'établissement					
Autres : précisez					

Actions de formation

● Existe-t-il des actions de formation qui accompagnent ces projets ?

oui non

● Si oui, ces actions sont initiées :

par l'établissement

par l'administration pénitentiaire

conjointement par l'établissement et l'administration pénitentiaire

● Indiquez le moment de mise en œuvre de ces actions (veuillez cocher la ou les cases correspondante(s) à vos réponses) :

	Projet n°1	Projet n°2	Projet n°3	Projet n°4	Projet n°5
En amont des projets					
En aval des projets					

● Nature des actions de formation (veuillez cocher la ou les cases correspondante(s) à vos réponses) :

Destinataires	Actions	Projet n°1	Projet n°2	Projet n°3	Projet n°4	Projet n°5
Personnels des établissements	Visites					
	Formations aux projets et aux activités proposées					
	Autres : précisez					
Administration pénitentiaire et PJJ	Visites					
	Formations aux projets et aux activités proposées					
	Autres : précisez					

● Si aucune action n'est mise en œuvre, quelles en sont les raisons ?

ce n'est pas jugé nécessaire

manque de temps

absence de financement

Évaluation des projets :

Procédez vous à une évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de ces projets?

oui non

● Précisez la nature des outils utilisés (veuillez cocher la ou les cases correspondante(s) à vos réponses) :

	Projet n°1	Projet n°2	Projet n°3	Projet n°4	Projet n°5
Grille d'évaluation					
Questionnaires aux personnels des musées					
Questionnaires aux personnes sous main de justice					
Questionnaires à l'administration pénitentiaire					
Bilans écrits					

● Avez-vous repéré des freins au sein de votre établissement au développement de projets en direction des publics sous main de justice ?

oui non

Si oui, lesquels ?

● Avez vous rencontré d'autres difficultés ?

oui non

Si oui, lesquelles :

Merci de joindre au présent questionnaire tout document que vous jugerez utile de nous communiquer (dossiers de projets, supports pédagogiques, brochures ou plaquettes d'information, bilans, etc.) pour nous permettre de comprendre le mieux possible la nature des actions mises en œuvre à destination des personnes sous main de justice.